

RAPPORT
ANNUEL

2018

Financière
Sun Life
Inc.



La vie est plus radieuse sous le soleil

TABLE DES MATIÈRES

02	Faits saillants financiers
03	Message du président du conseil
04	Message du chef de la direction
09	Rapport de gestion
105	États financiers consolidés et notes connexes
193	Sources de bénéfices
196	Conseil d'administration et haute direction
197	Filiales et sociétés liées
200	Principaux bureaux
201	Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

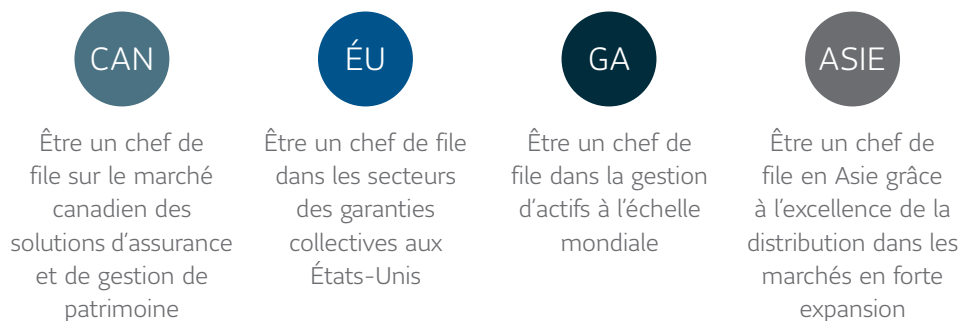
La Financière Sun Life dans le monde

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes.



NOTRE STRATÉGIE AXÉE SUR QUATRE PILIERS

Notre stratégie est axée sur quatre piliers de croissance à l'égard desquels nous cherchons à être un chef de file dans les marchés où nous sommes présents.



«La compréhension et la compassion dont a fait preuve la Sun Life m'ont beaucoup touchée.»



À la suite d'une opération à la cheville dont les complications l'ont laissée incapable de travailler à temps plein, Doreen, enseignante depuis plus de 30 ans et Cliente de la FSL États-Unis, a pu retourner exercer la profession qu'elle adore avec l'aide de Scott, conseiller en réadaptation professionnelle à la Financière Sun Life. Ensemble, ils ont élaboré un plan qui, selon les propres mots de Doreen, lui a donné ce dont elle avait besoin pour reprendre sa vie en main.

Doreen (à gauche) en compagnie de Scott Ferris (à droite), employé de la Financière Sun Life, dans nos bureaux de Scarborough (Maine).
Créer des moments qui comptent pour nos Clients.

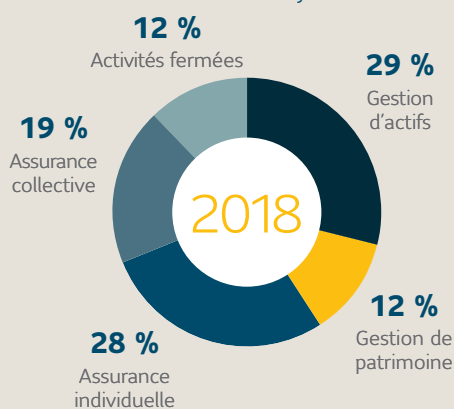
NOTRE
RAISON
D'ÊTRE

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

MODÈLE
D'AFFAIRES
ÉQUILIBRÉ ET
DIVERSIFIÉ

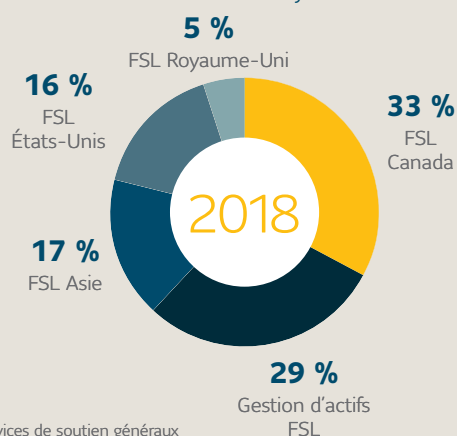
DIVERSIFICATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Bénéfice net sous-jacent^{*1,2}



DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Bénéfice net sous-jacent^{*1,2}



*À l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux



951 milliards \$
ACTIF GÉRÉ^{1,2}

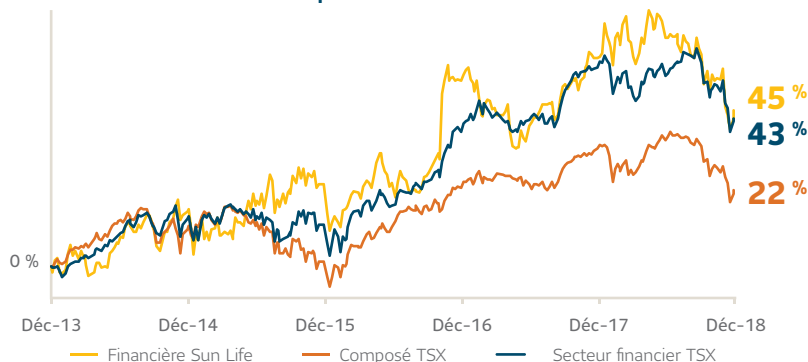


16 milliard \$
RÈGLEMENTS ET PRESTATIONS
VERSÉS EN 2018

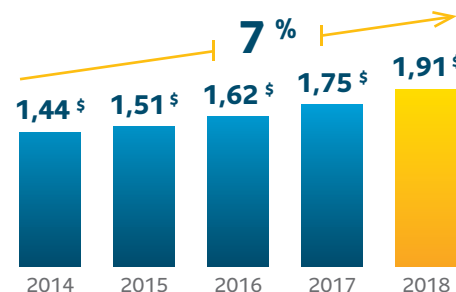
Faits saillants financiers

PROCURER DE LA VALEUR AUX ACTIONNAIRES

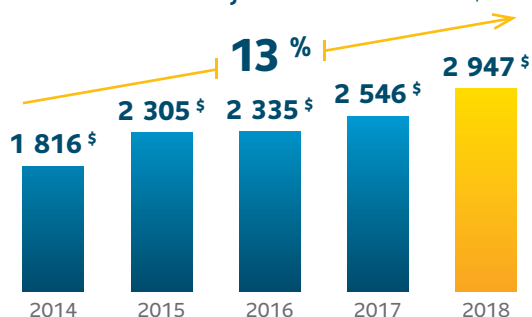
Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans



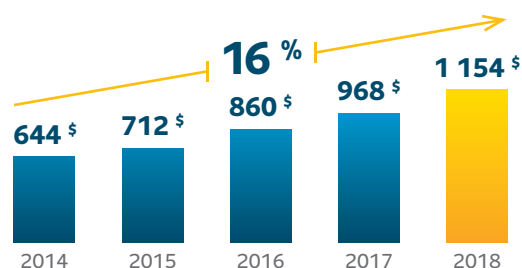
Dividende par action ordinaire³



Bénéfice net sous-jacent^{2,3} - en millions \$ CA



Valeur des affaires nouvelles^{2,3,4} - en millions \$ CA

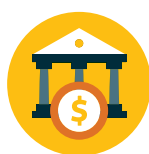


GRANDE
SOUPLESSE
SUR LE PLAN
DU CAPITAL
ET DE LA
SITUATION
FINANCIÈRE

Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie («TSAV»)¹

144 %

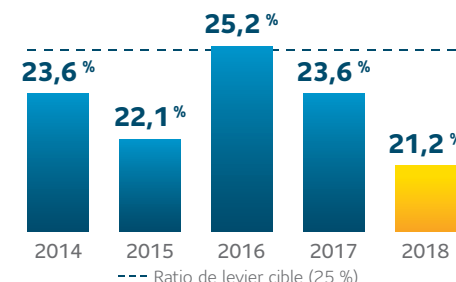
FINANCIÈRE
SUN LIFE INC.



131 %

SUN LIFE
DU CANADA,
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE

Ratio de levier financier²



OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME^{1,2}

En fonction du
bénéfice net
sous-jacent

Croissance moyenne du BPA
8-10 % par année

Rendement des capitaux
propres 12-14 %

Ratio dividendes/bénéfice
40-50 %

Progrès réalisés en 2018 quant aux objectifs à moyen terme



Croissance de
17 %
du bénéfice par action



Rendement des
capitaux propres de
14,2 %



Ratio
dividendes/bénéfice de
39 %

¹Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2018. • ²Le bénéfice net sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent, le bénéfice par action sous-jacent, le ratio de levier financier, le ratio dividendes/bénéfice et l'actif géré qui sont indiqués aux pages 1 à 8 du présent rapport annuel représentent des mesures non définies par les IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique «Mesures non définies par les IFRS» dans le Rapport de gestion 2018 de la Compagnie. • ³Les pourcentages indiqués représentent des taux de croissance annuels composés sur 4 ans par rapport à 2014. • ⁴La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des affaires nouvelles réalisées au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilière Gestion d'actifs FSL. • Bénéfice net déclaré de 2018 par organisation : FSL Canada, 35 %; FSL États-Unis, 2 %; Gestion d'actifs FSL, 34 %; FSL Asie, 20 %; FSL Royaume-Uni, 9 %. • Bénéfice net déclaré de 2018 par type d'activité : activités fermées, moins de 1 %; gestion d'actifs, 34 %; gestion de patrimoine, 14 %; assurance individuelle, 31 %; assurance collective, 21 %. • Bénéfice net déclaré : 2014, 1,8 milliard \$; 2015, 2,2 milliards \$; 2016, 2,5 milliards \$; 2017, 2,1 milliards \$; 2018, 2,5 milliards \$



Chers actionnaires,

En 2018, la Financière Sun Life a continué d'afficher de solides résultats financiers dans chacun de ses quatre piliers tout en maintenant un profil de risque équilibré. Cette dynamique de croissance globale nous place en bonne position en vue d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme. Nous avons accru notre bénéfice par action sous-jacent et notre rendement des capitaux propres sous-jacent, et augmenté de 9 % notre dividende par action ordinaire.

En 2018 également, plusieurs forces macro-environnementales et facteurs stratégiques ont influencé la situation mondiale, que ce soit l'incertitude marquée sur le plan de la géopolitique, des marchés et de l'économie, l'effet perturbateur des nouvelles technologies numériques, et les attentes en constante évolution des Clients. Bien que le rendement absolu affiché en 2018 soit inférieur à nos attentes à long terme, nous croyons que la stratégie axée sur les Clients a grandement aidé la Financière Sun Life à obtenir un rendement total pour les actionnaires dépassant celui de ses concurrents en Amérique du Nord et dans le monde sur un an, trois ans et cinq ans. Les administrateurs sont convaincus que l'orientation prise par la direction fait progresser la Financière Sun Life vers son objectif de devenir l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde.

Le conseil continue de mettre beaucoup d'accent sur la gestion du capital. La Financière Sun Life demeure bien positionnée après la mise en œuvre du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), qui est entré en vigueur en janvier 2018. La Compagnie conserve un bilan et un ratio de capital solides lui donnant la capacité d'investir dans la croissance interne ainsi que dans des acquisitions qui viennent enrichir la stratégie de la Compagnie.

Cette assise ferme sur le plan financier a aussi servi de catalyseur pour d'importants investissements de la Financière Sun Life visant à accentuer son orientation Client dans le monde entier. Le conseil est satisfait des nombreux progrès réalisés à cet égard, notamment ce qui touche la transformation numérique à l'échelle de la Compagnie.

Dans le cadre de l'engagement durable de la Financière Sun Life au chapitre de la diversité et de l'intégration, nous avons été ravis de voir que la Compagnie figure dans l'indice d'égalité hommes-femmes de Bloomberg (*Gender-Equality Index*), qui est la référence pour les organisations d'envergure mondiale ayant à cœur l'égalité des sexes au travail. La surveillance du conseil en ce qui touche la diversité et l'intégration s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Compagnie pour accroître les talents dans des domaines stratégiques comme l'analytique et l'innovation numérique.

Les administrateurs demeurent résolus à veiller à ce que la Financière Sun Life continue de prospérer comme organisation durable ayant la capacité de procurer de la valeur à long terme aux Clients, employés, actionnaires et collectivités. À cet égard, nous avons été heureux d'apprendre que la Compagnie s'est classée parmi les 100 sociétés les plus engagées en matière de développement durable à l'échelle mondiale pour une dixième année consécutive.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier Christopher McCormick, qui prend sa retraite à titre d'administrateur, pour sa participation exceptionnelle aux travaux du conseil ces deux dernières années. Depuis la dernière assemblée annuelle, nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs, James Peck et Ashok Gupta, dont l'expérience et les connaissances constituent des atouts indéniables.

Au nom du conseil d'administration de la Financière Sun Life, merci à nos actionnaires et à nos Clients pour leur confiance et leur fidélité, et merci à notre fabuleuse équipe d'employés et de conseillers pour la passion et le dévouement dont ils font preuve quotidiennement.

WILLIAM (BILL) D. ANDERSON
Président du conseil



Notre modèle d'affaires équilibré et diversifié a donné le ton en 2018

La Sun Life a connu en 2018 une autre année positive sur le plan des résultats. Notre bénéfice net sous-jacent a augmenté de 16 % pour s'établir à plus de 2,9 milliards de dollars, nous avons enregistré un rendement des capitaux propres sous-jacent de 14,2 %, et notre dividende par action ordinaire a gagné 9 %. La valeur des affaires nouvelles, qui représente la valeur actuelle du bénéfice futur découlant des ventes réalisées pendant l'exercice, a augmenté de 19 % par rapport à l'année précédente, grâce à d'excellentes décisions en matière de ventes, de tarification et de gammes de produits. Notre position sur le plan du capital est solide, ce qui nous permet d'investir dans la croissance interne, d'explorer des occasions de fusions et d'acquisitions adaptées à notre stratégie, et de maintenir un programme de rachat d'actions. L'actif géré s'établissait à 951 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

VALEUR DES
AFFAIRES
NOUVELLES



En hausse de 19 % en 2018

Le **Canada** est le plus important et le mieux établi de nos quatre piliers, et nous y occupons une position de chef de file dans les secteurs des régimes collectifs de retraite, des garanties collectives et de l'assurance individuelle. En 2018, nous avons continué de tirer parti de notre avance technologique en ajoutant de nouvelles fonctions conviviales à nos applications mobiles et en ligne. Notre division de gestion de patrimoine a poursuivi ses investissements dans de nouvelles capacités, notamment par l'acquisition d'Excel Funds Management, offrant ainsi de nouveaux fonds communs de placement de marchés émergents aux Clients individuels canadiens. Pour assurer notre croissance future au pays, nous devons en faire plus pour les Clients, accroître nos capacités de distribution, développer davantage nos activités de gestion de patrimoine, élargir la portée et l'innovation des Solutions santé numérique, et réaliser toujours plus de gains de productivité.

En ce qui touche le secteur des **garanties collectives aux États-Unis**, nous avons amélioré de façon significative nos marges, pratiquement achevé l'intégration des activités d'assurance collective d'Assurant, et affiché d'excellents résultats au chapitre de l'assurance en excédent de pertes. En 2018, nous avons fait l'acquisition de Maxwell Health, plateforme numérique qui aide les participants à prendre de bonnes décisions lorsqu'ils adhèrent à leur régime de garanties, et offre aux employeurs et aux courtiers des outils de gestion administrative. Pour assurer notre croissance future aux États-Unis, nous devons continuer d'accroître nos ventes et nos gains de productivité, et tirer parti de la plateforme Maxwell Health pour aider les participants à faire les meilleurs choix pour eux, notamment en comblant le manque de couverture.

L'**Asie** demeure le pilier affichant la croissance la plus rapide, alimenté par l'explosion de la classe moyenne dans la région. Dans les sept marchés où nous sommes présents en Asie, le bénéfice net sous-jacent a plus que triplé ces cinq dernières années. En 2018, nous avons transféré les activités d'assurance pour clients fortunés de la Division International des États-Unis à l'Asie, et le bénéfice net sous-jacent de la région a dépassé pour la première fois la barre des 500 millions de dollars. Pour assurer notre croissance future en Asie, nous devons maintenir l'expansion du nombre de conseillers de qualité, accroître la distribution au secteur bancaire, augmenter les ventes aux clients fortunés et les ventes de produits d'assurance-maladie, et encourager l'innovation en ouvrant de nouveaux canaux de distribution et en collaborant avec nos partenaires en télécommunications en Asie du Sud-Est.

Pour ce qui est de la **gestion d'actifs**, la MFS Investment Management est notre principale société de gestion d'actifs avec un actif géré de 428 milliards de dollars américains au 31 décembre 2018. Comme les autres gestionnaires axés sur une stratégie active, la MFS a enregistré des sorties nettes attribuables au passage des Clients à des placements non traditionnels, à la conversion en rente et à la gestion passive. La MFS a néanmoins continué d'afficher d'excellents résultats au chapitre des placements en poursuivant l'expansion de ses capacités dans le secteur des titres à revenu fixe institutionnels. Par ailleurs, malgré la lente évolution à la baisse des frais, les marges sont demeurées stables grâce à une bonne répartition des activités et à une gestion serrée des dépenses.



Nous avons aussi continué d'investir dans notre société de placements non traditionnels, Gestion Placements Sun Life, dont l'actif géré s'établissait à 66 milliards de dollars. En 2018, nous avons annoncé une entente visant la fusion de notre gestionnaire de placements immobiliers, Bentall Kennedy, et de GreenOak Real Estate, société ayant des capacités dans plusieurs pays et offrant un large éventail de solutions de placement, notamment dans le secteur des placements à valeur ajoutée.

NOUS OFFRONS AUX CLIENTS UNE EXPÉRIENCE PROACTIVE, PERSONNELLE ET PERTINENTE

Je suis particulièrement heureux des progrès réalisés en ce qui touche notre stratégie Client pour la vie. Il s'agit d'un élan qui anime toute la compagnie, d'une obsession qui se traduit dans tous les aspects de nos activités, de Manille à Montréal, des placements à l'assurance, des centres d'appels aux règlements.

En simplifiant les interactions avec nous, en ayant une relation plus personnalisée et proactive avec les Clients, et en assurant une meilleure résolution de leurs problèmes, nous croyons que les Clients seront plus enclins à faire affaire avec nous, qu'ils resteront avec nous plus longtemps et qu'ils nous recommanderont davantage à leurs proches.

Les Clients ont maintenant accès à la Sun Life par plusieurs points de contact pratiques : sur mobile, en ligne, par téléphone ou en personne.

Par exemple, grâce à notre application, la mieux notée par les utilisateurs parmi les applications de services financiers au Canada, les Clients peuvent présenter des demandes de règlement de frais médicaux en temps réel, voir le solde de leurs placements, verser des cotisations et communiquer avec leur conseiller sur leur appareil mobile. Ils peuvent aussi y trouver des professionnels de la santé, comme leur dentiste, demander un rendez-vous et noter les fournisseurs de services.

À la Sun Life, nous croyons que les conseils financiers fournis par un conseiller de confiance représentent une valeur incroyable. Nous continuons d'investir dans la croissance et la formation de plus de 112 000 conseillers dans le monde entier, notamment en leur donnant accès à plus d'outils pour communiquer de façon proactive avec les Clients. Par exemple, les conseillers Sun Life au Canada peuvent maintenant faire des rencontres en vidéo si cela convient mieux au Client.

Dans la plupart de nos marchés en Asie, l'intégralité du processus (analyse des besoins financiers, aperçu de contrat, proposition, exécution) se déroule en ligne, ce qui rend l'expérience Client plus simple et plus uniforme. À Hong Kong, les Clients peuvent recevoir un remboursement dans les 24 heures et voir toute la couverture et tout l'actif de leur famille à un seul endroit. Aux Philippines, nous collaborons avec Lazada, la plus importante plateforme de commerce électronique d'Asie du Sud-Est, où trois millions de personnes peuvent maintenant accéder à une couverture abordable de la Sun Life au bout de leurs doigts.





Nous utilisons les données pour être plus personnels et plus proactifs avec nos Clients.

C'est sur les données que repose Ella, notre coach numérique interactif pour les régimes de garanties et de retraite. Imaginez que votre enfant atteint l'âge de 21 ans et que vous oubliez qu'il est sur le point de perdre sa couverture au titre de votre régime au travail. C'est ici qu'Ella entre en scène en vous présentant à l'avance les options dont vous disposez pour assurer que vous bénéficiez de la couverture familiale dont vous avez besoin. En 2018, nous avons envoyé plus de 10 millions de conseils numériques aux participants, ce qui a notamment eu comme résultat d'accroître les versements des Clients à leurs régimes de 24 % pour dépasser les 900 millions de dollars. Les Clients qui ont profité des conseils d'Ella ont aussi montré une bien plus grande satisfaction selon l'indice de l'expérience Client.

Tous les changements ne passent toutefois pas par le numérique. Par exemple, nous réécrivons systématiquement toutes nos communications destinées aux Clients en langage clair. Au Royaume-Uni, nous avons remanié nos documents et reçu beaucoup de commentaires positifs des Clients qui ont applaudi la lisibilité accrue.



10 millions
DE CONSEILS NUMÉRIQUES

NOUS DONNONS VIE À NOTRE STRATÉGIE NUMÉRIQUE AVEC DES PARTENAIRES NOVATEURS

Un des aspects les plus intéressants de notre stratégie numérique, ce sont les relations que nous bâtissons avec des partenaires externes.

Aux États-Unis, nous avons lancé notre premier produit en collaboration avec **Collective Health**, société de la Silicon Valley spécialisée dans les technologies de la santé qui obtient des résultats incroyables en gérant les régimes d'assurance-maladie d'employeurs. Ensemble, nous intégrons l'assurance en excédent de pertes à une plateforme avancée de gestion de la santé de l'effectif pour les employeurs autofinancés. Ces derniers profitent d'une protection financière contre les règlements de frais onéreux, ainsi que d'un processus de remboursement simplifié.

En 2018, nous avons lancé **Lumino Santé**, le premier réseau en ligne de ressources en santé au Canada, accessible à tous les gens d'ici.

À partir des données dont nous disposons sur les fournisseurs de soins de santé comme les dentistes et les physiothérapeutes, leurs coûts relatifs et les notes données par les participants des régimes de la Sun Life (près de sept millions de notes selon le décompte le plus récent), Lumino présente des conseils santé, des offres alléchantes, des évaluations de fournisseurs et des comparaisons de prix pour aider les Canadiens à prendre de meilleures décisions pour leur santé. Jusqu'à maintenant, Lumino et notre application mobile ont généré plus de 3,5 millions de recherches pour des fournisseurs de soins de santé. Nous sommes emballés par les nouvelles sources de revenu potentielles que peut représenter Lumino Santé, qui offre une plateforme conviviale pour mettre en contact les consommateurs et les fournisseurs.

À Hong Kong, nous avons investi dans la **Bowtie Life Insurance Company**, premier assureur virtuel approuvé dans le cadre du projet pilote Fast Track lancé par l'Insurance Authority de Hong Kong afin d'accélérer le traitement des propositions pour les assureurs qui utilisent seulement la distribution numérique.

NOUS VOULONS ÊTRE PARMIS LES MEILLEURS

Notre ambition est claire : être l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde. Cela se traduit de cinq façons :

Nous développons les talents grâce à une culture unique favorisant l'intégration. Tout au long de 2018, nous avons continué d'investir dans les talents par de la formation, des programmes de développement accéléré, un recrutement rigoureux et de nouveaux programmes axés sur la diversité et l'intégration. Notre culture unique est l'une des principales raisons pour lesquelles la Sun Life attire les talents : elle est axée sur la collaboration, l'intégration, la concurrence externe et la performance. Notre résultat au sondage sur l'engagement en 2018 était de 85 %, un score supérieur à la moyenne pour les sociétés mondiales de services financiers.

Pourquoi la Sun Life est-elle si populaire? Nous avons une excellente stratégie axée sur quatre piliers, mais l'exécution repose avant tout sur les employés et la culture. Nous travaillons tous très fort pour avancer ensemble dans la même direction.

Nos résultats en matière de satisfaction Client se situent dans le premier quartile de l'industrie. Nous évaluons les résultats se rapportant à l'expérience Client pour nous-mêmes et nos principaux concurrents dans chaque marché où nous sommes présents, et en 2018 nos résultats ont augmenté pour une troisième année consécutive, et se trouvaient dans le premier quartile dans sept des onze marchés principaux. Nous mettons les bouchées doubles dans les quatre autres marchés.

Chacun de nos quatre piliers est considéré comme un chef de file dans son secteur. La Sun Life est considérée comme un chef de file au Canada. La MFS et Bentall Kennedy (et bientôt GreenOak Real Estate) sont considérés comme des concurrents de premier ordre dans leurs secteurs respectifs. Notre organisation américaine est considérée comme un chef de file de l'assurance en excédent de pertes, et gagne en popularité dans le secteur des garanties collectives. La Sun Life est la société qui connaît la croissance la plus rapide parmi les multinationales présentes en Asie.

Nous concrétisons notre raison d'être. Notre raison d'être consiste à aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous avançons, mais il y a encore beaucoup à faire. Nous devons continuer d'améliorer la qualité des conseils que donnent les conseillers Sun Life et les retenir plus longtemps. Nous devons simplifier encore plus l'achat d'assurance-vie et d'assurance-maladie. Nous devons combler le manque de couverture quand nous savons qu'il existe.

Notre rendement total pour les actionnaires se situe dans le premier quartile. Ces cinq dernières années, le rendement total pour les actionnaires de a Sun Life s'établissait en moyenne à 7,7 % par année, un résultat situé dans le premier quartile pour les 20 sociétés mondiales concurrentes et au premier rang parmi les 11 sociétés nord-américaines concurrentes. Cela reflète la solide croissance du bénéfice net sous-jacent, qui s'établit à 13 % par année pour les cinq dernières années, le rendement en dividendes attrayant et l'excellence du RCP, qui a atteint 14,2 % en 2018.

NOUS FAÇONNONS LES COLLECTIVITÉS DE DEMAIN

Notre stratégie repose sur un engagement fort à l'égard de la durabilité. Nous sommes au nombre des 100 sociétés les plus engagées en matière de développement durable à l'échelle mondiale pour la dixième année consécutive, et nous faisons partie de l'indice *Dow Jones Sustainability* (Amérique du Nord). Notre stratégie en matière de durabilité contribue à la vigueur des collectivités où nous vivons et exerçons nos activités.



Nous avons établi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et 2030, et à l'échelle de nos opérations nous gérons l'utilisation du papier et améliorons nos capacités technologiques comme la vidéoconférence et la webconférence, ce qui permet de réduire les déplacements.

Nous investissons massivement dans les énergies renouvelables comme l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, et tenons compte de la question des changements climatiques dans nos investissements liés aux infrastructures publiques essentielles.



Nous avons aussi augmenté nos positions en obligations vertes en Amérique du Nord et en Asie de plus de 480 millions de dollars, par exemple en faisant l'acquisition d'obligations vertes de l'International Finance Corporation, les premières obligations du genre aux Philippines. Le produit de ces placements est investi dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique et dans d'autres initiatives écoresponsables.

La recherche et la prévention en matière de diabète continuent d'être au cœur de nos actions visant à assurer la bonne santé de la collectivité. Jusqu'à maintenant, nos engagements pour lutter contre le diabète s'élèvent à 25 millions de dollars, et comprennent notamment la promotion «Basket pour le diabète» en collaboration avec les Raptors de Toronto et les Celtics de Boston, ainsi que les courses organisées en Asie en janvier pour appuyer les organismes de bienfaisance régionaux qui œuvrent dans la prévention du diabète.

NOUS NOUS
APPUYONS
SUR UNE
MARQUE DE
CONFIANCE

La marque Sun Life inspire la confiance depuis plus de 153 ans. Dans le monde entier, elle symbolise l'optimisme, la sécurité et l'engagement envers les Clients.



Au fil des générations, nos activités ont grandi et évolué, et elles changent encore une fois. Bientôt, vous remarquerez que notre logo est plus grand et plus audacieux, et que nous mettons l'accent sur la marque «Sun Life» (plutôt que sur la «Financière»). Cela traduit le fait que la santé – «aider les Clients à atteindre un mode de vie sain» – est maintenant un élément clé de notre raison d'être.

NOUS AVONS
HÂTE DE
VOIR CE QUE
L'AVENIR
NOUS
RÉSERVE

Lorsque les fondateurs de la Sun Life se sont réunis autour d'une table à Montréal en mars 1865, ils aspiraient à créer une compagnie d'assurance-vie dont le but premier serait d'offrir une protection financière aux gens ordinaires. Plus de 150 ans plus tard, après deux guerres mondiales, deux crises économiques mondiales et d'innombrables autres événements mondiaux, cet objectif est plus important que prévu. Je crois que nos fondateurs seraient fiers de ce que la Sun Life est devenue, et qu'ils seraient ravis de voir ce que l'avenir lui réserve.

Je remercie sincèrement nos actionnaires pour la confiance qu'ils accordent à la Sun Life. Merci aux membres de notre conseil d'administration pour leurs conseils avisés et leur volonté sans faille d'assurer la réussite de la compagnie.

Merci à nos employés, conseillers et partenaires pour leur enthousiasme et la priorité qu'ils donnent à notre stratégie Client. Finalement, merci à tous nos Clients de nous donner le privilège de les servir. Nous avons hâte d'être à vos côtés dans les moments qui comptent le plus pour vous.

DEAN A. CONNOR
Président et chef de la direction

RAPPORT DE GESTION

10 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS

11 B. APERÇU

- 11 1. Stratégie
- 13 2. Objectifs financiers
- 13 3. Acquisitions

14 C. SOMMAIRE FINANCIER

15 D. RENTABILITÉ

- 15 Comparaison entre 2018 et 2017

18 E. CROISSANCE

- 18 1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles
- 19 2. Primes et versements
- 19 3. Actif géré

20 F. SOLIDITÉ FINANCIÈRE

22 G. RENDEMENT DES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS

- 23 1. FSL Canada
- 27 2. FSL États-Unis
- 31 3. Gestion d'actifs FSL
- 35 4. FSL Asie
- 40 5. Organisation internationale

41 H. PLACEMENTS

- 41 1. Aperçu des placements
- 41 2. Titres de créance
- 43 3. Actions
- 43 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 45 5. Dérivés
- 47 6. Immeubles de placement
- 47 7. Actifs dépréciés
- 48 8. Provision pour insuffisance de l'actif

48 I. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS

- 48 1. Capital
- 51 2. Suffisance du capital
- 52 3. Dividendes aux actionnaires
- 53 4. Principales sources et emplois de capitaux
- 53 5. Liquidités

54 J. GESTION DU RISQUE

- 54 1. Cadre de gestion du risque
- 55 2. Univers du risque
- 55 3. Culture et approche en matière de gestion du risque
- 56 4. Appétence pour le risque
- 57 5. Gouvernance du risque
- 58 6. Politiques de gestion des risques
- 59 7. Processus de gestion du risque
- 59 8. Catégories de risques

79 K. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

- 79 1. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 82 2. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 83 3. Rentabilité du quatrième trimestre de 2018
- 85 4. Trimestres antérieurs

86 L. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

91 M. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE

- 91 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 99 2. Modifications de méthodes comptables
- 102 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

102 N. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

102 O. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Rapport de gestion

Le 13 février 2019

A. Mode de présentation de nos résultats

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises des solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2018, l'actif total géré de la Financière Sun Life s'élevait à 951 G\$.

La FSL inc., qui est une société inscrite à la Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Financière Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2018 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : la Financière Sun Life Canada (la « FSL Canada »), la Financière Sun Life États-Unis (la « FSL États-Unis »), Gestion d'actifs Financière Sun Life (« Gestion d'actifs FSL »), la Financière Sun Life Asie (la « FSL Asie ») et l'Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'à ce rapport de gestion. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2018, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les périodes correspondantes ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

i. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », présente des renseignements supplémentaires concernant ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures selon les normes IFRS les plus proches. Les dossiers de renseignements financiers supplémentaires disponibles à la section « Investisseurs – Résultats et rapports financiers » à l'adresse www.sunlife.com présentent des renseignements supplémentaires concernant ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures selon les normes IFRS les plus proches.

ii. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

iii. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la Compagnie, se reporter aux états financiers consolidés de la FSL inc., ainsi qu'à sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Aperçu

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine.

Raison d'être et ambition

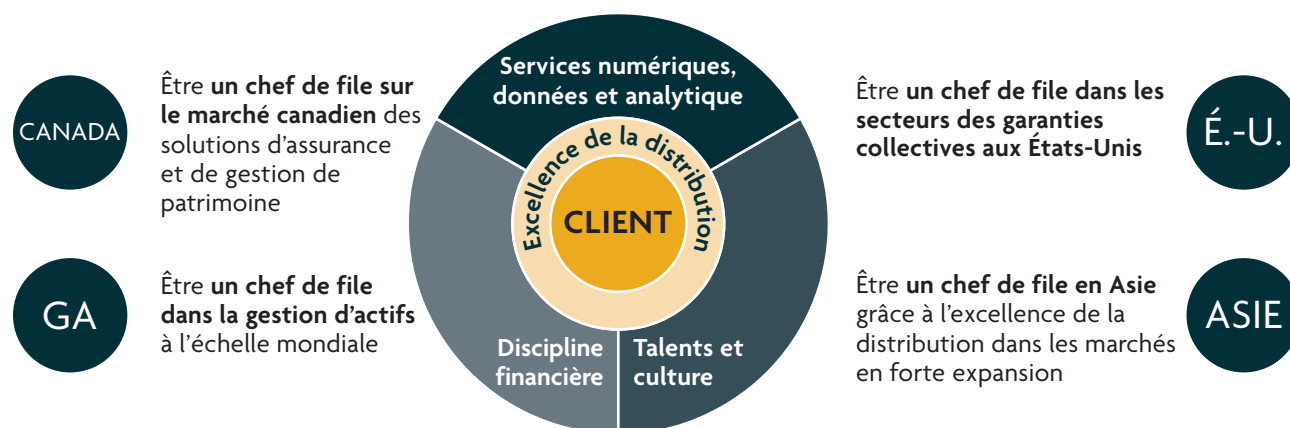
Notre raison d'être est d'aider nos clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs du monde. Afin d'y arriver, nous visons les objectifs suivants pour chacun des quatre piliers de nos activités :

- Afficher des résultats dans le premier quartile par rapport aux concurrents pour ce qui est de l'appréciation client;
- Faire en sorte que chacun de nos piliers soit vu comme un des meilleurs sur son marché;
- Afficher un rendement total attribuable aux actionnaires dans le premier quartile;
- Disposer d'un nombre impressionnant de talents qui évoluent dans une culture qui donne les moyens d'agir.

1. Stratégie

Notre objectif est d'offrir une valeur hors pair à nos clients. Notre stratégie place le client au centre de tout ce que nous faisons. Nous croyons que notre stratégie Client pour la vie ainsi que notre raison d'être, décrits ci-après, nous donneront un avantage distinctif en vue d'atteindre notre objectif : être un chef de file dans chacun de ces quatre piliers.



Notre stratégie axée sur les clients

Notre stratégie axée sur les clients repose sur cinq éléments importants, que nous mettons de l'avant dans nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies d'assurance et de gestion d'actifs à l'échelle mondiale.

Clients : Nos clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous efforçons de bâtir des relations de confiance durables avec eux en offrant des produits et des services de qualité nous permettant de concrétiser notre raison d'être. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi maximiser la valeur que nous fournissons à nos clients, ce qui permettra à la Financière Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous atteignons cet objectif :

- En faisant en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous;
- En communiquant de façon proactive avec les Clients;
- En offrant un service à la clientèle hors pair.

Excellence de la distribution : Nos clients travaillent avec des partenaires de distribution de haute qualité qui font d'eux leur priorité. Nos partenaires de distribution communiquent avec les clients où et quand ces derniers le désirent, selon une approche personnalisée et pertinente. Nous continuons d'investir dans nos capacités de distribution, au moyen de canaux numériques et en permettant à nos conseillers, à nos agents, à nos partenaires et à nos courtiers d'offrir une expérience client supérieure et de mettre l'accent sur les besoins des clients.

Solutions numériques, données et analytique : Nos capacités en matière de technologies numériques, de données et d'analytique sont d'une importance capitale, tant pour offrir de la valeur à nos clients que pour maintenir notre efficacité et notre efficacité tout en assurant la protection de leurs renseignements personnels. À mesure que les préférences des clients évoluent et que les avancées technologiques nous permettent de disposer de nouvelles possibilités et de nouveaux services, la Financière Sun Life investit dans de nouvelles capacités dans l'ensemble de nos secteurs d'activité afin de joindre nos clients de manière plus efficace, d'accroître l'efficacité et d'explorer de nouvelles occasions d'affaires. Nos principales activités dans ces domaines consistent à :

- numériser les processus et les systèmes d'interactions actuels;
- être plus proactifs, prédictifs et personnalisés dans nos relations avec les clients;
- concevoir et déployer de nouveaux modèles commerciaux numériques.

Discipline financière : Le maintien d'une gestion financière et d'une gestion des risques prudentes, notre utilisation efficace du capital et notre exécution sans faille viendront soutenir nos objectifs financiers à moyen terme et nous permettront d'atteindre notre objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile, tout en maintenant un profil de risque et de capital privilégié. Nous nous concentrerons en particulier sur les éléments suivants :

- Offrir une solide croissance des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses pour favoriser l'atteinte des objectifs à moyen terme de l'entreprise.
- Créer une culture de responsabilisation et de volonté d'offrir de la valeur à long terme pour les clients ainsi que pour les affaires à laquelle adhèrent tous nos employés, notamment en nous concentrant sur une utilisation efficace des ressources en vue de générer une croissance tant au niveau des produits que des résultats.

Talents et culture : Afin de concrétiser notre stratégie, nous devons continuer de nous concentrer sur le recrutement, la fidélisation et le perfectionnement des meilleurs talents, tout en continuant de faire progresser nos talents et de développer notre culture afin de répondre aux changements de plus en plus rapides. Plus précisément, nos objectifs en matière de talents consisteront à continuer :

- d'attirer un nombre impressionnant des talents les plus prometteurs dans toutes les régions où nous exerçons nos activités et les faire évoluer dans une culture qui leur donne la force d'agir;
- de tirer profit de notre culture axée sur la performance et de soutenir et de récompenser notre personnel diversifié et talentueux;
- de nous assurer que notre accent sur les clients soit partie intégrante de notre culture unique axée sur l'intégration;
- de continuer à appliquer les normes les plus élevées en matière d'éthique et de gouvernance.

Nos quatre piliers

Notre approche fondée sur quatre piliers définit les affaires et les marchés où nous exerçons nos activités. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur pour nos clients et actionnaires dans les secteurs affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants.

Actuellement, pour nos quatre piliers, nous sommes :

Un chef de file sur le marché canadien des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine

- Nous offrons des produits et services à plus de six millions de Canadiens, par l'entremise de nos affaires d'assurance collective et individuelle, qui procurent de la valeur.
- Nous sommes le plus important fournisseur de garanties et de régimes de retraite au travail.
- Nous offrons un vaste éventail de produits de gestion de patrimoine et d'assurance à des particuliers par l'entremise de réseaux de distribution à leur intention, notamment notre réseau de carrière.

Un chef de file dans le secteur des garanties collectives aux États-Unis

- Nous offrons des produits collectifs d'assurance-vie, d'assurance-invalidité, d'assurance frais dentaire et d'assurance frais d'optique, ainsi qu'une gamme de garanties facultatives répondant aux besoins de nos clients.
- Nous sommes un chef de file du marché en ce qui a trait aux Garanties collectives, et nous offrons des solutions d'assurance aux employeurs et aux employés.
- Nous sommes le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis.

Un chef de file dans la gestion d'actifs à l'échelle mondiale

- Nous fournissons des produits de placement par l'entremise de MFS Investment Management (la « MFS ») et de Gestion placements Sun Life (« GPSL »), qui offrent une valeur supérieure à nos clients grâce à la gestion active des actifs traditionnels, aux investissements guidés par le passif et aux catégories d'actifs non traditionnelles.
 - La MFS est une importante société de gestion d'actifs qui offre une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
 - GPSL est une organisation de gestion de placements institutionnels qui offre des solutions personnalisées d'investissements guidés par le passif, de placements non traditionnels à revenu fixe et de placements immobiliers.

Un chef de file en Asie grâce à l'excellence de la distribution dans les marchés en forte expansion

- Nous offrons des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur à nos clients dans tous nos marchés.
- Nous offrons, dans certains marchés, des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous exerçons nos activités dans sept marchés : Philippines, Hong Kong, Indonésie, Vietnam, Malaisie, Inde et Chine.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de clients fortunés à l'échelle internationale.

Notre stratégie est soutenue par un solide engagement en matière de durabilité

La volonté de la Financière Sun Life de faire progresser la durabilité, qui est axée sur notre vision de bâtir des collectivités durables et en meilleure santé, constitue un volet important pour la Compagnie en plus d'être essentielle pour assurer le succès global de nos activités.

Pour nous, la durabilité se traduit par notre capacité d'appliquer des pratiques responsables en matière d'environnement, d'engagement social et de gouvernance, ainsi qu'à l'égard des risques et des occasions, de façon à pouvoir à long terme offrir de la valeur à nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos collectivités.

Notre stratégie en matière de durabilité à l'échelle de la Compagnie, qui est approuvée par le conseil d'administration, est axée sur quatre éléments importants pour lesquels nous continuons à renforcer notre engagement et nos pratiques :

- Résilience organisationnelle : Nous favorisons une organisation concurrentielle tournée vers l'avenir, résiliente et durable à long terme afin de continuer à répondre aux besoins de nos clients, qui sont au centre de tout ce que nous faisons.

- Responsabilité environnementale : Nous sommes responsables de l'incidence de nos activités sur l'environnement : ainsi, nous prenons continuellement des mesures pour évaluer, gérer et réduire cette incidence.
- Mieux-être collectif : Nous croyons que le soutien actif que nous apportons aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons nous permet de créer un environnement positif pour nos clients, nos employés, nos conseillers et nos actionnaires.
- Gouvernance et gestion des risques : Nous sommes d'avis qu'une bonne gestion de l'organisation contribue à la stabilité de la plateforme d'exploitation de la Compagnie en plus de nous permettre de respecter nos obligations envers les parties prenantes. Une gestion proactive des risques ainsi qu'une culture rigoureuse en matière de gestion du risque constituent des éléments essentiels à notre succès à long terme.

Pour plus de renseignements sur notre stratégie en matière de durabilité, veuillez consulter notre plus récent rapport sur la durabilité au www.sunlife.com.

2. Objectifs financiers

La Compagnie a établi les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	Objectifs financiers à moyen terme	Moyenne sur quatre ans ²⁾	Résultats de 2018
Croissance du bénéfice par action sous-jacent La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	8 %-10 %	13 %	17 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent Le rendement des capitaux propres sous-jacent contribue de façon importante à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément privilégié pour la direction dans l'ensemble de nos activités.	12 %-14 %	13,0 %	14,2 %
Ratio de distribution Le ratio de distribution contribue à la valeur pour les actionnaires et il est fondé sur le bénéfice net sous-jacent.	40 %-50 %	41 %	39 %

- 1) Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ». Le ratio de distribution représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice net sous-jacent. Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – Capital », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.
- 2) La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé sur quatre ans, tandis que le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne sur quatre ans de 2015 à 2018.

Nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme. Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Nos objectifs financiers à moyen terme constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

3. Acquisitions

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2018. Nos états financiers consolidés annuels de 2018 fournissent plus de renseignements sur les acquisitions et les cessions.

En décembre 2018, nous avons conclu une entente en vue de fusionner Bentall Kennedy, notre société de gestion de biens immobiliers et de propriétés nord-américaine, avec GreenOak Real Estate (« GreenOak »), une société de placements immobiliers d'envergure mondiale. La Financière Sun Life acquerra une participation majoritaire dans l'entité issue du regroupement de Bentall Kennedy et de GreenOak, qui fera partie de GPSL. La transaction est assujettie aux approbations réglementaires et aux conditions de clôture habituelles, et elle devrait être conclue au cours du premier semestre de 2019. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

En janvier 2018, nous avons fait l'acquisition d'Excel Funds Management Inc. et d'Excel Investment Counsel Inc. (collectivement, « Fonds Excel »). Fonds Excel est une société canadienne spécialisée dans les marchés émergents primée, dont l'actif géré s'élevait à environ 800 M\$ au moment de son acquisition. Cette acquisition devrait permettre d'accélérer la croissance de Placements mondiaux Sun Life, qui ajoute à sa gamme les produits liés aux marchés émergents et les fonds négociés en Bourse de Fonds Excel.

Le 3 octobre 2017, nous avons conclu la première étape de notre projet d'acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD »), pour une contrepartie totale d'environ 105 M\$. Cette première étape comprenait l'acquisition des activités des fonds de prévoyance obligatoires, ainsi que l'entrée en vigueur d'une entente de distribution exclusive de 15 ans qui permet à la Sun Life Hong Kong Limited de distribuer ses produits de retraite par l'intermédiaire du réseau d'agences de la FWD à Hong Kong. La deuxième et dernière étape de l'acquisition comporte l'achat des comptes Occupational Retirement Schemes Ordinance de la FWD, ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2019, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires requises et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		2018	2017	2016
Rentabilité				
	Bénéfice net (perte nette)			
	Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	2 522	2 149	2 485
	Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ¹⁾	2 947	2 546	2 335
	Bénéfice dilué par action (en dollars)			
	Bénéfice par action déclaré (dilué)	4,14	3,49	4,03
	Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ¹⁾	4,86	4,15	3,80
	Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)	4,16	3,51	4,05
	Rendement des capitaux propres (en %)			
	Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	12,1 %	10,7 %	13,0 %
	Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	14,2 %	12,7 %	12,2 %
Croissance				
	Souscriptions			
	Souscriptions d'assurance ¹⁾	3 189	3 042	2 758
	Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	136 702	145 314	138 319
	Valeur des affaires nouvelles¹⁾	1 154	968	860
	Primes et versements			
	Produits tirés des primes nets	18 642	15 281	15 048
	Versements liés aux fonds distincts	11 553	10 858	11 550
	Souscriptions de titres de fonds communs de placement ¹⁾	84 202	87 515	84 728
	Souscriptions de parts de fonds gérés ¹⁾	38 903	44 093	40 270
	Équivalents de primes et de versements SAS ^{1), 2)}	6 808	6 933	6 863
	Total des primes et versements¹⁾	160 108	164 680	158 459
	Actif géré¹⁾			
	Actif du fonds général	168 765	162 720	161 071
	Actif des fonds distincts	103 062	106 392	97 167
	Actif des fonds communs de placement, actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré ¹⁾	679 316	705 673	645 037
	Total de l'actif géré¹⁾	951 143	974 785	903 275
Solidité financière				
	Ratios du TSAV^{3), 4)}			
	Financière Sun Life inc.	144 %	s.o.	s.o.
	Sun Life du Canada ⁵⁾	131 %	s.o.	s.o.
	Ratio de levier financier¹⁾	21,2 %	23,6 %	25,2 %
	Dividendes⁶⁾			
	Rendement des actions ⁷⁾	3,7 %	3,6 %	3,7 %
	Ratio de distribution ¹⁾	39 %	42 %	43 %
	Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,905	1,745	1,620
	Capital			
	Titres de créance subordonnés et instruments de capital novateurs ⁸⁾	3 738	4 136	4 534
	Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	864	650	412
	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	23 706	22 321	21 956
	Total du capital	28 308	27 107	26 902
	Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	606	613	613
	Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	598,5	610,5	613,6

- 1) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
- 2) Services administratifs seulement (« SAS »).
- 3) Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (« TSAV »)
- 4) Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018. Auparavant, nous utilisons la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le « MMPRC »), le cadre de capital réglementaire antérieur.
- 5) La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.
- 6) Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – Capital », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.
- 7) Le taux de dividende est calculé en divisant le montant des dividendes par action ordinaire par le cours quotidien moyen annuel des actions sur l'exercice.
- 8) Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs ») et ils sont considérés comme du capital aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – Capital », du présent document.

Comparaison entre 2018 et 2017

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net déclaré et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice net sous-jacent en 2018 et en 2017. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

(en millions de dollars, après impôt)	2018	2017
Bénéfice net déclaré	2 522	2 149
Incidence des marchés ¹⁾	(188)	(7)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 2)}	(155)	81
Autres ajustements ¹⁾	(82)	(220)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(251)
Bénéfice net sous-jacent³⁾	2 947	2 546
Rendement des capitaux propres déclaré³⁾	12,1 %	10,7 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent³⁾	14,2 %	12,7 %
Éléments relatifs aux résultats ⁴⁾		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	135	86
Mortalité	(6)	70
Morbidité	51	25
Crédit	72	74
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(49)	(49)
Charges ⁵⁾	(62)	(49)
Autres	90	(60)

1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction pour 2017 excluent la charge de (288) M\$ incluse dans la réforme fiscale américaine, qui est présentée de façon distincte.

3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

4) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

5) En 2018, les résultats enregistrés au chapitre des charges ont été révisés afin d'exclure certaines dépenses liées à des projets, qui sont désormais présentées au poste Autres. Les chiffres des périodes antérieures ont été retraités pour les rendre conformes à cette présentation.

Notre bénéfice net déclaré a augmenté pour passer à 2 522 M\$ en 2018, comparativement à 2 149 M\$ en 2017, principalement en raison des charges de 251 M\$ en 2017 liées à l'adoption de la réforme fiscale américaine. Cette augmentation reflète également la diminution des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et des charges liées aux acquisitions, intégrations et restructurations, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et par l'incidence des marchés. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 16 % pour s'établir à 2 947 M\$, en raison de l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis, de la croissance des affaires, des intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation¹⁾, des résultats enregistrés au chapitre des placements, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité et d'autres résultats favorables, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

i. Incidence des marchés

L'incidence des marchés en 2018 par rapport à 2017 est en grande partie attribuable à l'incidence défavorable des marchés des actions, partiellement contrebalancée par l'incidence nette des taux d'intérêt, y compris l'incidence favorable des écarts de taux. L'incidence des marchés a été favorable pour la FSL Canada et la FSL Asie en raison de l'incidence des marchés des actions, tandis qu'elle a été défavorable pour la FSL Royaume-Uni en raison de l'incidence nette favorable des taux d'intérêt. L'incidence nette des taux d'intérêt a été favorable pour la FSL Canada et la FSL États-Unis.

ii. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

En raison de la nature à long terme de nos activités, nous posons certains jugements fondés sur des hypothèses et des estimations en vue d'évaluer nos obligations envers les titulaires de contrat. L'évaluation de ces obligations est comptabilisée dans nos états financiers à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance et de passifs relatifs aux contrats de placement, et elle exige que nous formulions des hypothèses en ce qui concerne le rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les défauts de paiement, les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les charges, l'inflation et d'autres facteurs pour la période complète d'existence de nos contrats.

Nous examinons ces hypothèses chaque année, généralement au troisième trimestre, et les mettons à jour au besoin. Nous comparons nos résultats réels pour la période considérée ainsi que pour les périodes antérieures à nos hypothèses dans le cadre de cet examen annuel.

¹⁾ Au premier trimestre de 2018, les capitaux de lancement transférés vers le compte des contrats avec participation au moment de la démutualisation, de même que les produits tirés des placements à recevoir, ont été transférés à nouveau vers le compte des actionnaires. Les résultats incluent des produits tirés des placements de 110 M\$, à savoir 75 M\$ pour la FSL Canada et 35 M\$ pour la FSL États-Unis.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a entraîné une diminution de 155 M\$ du bénéfice net déclaré en 2018, comparativement à une augmentation de 81 M\$ en 2017 (excluant l'incidence de la réforme fiscale américaine).

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur notre bénéfice net pour 2018.

2018		Résultats sur l'exercice
(en millions de dollars, après impôt)	Incidence sur le bénéfice net ¹⁾	Commentaires
Mortalité/morbidité	308	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont les résultats favorables enregistrés par la Division International de la FSL Asie, par les Régimes collectifs de retraite de la FSL Canada et par la FSL Royaume-Uni.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(454)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants, qui ont tous eu une incidence défavorable, sont les hypothèses modifiées relatives aux titulaires de contrats à la FSL États-Unis et à la Division International de la FSL Asie.
Charges	(11)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires.
Rendement des placements	(14)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans toute la Compagnie.
Amélioration des modèles et autres	16	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires. Les éléments les plus importants sont une modification favorable des provisions au titre des comptes de contrats avec participation de la FSL Canada et de la FSL États-Unis, partiellement contrebalancée par le renforcement des provisions au titre de la réassurance à la FSL États-Unis.
Incidence totale sur le bénéfice net ²⁾	(155)	

- 1) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, et elles sont présentées à titre d'ajustement servant à obtenir le bénéfice net sous-jacent.
- 2) Dans ce tableau, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence de ces éléments sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt), y compris celles des mesures de la direction. À la note 10.A de nos états financiers annuels consolidés, l'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses représente la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance (avant impôt), et elle n'inclut pas les mesures de la direction. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document contient plus de renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des estimations relatives à nos obligations envers les titulaires de contrat, y compris relativement aux méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer ces obligations, se reporter à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion et à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

iii. Autres ajustements

Les autres ajustements ont réduit le bénéfice net déclaré de 82 M\$ pour 2018, comparativement à 220 M\$ en 2017. La variation est attribuable à la baisse de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, qui a eu une incidence favorable de 76 M\$, à l'incidence favorable de 41 M\$ découlant de la diminution des coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration en 2017, qui incluaient la charge de restructuration comptabilisée en 2017, et à l'incidence plus favorable de certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture.

iv. Réforme fiscale américaine

La Tax Cuts and Jobs Act des États-Unis (la « réforme fiscale américaine »), signée le 22 décembre 2017 et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018, a fait passer de 35 % à 21 % le taux d'imposition des sociétés américaines pour les années d'imposition ouvertes après 2017, ainsi que certaines mesures d'élargissement de la base, y compris des dispositions limitant la déductibilité de certains paiements effectués à des contribuables étrangers. Des directives visant à faciliter l'interprétation des mesures d'élargissement de la base ont été publiées par le Trésor des États-Unis vers la fin de 2018; cependant, ces directives prennent la forme de règlements proposés, et elles pourraient changer.

En raison de cette loi, la Compagnie a comptabilisé une charge nette de 251 M\$ (444 M\$ avant impôt) au quatrième trimestre de 2017. Cette charge reflétait une charge après impôt de 288 M\$ (444 M\$ avant impôt) relative aux modifications des hypothèses et mesures de la direction, ainsi qu'une charge non récurrente de 46 M\$ sur le rapatriement réputé de bénéfices étrangers. Ces charges ont été partiellement contrebalancées par une économie de 83 M\$¹⁾ relative à la réévaluation de 35 % à 21 % de soldes d'impôt différé.

1) Exclut un montant de (30) M\$ relatif à l'incidence nette des soldes d'impôt différé attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

v. Éléments relatifs aux résultats

Les éléments relatifs aux résultats de 2018 par rapport à ceux de 2017 reflètent l'incidence favorable des autres résultats, y compris les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, des résultats enregistrés au chapitre des placements par la Division International, l'incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

vi. Impôt sur le résultat

Nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent¹⁾ se sont établis à 17,0 % et à 17,2 %, respectivement, pour 2018, comparativement à 10,8 % et à 20,5 %, respectivement, pour 2017. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent se situe dans notre fourchette d'imposition prévue pour 2018. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré pour 2017 s'explique surtout par l'augmentation du bénéfice net déclaré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont moins élevés et par des pertes dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont plus élevés, par la réforme fiscale américaine, par les modifications des hypothèses et mesures de la direction à la FSL États-Unis, ainsi que par la finalisation de déclarations fiscales d'exercices précédents, qui se sont traduites par un taux d'imposition effectif exceptionnellement bas sur le bénéfice déclaré de 2017. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent pour 2017 se situe dans la fourchette pré-2018 prévue de 18 % à 22 %.

Notre fourchette d'imposition sous-jacente prévue pour 2018 et les exercices futurs a été révisée en raison de la réforme fiscale américaine, elle est maintenant de 15 % à 20 %. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables qui devraient réduire notre taux d'imposition effectif. La nouvelle fourchette de 15 % à 20 % est fondée sur notre compréhension actuelle de ces mesures d'élargissement de la base décrites à la note iv ci-dessus.

vii. Incidence des taux de change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Pour les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui constituent habituellement l'incidence du change la plus importante, pour les trois derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 18	T3 18	T2 18	T1 18	2018	2017
Dollar américain – valeur moyenne	1,321	1,306	1,290	1,264	1,295	1,298
Dollar américain – valeur à la clôture	1,364	1,290	1,313	1,289	1,364	1,258

De façon générale, notre bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

Au cours de l'exercice 2018, notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice net sous-jacent ont diminué de 6 M\$ et augmenté de 8 M\$, respectivement, en raison de l'incidence de la variation du dollar canadien en 2018 par rapport aux taux de change moyens de 2017.

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, excluant les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Souscriptions d'assurance¹⁾			
FSL Canada	984	1 125	950
FSL États-Unis ²⁾	1 307	1 106	1 053
FSL Asie ²⁾	898	811	755
Total des souscriptions d'assurance	3 189	3 042	2 758
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine¹⁾			
FSL Canada	15 286	14 976	13 200
FSL Asie	10 101	13 056	8 849
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine excluant Gestion d'actifs FSL	25 387	28 032	22 049
Souscriptions de Gestion d'actifs FSL ¹⁾	111 315	117 282	116 270
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine	136 702	145 314	138 319
Valeur des affaires nouvelles¹⁾	1 154	968	860

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les chiffres correspondants de 2017 ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

En 2018, les souscriptions d'assurance se sont chiffrées à 3,2 G\$ pour l'ensemble de la Compagnie, comparativement à 3,0 G\$ pour 2017.

- Les souscriptions d'assurance enregistrées par la FSL Canada ont diminué en raison du recul des souscriptions d'assurance individuelle par rapport au premier trimestre de 2017, en raison modifications apportées aux lois fiscales et à la conception des produits. Les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives (les « GC ») ont diminué de 13 % par rapport à 2017, en raison des ventes de contrats importants réalisées en 2017.
- Les souscriptions d'assurance de la FSL États-Unis ont augmenté en raison de la forte hausse des souscriptions d'assurance collective et d'assurance-maladie en excédent de pertes.
- Les souscriptions d'assurance enregistrées par la FSL Asie ont augmenté, principalement en raison de la croissance des souscriptions réalisées aux Philippines, en Inde et à Hong Kong, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées par la Division International attribuable à l'environnement concurrentiel et à la volatilité du marché et à l'incidence défavorable du change de 19 M\$ liée au raffermissement du dollar canadien.

En 2018, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine se sont chiffrées à 136,7 G\$ pour l'ensemble de la Compagnie, comparativement à 145,3 G\$ pour 2017.

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par la FSL Canada ont augmenté en raison de la croissance continue des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine. Les souscriptions enregistrées par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») sont demeurées stables par rapport à 2017.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par la FSL Asie ont diminué en raison de la baisse des souscriptions de titres de fonds communs de placement en Inde découlant de la volatilité du marché, et aux Philippines en raison des solides souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires par l'entremise d'une relation bancaire en 2017, ainsi que de la volatilité du marché et de l'incidence défavorable du change de 314 M\$ liée au dollar canadien, partiellement contrebalancées par la croissance des souscriptions liées à nos fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.
- Les souscriptions de Gestion d'actifs FSL ont diminué en raison de la diminution des souscriptions de parts de fonds gérés enregistrées par la MFS et par GPSL et de la diminution de 0,2 G\$ de l'incidence du change liée au raffermissement du dollar canadien, partiellement contrebalancées par la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement à la MFS.

La valeur des affaires nouvelles s'est chiffrée à 1 154 M\$ pour l'ensemble de la Compagnie en 2018, en hausse de 19 % par rapport à 2017, en raison de la hausse des souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis et en Asie, de la hausse des souscriptions des produits de gestion de patrimoine au Canada et d'une amélioration globale de la composition des souscriptions à rentabilité élevée.

2. Primes et versements

Les primes et versements se sont élevés à 160,1 G\$ en 2018, comparativement à 164,7 G\$ en 2017, en raison principalement de la diminution des souscriptions de parts de fonds, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des primes nets et par l'incidence du change de 0,7 G\$ liée à la variation du dollar canadien. Les primes et versements ajustés se sont élevés à 161,4 G\$ en 2018, en baisse de 6,3 G\$ par rapport à 2017, en grande partie en raison de la diminution des souscriptions de parts de fonds, partiellement contrebalancée par les produits tirés des primes nets et par la hausse des versements liés aux fonds distincts.

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Primes et versements			
Produits tirés des primes nets	18 642	15 281	15 048
Versements liés aux fonds distincts	11 553	10 858	11 550
Souscriptions de titres de fonds communs de placement ¹⁾	84 202	87 515	84 728
Souscriptions de parts de fonds gérés ¹⁾	38 903	44 093	40 270
Équivalents de primes et de versements SAS ¹⁾	6 808	6 933	6 863
Total des primes et versements ¹⁾	160 108	164 680	158 459
Primes et versements ajustés ²⁾	161 371	167 706	158 597

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui ajustent les primes et versements en fonction de l'incidence de l'ajustement au titre du change et de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Le montant net des primes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de rentes s'est chiffré à 18,6 G\$ en 2018, en hausse de 3,4 G\$ par rapport à 2017. La variation est attribuable à l'augmentation des primes enregistrée aux GC et aux RCR à la FSL Canada, partiellement contrebalancée par la diminution des primes enregistrée à la Division International de la FSL Asie. Le raffermissement du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2017 a eu pour effet de diminuer le montant net des primes de 38 M\$.

Le montant des versements liés aux fonds distincts s'est élevé à 11,6 G\$ en 2018, comparativement à 10,9 G\$ en 2017. La variation est en grande partie attribuable aux augmentations enregistrées par les RCR et par les affaires individuelles de gestion de patrimoine à la FSL Canada.

Les souscriptions de titres de fonds communs de placement se sont chiffrées à 84,2 G\$ en 2018, comparativement à 87,5 G\$ en 2017, principalement en raison de la diminution des souscriptions enregistrées en Inde et aux Philippines par la FSL Asie et de l'incidence du change liée à la variation du dollar canadien. La variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2017 a contribué à la baisse des souscriptions de titres de fonds communs de placement de 0,5 G\$.

Les souscriptions de parts de fonds gérés se sont chiffrées à 38,9 G\$ pour 2018, en baisse de 5,2 G\$ comparativement à 44,1 G\$ en 2017, principalement en raison de la diminution des souscriptions enregistrées par la MFS et par GPSL, partiellement contrebalancée par la hausse des souscriptions enregistrées à Hong Kong à la FSL Asie. La variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2017 a contribué à la baisse des souscriptions de parts de fonds gérés de 0,1 G\$.

Les équivalents de primes et de versements SAS pour 2018 ont diminué de 0,1 G\$ par rapport à 2017, principalement en raison des baisses enregistrées à Hong Kong à la FSL Asie, partiellement contrebalancées par les résultats enregistrés par les RCR et les GC à la FSL Canada.

3. Actif géré

L'actif géré est constitué du fonds général, des fonds distincts et des autres éléments de l'actif géré. Les autres éléments de l'actif géré comprennent les fonds communs de placement et les fonds gérés, qui sont composés d'actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers dont la gestion est assurée par la Compagnie.

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Actif géré			
Actif du fonds général	168 765	162 720	161 071
Actif des fonds distincts	103 062	106 392	97 167
Actif des fonds communs de placement, actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré ¹⁾	679 316	705 673	645 037
Total de l'actif géré ¹⁾	951 143	974 785	903 275

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré totalisait 951,1 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 974,8 G\$ au 31 décembre 2017. La diminution de 23,7 G\$ de l'actif géré enregistrée entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- des fluctuations défavorables du marché de 52,1 G\$, qui ont influé sur la valeur des titres de fonds communs de placement, des parts de fonds gérés et des unités de fonds distincts;
- des sorties nettes de fonds communs de placement, de fonds gérés et de fonds distincts de 34,5 G\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par
- une hausse de 57,9 G\$ découlant de la dépréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2017;
- une augmentation de 5,0 G\$ découlant des autres activités.

Les sorties nettes de fonds communs de placement, de fonds gérés et de fonds distincts de 34,5 G\$ pour 2018 sont principalement attribuables aux sorties nettes de 38,5 G\$ enregistrées par la MFS, partiellement contrebalancées par les rentrées nettes de 2,0 G\$, de 1,7 G\$ et de 1,2 G\$ enregistrées par la FSL Canada, la FSL Asie et GPSL, respectivement.

L'actif du fonds général s'établissait à 168,8 G\$ au 31 décembre 2018, en hausse de 6,0 G\$ par rapport au 31 décembre 2017. L'augmentation de l'actif du fonds général s'explique principalement par les éléments suivants :

- i) une croissance des affaires de 4,2 G\$;
- ii) une augmentation de 5,2 G\$ découlant de la dépréciation du dollar canadien relativement aux monnaies étrangères par rapport aux taux de change de la période précédente; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par
- iii) une diminution de 3,4 G\$ découlant de la variation de la valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'actif des fonds distincts se chiffrait à 103,1 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 106,4 G\$ au 31 décembre 2017. La diminution de l'actif des fonds distincts s'explique principalement par les fluctuations défavorables du marché de 4,3 G\$, partiellement contrebalancées par les souscriptions nettes de 0,7 G\$ et par l'incidence du change liée à la dépréciation du dollar canadien de 0,6 G\$.

Les fonds communs de placement, les fonds gérés et les autres éléments de l'actif géré ont diminué de 26,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2017, pour s'établir à 679,3 G\$. Cette diminution s'explique principalement par les fluctuations défavorables du marché de 44,4 G\$ et par les sorties nettes de 35,3 G\$, partiellement contrebalancées par l'incidence du change liée à la dépréciation du dollar canadien de 52,1 G\$.

F. Solidité financière

	2018	2017	2016
Ratio du TSAV¹⁾			
Financière Sun Life inc.	144 %	s.o.	s.o.
Sun Life du Canada	131 %	s.o.	s.o.
Ratio de levier financier²⁾	21,2 %	23,6 %	25,2 %
Dividendes			
Ratio de distribution ²⁾	39 %	42 %	43 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,905	1,745	1,620
Capital (en millions de dollars)			
Titres de créance subordonnés	3 039	3 437	3 836
Instruments de capital novateurs ³⁾	699	699	698
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et participation ne donnant pas le contrôle	864	650	412
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 449	20 064	19 699
Total des capitaux propres	24 570	22 971	22 368
Total du capital	28 308	27 107	26 902

1) Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

3) Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life, et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débiteurs de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – Capital », du présent document.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le BSIF a mis en œuvre au Canada un cadre de capital réglementaire révisé appelé le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »), qui prenait effet le 1^{er} janvier 2018. Le capital lié au cadre du TSAV répond différemment aux changements de profil de risque et d'environnement économique d'un assureur-vie que celui qui était lié au cadre précédent, soit le MMPRCE. Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la santé financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des souscripteurs et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2018, le ratio du TSAV de la FSL inc. s'établissait à 144 %, ce qui est largement supérieur au ratio minimal de 90 % prévu par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV. Au 31 décembre 2018, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 131 %, ce qui est largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio minimal de 90 % prévus par le BSIF.

Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires

privilegiés. Au 31 décembre 2018, notre capital total s'élevait à 28,3 G\$, en hausse par rapport à 27,1 G\$ au 31 décembre 2017. L'augmentation du capital total s'explique principalement par un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 2 522 M\$ et par le profit de change de 906 M\$ inclus dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale), partiellement contrebalancés par le paiement de dividendes de 1 147 M\$ sur les actions ordinaires, par le rachat d'actions ordinaires de 641 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités décrite ci-après et par le remboursement de débentures subordonnées de 400 M\$ décrit ci-après.

Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le ratio de levier financier de la FSL inc., qui comprend les instruments de capital novateurs et les actions privilégiées émises par la FSL inc. s'inscrivant dans les emprunts, a diminué pour se chiffrer à 21,2 % au 31 décembre 2018, comparativement à 23,6 % au 31 décembre 2017.

L'entité juridique, soit la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides qui se chiffraient à 2 523 M\$ au 31 décembre 2018. De ce montant, une tranche de 1 547 M\$ était détenue par la FSL inc. La tranche restante de 976 M\$ des actifs liquides, à laquelle la FSL inc. peut accéder sans restrictions réglementaires, était détenue par les sociétés de portefeuille en propriété exclusive de la FSL inc. La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides chiffrés à 2 019 M\$ au 31 décembre 2017. L'augmentation de la trésorerie et des actifs liquides de ces sociétés de portefeuille au cours de 2018 est principalement attribuable aux dividendes versés par les sociétés actives, y compris la Sun Life du Canada, partiellement contrebalancés par le paiement de dividendes de 1 147 M\$ sur les actions ordinaires, par le rachat d'actions ordinaires représentant un capital de 641 M\$ en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et par le remboursement de débentures subordonnées représentant un capital de 400 M\$. Les actifs liquides dont il est question ci-dessus comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché.

Le 30 janvier 2018, la FSL inc. a remboursé la totalité des débentures non garanties subordonnées de série 2008-1 à taux variable différé de 5,59 % en circulation, représentant un capital de 400 M\$, à un prix égal au capital des débentures majoré des intérêts courus et impayés à cette date.

Activités au titre des dividendes sur actions ordinaires

La FSL inc. a augmenté le dividende versé sur ses actions ordinaires au deuxième trimestre et au quatrième trimestre de 2018, et elle a versé un total de dividendes sur les actions ordinaires de 1,905 \$ par action ordinaire en 2018, comparativement à 1,745 \$ en 2017. En ce qui concerne le régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, depuis le versement de dividendes le 31 mars 2016, les actions ordinaires ont été acquises sur le marché libre par l'agent du régime, et aucune action propre n'a été émise relativement au régime en 2018, en 2017 ou en 2016.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 août 2018, la FSL inc. a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités demeurera en vigueur jusqu'à la date la plus rapprochée entre le 13 août 2019 et la date à laquelle la FSL inc. aura racheté un total de 14,0 millions d'actions ordinaires en vertu de celle-ci. Les rachats d'actions se sont établis comme suit :

	T4 18		2018	
	Actions ordinaires rachetées ¹⁾ (en millions)	Montant (en millions de dollars)	Actions ordinaires rachetées ¹⁾ (en millions)	Montant (en millions de dollars)
Offre annoncée en août 2017 (ayant pris fin le 13 août 2018)	—	—	4,0	216
Offre annoncée en août 2018	5,0	235	8,6	425
	5,0	235	12,6	641

1) Toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la FSL inc. en 2018 ont été par la suite annulées.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2019 et au 31 décembre 2017.

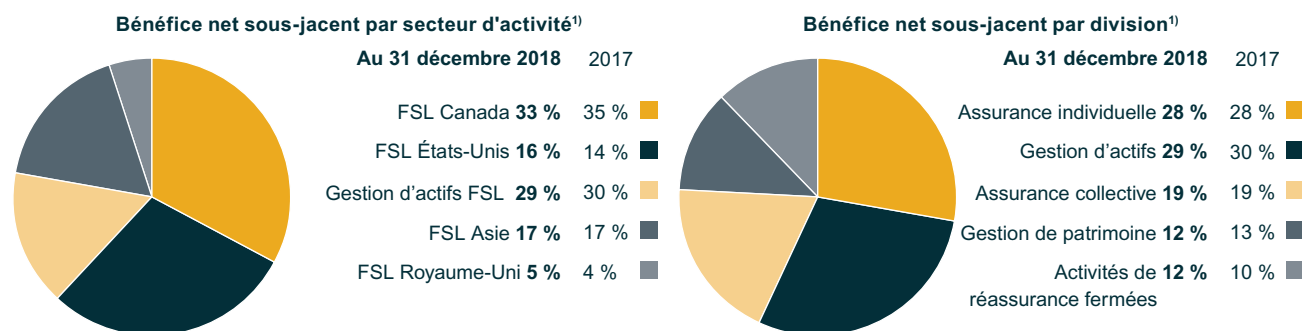
	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2019	A+	AA (bas)	Aa3	AA-
31 décembre 2017	A+	AA (bas)	Aa3	AA-

Les agences de notation ont adopté les mesures suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada en 2018 :

- Le 6 avril 2018, Standard & Poor's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective positive.
- Le 5 décembre 2018, DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 14 décembre 2018, A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

G. Rendement des différentes organisations

Les activités de la Financière Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activités, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.



1) Exclut les Services de soutien généraux.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)			
FSL Canada	942	963	936
FSL États-Unis ¹⁾	52	(144)	217
Gestion d'actifs FSL	909	653	729
FSL Asie ¹⁾	555	778	600
Organisation internationale	64	(101)	3
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale)	2 522	2 149	2 485
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾			
FSL Canada	1 036	949	887
FSL États-Unis ¹⁾	514	376	284
Gestion d'actifs FSL	925	812	699
FSL Asie ¹⁾	523	461	458
Organisation internationale	(51)	(52)	7
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)²⁾	2 947	2 546	2 335

1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, comme il est décrit ci-après, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

1. FSL Canada

La FSL Canada est un chef de file des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine dans son marché. Elle offre des produits et des services procurant de la valeur à plus de six millions de Canadiens par l'entremise de ses secteurs d'assurance collective et individuelle. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite, et nous proposons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers.

Vue d'ensemble

Divisions

- Assurance individuelle et gestion de patrimoine
- Régimes collectifs de retraite
- Garanties collectives

Points saillants de 2018

- Nous avons connu un exercice record en ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent, qui a dépassé 1 G\$, en plus d'atteindre le premier rang dans la plupart des marchés.
- Nous sommes demeurés au premier rang en ce qui a trait aux solutions en milieu du travail, les RCR ayant atteint un actif administré de plus de 97 G\$ tandis que les affaires en vigueur aux GC ont atteint 10 G\$.
- Nous avons atteint le premier rang en matière de souscriptions d'assurance individuelle¹⁾, venant ainsi couronner la croissance soutenue des primes.
- Nos activités de gestion de patrimoine ont poursuivi leur essor, permettant à l'actif de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. (« PMSL ») d'atteindre plus de 20 G\$ au niveau de la société, tandis que les souscriptions brutes de fonds FPG Financière Sun Life²⁾ ont augmenté de 10 % par rapport à l'exercice précédent dans un environnement marqué par la volatilité du marché.
- Notre investissement dans la société Rise People Inc., ainsi que notre relation stratégique avec celle-ci, permettra à plusieurs de nos clients d'avoir accès à une gamme de nouveaux services en soins de santé et à nos conseillers de personnaliser et d'accroître leur proposition de valeur grâce à une plateforme numérique simplifiant l'administration et favorisant la participation des employés.
- Au quatrième trimestre de 2018, nous avons lancé Lumino Santé, le plus important réseau de ressources en soins de santé au Canada, qui est offert gratuitement à tous les Canadiens et constitue un réseau numérique unique en son genre leur permettant de trouver les fournisseurs les mieux évalués, de comparer les coûts et de recevoir des astuces en matière de santé afin de les aider à prendre des décisions plus éclairées.
- Notre application mobile très bien cotée au Canada, ma Sun Life, permet aux clients de rechercher et de joindre 150 000 fournisseurs de soins de santé paramédicaux évalués par les clients dans l'ensemble du Canada, de les appeler instantanément pour prendre rendez-vous, de présenter des demandes de règlement de frais médicaux, de vérifier les soldes de leurs placements et de communiquer avec leur conseiller.
- Pour les tarifications électroniques directes, qui constituent 25 % des propositions tarifées de particuliers (comparativement à une moyenne de 9 %³⁾ pour le secteur) nous avons recours à l'intelligence artificielle afin d'aider nos tarificateurs à prendre des décisions relativement aux propositions de clients du réseau de carrière.
- Nous sommes une des 25 meilleures sociétés où travailler au Canada selon LinkedIn.
- Pour la dixième année consécutive, nous avons été choisie à titre de compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance par Sélection du Reader's Digest.
- Pour la deuxième année consécutive, nous avons reçu une note parfaite selon le LGBT Corporate Canadian Index (« CCI ») en raison de notre engagement ferme à prendre des mesures quantifiables visant à soutenir la communauté LGBTQ.
- Pour la troisième année consécutive, nous avons été reconnus comme un des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens dans le cadre du concours éditorial organisé par le programme des 100 meilleurs employeurs du Canada.
- Nous avons reçu les meilleures notes de Forrester Research Inc.⁴⁾ pour le volet numérique de nos activités d'assurance-vie, tant en ce qui a trait aux fonctionnalités qu'à l'expérience utilisateur.

Stratégie et perspectives

À titre de plus important prestataire d'assurance collective, de chef de file du marché des régimes collectifs de retraite et de plus important prestataire d'assurance individuelle⁵⁾ au Canada, la Financière Sun Life joue un rôle de premier plan au pays. Dans l'avenir, nous continuerons à tirer parti de notre position de chef de file du marché dans nos principaux secteurs d'activité et réseaux de distribution afin d'aider nos clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos principales activités à l'égard de notre exploitation canadienne consisteront à :

Mettre le client au centre de tout ce que nous faisons

- Continuer à transformer nos activités pour devenir une organisation axée sur les clients et adaptée au monde numérique.
- Améliorer l'expérience client en facilitant les interactions avec nous et en nous assurant d'offrir une expérience harmonieuse dans l'ensemble des divisions.

1) Part de marché des souscriptions, selon une évaluation de la LIMRA pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2018

2) Fonds de placement garanti Financière Sun Life

3) Sondage sur l'assurance individuelle de 2018 de Munich Re

4) Forrester Life Insurance Wave Canadian Sales Websites, rapport pour le deuxième trimestre de 2018

5) Part de marché des souscriptions, selon une évaluation de la LIMRA pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2018.

- Offrir une expérience omnicanal et communiquer avec les clients où et quand ils le souhaitent, de la façon dont ils le souhaitent.
- Communiquer de manière plus proactive et personnalisée avec nos clients en tirant profit de nos capacités en matière de solutions numériques, d'analytique et de données.
- Faire progresser nos activités liées à la protection des intérêts de la clientèle en offrant un service hors-pair.

Renforcer notre position de chef de file dans nos principaux secteurs d'activité

- Continuer à tirer parti du réseau de carrière (assurance-vie, assurance-maladie et gestion de patrimoine), tout en nous concentrant sur l'apport d'un soutien numérique à notre modèle traditionnel pour offrir des conseils globaux en matière de planification financière et aider nos clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.
- Lancer de nouveaux produits et services et améliorer l'offre existante pour continuer à soutenir notre réseau de carrière et les tiers conseillers et ainsi proposer à nos clients des stratégies financières et des solutions d'assurance-vie et d'assurance-maladie personnalisées.
- Renforcer notre leadership sur les marchés des GC et des RCR, dans lesquels notre taux de conservation de la clientèle est élevé, grâce à notre technologie de pointe, à des gammes de solutions globales et à notre avantage relatif au milieu de travail.
- Aider les clients des GC à gérer la santé organisationnelle en fonction d'une approche axée sur les coûts et sur le bien-être des employés en leur fournissant un Rapport d'évaluation en santé intégrée.
- Tirer davantage profit de notre avantage relatif au milieu de travail afin de favoriser la croissance des GC et des RCR.

Tirer profit des solutions numériques, des données et de l'analytique et de l'intelligence artificielle pour concevoir de nouveaux modèles commerciaux

- Étendre notre transformation numérique aux interactions entre clients et promoteurs et miser encore davantage sur les données et l'analytique pour favoriser l'atteinte de résultats pour les Clients et la Compagnie.
- Faire croître nos plateformes Concierge numérique et Ella, qui offrent des conseils personnalisés et pertinents à nos clients.
- Continuer à développer et à améliorer nos solutions mobiles de pointe, notamment l'application mobile d'assurance-vie la mieux cotée au Canada, qui facilite la gestion des régimes de retraite et de garanties collectives pour les participants.
- Faire progresser notre nouveau secteur Solutions santé numériques, notamment en lançant l'outil Lumino Santé à l'intention des consommateurs à l'échelle nationale.

Perspectives

Les facteurs démographiques en évolution, en particulier le vieillissement de la population et son besoin de s'assurer une sécurité financière à la retraite, ainsi que le transfert de la responsabilité financière des gouvernements et des employeurs aux particuliers, notamment le transfert potentiel des responsabilités en matière d'assurance-médicaments, viennent augmenter davantage la nécessité pour ces derniers de rechercher une couverture d'assurance-vie et d'assurance-maladie efficace et des conseils judicieux en matière de gestion de patrimoine. En tant que chef de file réputé offrant une gamme exhaustive de solutions et de conseils et grâce à sa solide présence en milieux de travail et dans les collectivités à l'échelle du pays, la FSL Canada se trouve en bonne position pour continuer à aider ses clients de la bonne façon et au bon moment.

Le marché canadien doit composer avec plusieurs enjeux qui constituent à la fois des difficultés et des occasions pour nos activités. La technologie numérique connaît de nouveaux bouleversements. L'accent mis sur la réglementation et les modifications réglementaires touchent tous les secteurs d'activité, et le contexte concurrentiel continue d'exercer une pression supplémentaire sur la poursuite de ces objectifs.

Pour faire face à ces enjeux, nous investissons activement dans des solutions numériques novatrices afin de communiquer de manière plus proactive et personnalisée avec nos Clients. Nous voulons nous assurer que ces derniers puissent interagir avec nous selon la méthode de leur choix. Nous continuerons de nous adapter afin de stimuler les affaires dans nos principaux secteurs d'activité et d'accélérer la croissance grâce à notre tout nouveau secteur, Solutions santé numériques. Les Solutions santé numériques continueront de concevoir des solutions numériques pour nos clients et nos fournisseurs afin de réduire les charges liées aux règlements à l'avantage des clients et des promoteurs de régimes et d'aider les clients à adopter un mode de vie sain.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
<i>Assurance individuelle et gestion de patrimoine</i>	- Offre des conseils globaux aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain grâce à une vaste gamme de produits d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de placement. - Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multiréseaux comprenant notre réseau de carrière, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants) et un réseau de distribution directe pour certains produits.	1^{er} rang en fonction des primes dans le marché de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie individuelles¹⁾ 1^{er} rang dans le marché en fonction des souscriptions de produits à taux fixe¹⁾, et 4^e rang en fonction du total des versements et primes en gestion de patrimoine¹⁾
<i>Garanties collectives</i>	- Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs, notamment : assurance-vie, assurance frais dentaire, assurance frais médicaux, assurance-invalidité et assurance contre les maladies graves. - Tire profit de notre avantage relatif au lieu de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie postérieurs à l'emploi. - Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties collectives et de conseillers du réseau de carrière.	1^{er} rang des fournisseurs de garanties collectives au Canada pour une neuvième année consécutive²⁾.
<i>Régimes collectifs de retraite</i>	- Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions de prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles. - Tire profit de notre avantage relatif au milieu de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, comme des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur. - Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées. - Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants chevronnés, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs.	Les RCR se sont classées au 1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une seizième année consécutive³⁾, ainsi qu'au 1^{er} rang pour les souscriptions de rentes¹⁾

- 1) Part de marché des souscriptions, selon une évaluation de la LIMRA pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2018.
2) En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2017 publiés dans le Group Universe Report de Fraser pour 2018.
3) En fonction du Pension Universe Report de Fraser pour 2017.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	328	415	509
Garanties collectives	282	332	307
Régimes collectifs de retraite	332	216	120
Bénéfice net déclaré	942	963	936
Incidence des marchés ¹⁾	(117)	8	114
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	23	22	(60)
Autres ajustements ²⁾	—	(16)	(5)
Bénéfice net sous-jacent ³⁾	1 036	949	887
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ^{3), 4)}	13,8	12,6	12,0
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ^{3), 4)}	15,2	12,4	11,4
Souscriptions d'assurance ³⁾	984	1 125	950
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ³⁾	15 286	14 976	13 200
Actif géré ³⁾	177 436	176 417	165 252

- 1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
2) Principalement constitués de certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.
3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.
4) L'adoption du TSAV a eu une incidence sur l'affectation du capital de la FSL Canada et, par conséquent, le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent ont augmenté d'environ 1,6 % et 1,8 %, respectivement, à l'exercice 2018.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 942 M\$ en 2018, comparativement à 963 M\$ en 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 1 036 M\$ en 2018, comparativement à 949 M\$ en 2017.

Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à 2017 reflète l'incidence défavorable des marchés des actions, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des écarts de taux et de certaines couvertures ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Le bénéfice net sous-jacent de 2018 par rapport à 2017 reflète les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, la croissance des affaires et les résultats favorables enregistrés au chapitre des charges qui découlent de la gestion continue des charges et de la baisse des coûts liés à la rémunération incitative, partiellement contrebalancés par l'incidence moins favorable des résultats enregistrés au chapitre des placements.

Croissance

Les souscriptions d'assurance individuelle se sont établies à 396 M\$, en baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, après un fort premier trimestre de 2017 sur le plan des souscriptions d'assurance individuelle attribuable aux modifications apportées aux lois fiscales et aux produits. S'établissant à 588 M\$, les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives ont diminué de 13 % par rapport à 2017 en raison de la vente de plusieurs contrats importants réalisés en 2017, partiellement contrebalancée par une augmentation des souscriptions d'assurance-santé.

Une de nos principales initiatives est de poursuivre notre croissance pour ce qui est de nos propres produits individuels de gestion de patrimoine, y compris les fonds communs de placement de PMSL et les fonds distincts FPG Financière Sun Life¹⁾. L'actif géré de nos affaires de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 120,2 G\$, légèrement en baisse par rapport à 120,8 G\$ en 2017, en raison des fluctuations des marchés financiers, en grande partie contrebalancée par les flux de trésorerie nets positifs liés aux activités de gestion de patrimoine. Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par la FSL Canada se sont chiffrées à 15,3 G\$ en 2018, comparativement à 15,0 G\$ en 2017. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine se sont chiffrées à 6,3 G\$ en 2018, en hausse de 6 % par rapport à 2017, en raison de la croissance continue de nos propres produits de gestion de patrimoine²⁾, y compris les fonds communs de placement de PMSL et les fonds distincts FPG Financière Sun Life¹⁾. Les souscriptions de 9,0 G\$ enregistrées par les RCR sont demeurées stables par rapport à 2017.

Rentabilité et croissance par division

Assurance individuelle et gestion de patrimoine

Le bénéfice net déclaré de l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine s'est établi à 328 M\$ en 2018, comparativement à 415 M\$ en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à 2017 reflète principalement le recul des marchés des actions, partiellement contrebalancé par les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation et par les écarts de taux.

Les souscriptions de produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie ont diminué de 12 % par rapport à 2017, pour atteindre 396 M\$ en 2018. Comme il est indiqué ci-dessus, la diminution par rapport à 2017 s'explique par les fortes souscriptions d'assurance individuelle réalisées au premier trimestre de 2017 en raison des modifications apportées aux lois fiscales et à la conception des produits. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, d'un montant de 6,3 G\$, reflètent une croissance marquée par rapport aux résultats de 2017 pour tous les produits individuels de gestion de patrimoine²⁾.

Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des Garanties collectives s'est chiffré à 282 M\$ en 2018, comparativement à 332 M\$ en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à 2017 reflète l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2018 ainsi que les résultats défavorables enregistrés au chapitre de l'assurance, partiellement contrebalancés par la solide croissance des affaires et par la gestion des dépenses par rapport à 2017.

S'établissant à 588 M\$, les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives ont diminué par rapport aux souscriptions de 674 M\$ enregistrées en 2017, principalement en raison des ventes de contrats importants réalisées en 2017, partiellement contrebalancées par une augmentation des souscriptions d'assurance-santé. Les Garanties collectives conservent leur première position en ce qui touche le total des produits au Canada³⁾ grâce à des affaires en vigueur de plus de 10 G\$, tout en continuant à se concentrer sur le service à la clientèle et la productivité.

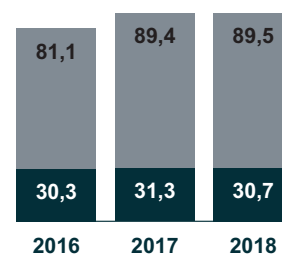
Régimes collectifs de retraite

Le bénéfice net déclaré des Régimes collectifs de retraite s'est chiffré à 332 M\$ en 2018, comparativement à 216 M\$ en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à celui de 2017 reflète l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et la croissance des affaires.

Les souscriptions enregistrées par les Régimes collectifs de retraite, d'un montant de 9,0 G\$ en 2018, sont demeurées stables par rapport aux souscriptions de 9,1 G\$ enregistrés en 2017. L'actif administré s'est chiffré à 97,3 G\$ en 2018, une baisse par rapport à 97,9 G\$ en 2017 en raison des marchés, partiellement contrebalancée par les flux de trésorerie nets favorables.

Gestion de patrimoine – Actif géré (en milliards de dollars)

■ Gestion de patrimoine de l'Individuelle ■ RCR



1) Fonds de placement garanti Financière Sun Life.

2) Produits individuels de gestion de patrimoine créés par la Financière Sun Life, qui comprennent les fonds communs de placement de PMSL, les fonds distincts FPG Financière Sun Life, les certificats de placement garanti et les rentes en capitalisation et à constitution immédiate.

3) En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2017 publiés dans le Group Universe Report de Fraser pour 2018.

2. FSL États-Unis

La FSL États-Unis est un des plus importants fournisseurs d'assurance collective aux États-Unis. Elle offre des produits et des solutions d'assurance parrainés par l'employeur à des employés et leurs familles dans environ 60 000 lieux de travail de toutes tailles à l'échelle du pays. En outre, la FSL États-Unis assure la gestion des affaires en vigueur pour plus de 110 000 contrats individuels d'assurance-vie.

Vue d'ensemble

Divisions

- Garanties collectives
- Gestion des affaires en vigueur

Points saillants pour 2018

- Pour la première fois, nous avons enregistré des souscriptions record aux Garanties collectives de 1,0 G\$ US, en hausse de 16 % par rapport à 2017, tandis que les affaires en vigueur se sont chiffrées à 4,0 G\$ US au 31 décembre 2018, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- La marge après impôt des Garanties collectives s'est établie à 6,7 % pour l'exercice, ce qui se situe au sommet de notre fourchette cible, même après un ajustement pour tenir compte des avantages conférés par la réforme fiscale américaine.
- Nous avons fait l'acquisition de Maxwell Health, une entreprise en démarrage de technologies d'assurance novatrice dotée d'une plateforme qui simplifie l'administration des avantages et des ressources humaines pour les employeurs et les employés.
- Nous avons créé la marque Fullscope RMS afin d'élargir notre éventail de capacités pour nos partenaires du secteur en plus d'introduire un produit d'assurance en excédent de pertes clés en main. Fullscope RMS découle du succès de notre division Disability RMS et offre des solutions d'assurance-invalidité, d'assurance-vie, d'assurance en excédent de pertes et des couvertures facultatives.
- Nous avons accru notre présence à titre de chef de file sur le marché de l'assurance-maladie en excédent de pertes en augmentant nos affaires en vigueur de 16 % en 2018, ce qui nous permet de demeurer le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes aux États-Unis.
 - Nous avons poursuivi nos efforts visant à aider les employeurs offrant des régimes autofinancés et à abaisser la courbe des coûts des frais médicaux.
 - Nous avons lancé notre premier produit en collaboration avec Collective Health; celui-ci permet de pleinement intégrer l'assurance en excédent de pertes à une plateforme évoluée de gestion de la santé de la main-d'œuvre.
 - Nous avons permis à nos clients des assurances en excédent de pertes de réaliser des économies de plusieurs millions de dollars au cours de l'exercice considéré grâce au programme Clinical 360, qui permet de combiner le travail de nos experts cliniques et l'analytique des données.
- Nous avons continué de progresser en ce qui a trait à l'intégration des affaires d'assurance collective dont nous avons fait l'acquisition.
 - Nous avons atteint 95 % de notre objectif sur le plan des synergies relatives aux charges, et nous prévoyons réaliser cet objectif avant impôt de 100 M\$ comme prévu en 2019.
 - Nous avons effectué la migration du produit final acquis vers le portefeuille de la Sun Life, concluant ainsi l'intégration de cette gamme de produits.
 - Au 1^{er} janvier 2019, la moitié des employeurs clients de la plateforme acquise avaient terminé le processus de migration vers la plateforme et les produits de la Financière Sun Life. D'ici la fin de 2019, nous prévoyons que 96 % des employeurs clients de la plateforme de l'entreprise acquise auront terminé le processus de migration.

Stratégie et perspectives

Aux États-Unis, notre orientation stratégique consiste notamment à poursuivre le déploiement de nos principales stratégies et à rechercher de nouveaux catalyseurs dans des marchés adjacents afin d'accélérer notre croissance et d'atteindre notre objectif de bâtir la meilleure compagnie d'avantages sociaux aux États-Unis. Nous concentrons nos efforts sur les occasions de croissance définies par les principales tendances du marché et sur les besoins non comblés du client, notamment pallier les lacunes dans les couvertures d'assurance-vie et d'assurance-invalidité et dans les couvertures facultatives, et contribuer à résoudre l'enjeu lié à l'augmentation des coûts de soins de santé.

Peaufiner nos stratégies existantes afin de renforcer nos principaux secteurs d'activités

Nous continuons de respecter nos priorités dans nos marchés traditionnels de l'assurance collective :

- Faire croître nos activités liées aux comptes nationaux en créant une expérience client sans précédent, notamment grâce à l'amélioration du processus d'adhésion et au renforcement des capacités de gestion des absences.
- Acheter la migration prévue des clients de la plateforme acquise vers la plateforme intégrée de la Financière Sun Life.
- Continuer de faire croître nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes de pointe en offrant une expertise et des solutions d'exception afin d'aider à abaisser la courbe des coûts.
- Assurer la croissance de nos activités liées à Fullscope RMS grâce aux clients d'assurance-invalidité existants et à notre plus récente solution d'assurance-maladie en excédent de pertes conçue à l'intention de nos partenaires du secteur, ainsi qu'à nos produits d'assurance-vie, à nos garanties facultatives et à nos autres couvertures élargies, en s'appuyant sur le succès du modèle Disability RMS.
- Mettre davantage l'accent sur les clients dans chaque volet de nos activités afin de leur offrir une expérience personnalisée et proactive, notamment grâce à l'analytique prédictive, à une communication simplifiée, à un processus d'accueil évolué et à l'écoute des nouveaux clients ainsi qu'à des capacités numériques plus sophistiquées.

- Miser sur l'excellence de la distribution grâce au soutien, à la formation et à l'encadrement accrus offerts à nos principaux courtiers et conseillers pour les aider à stimuler la croissance de leurs affaires.
- Continuer à accroître la marge grâce au maintien d'une rigueur en matière de fixation des prix, de gestion des charges, de gestion des règlements et d'augmentation des primes.

Miser sur de nouvelles approches perturbatrices pour stimuler une croissance rapide

Nous explorons hors des marchés traditionnels pour favoriser une croissance durable à long terme et conserver des marges élevées pour le secteur au moyen de deux nouvelles stratégies. Nos efforts visent à :

- Aider les employeurs et les participants à combler les lacunes au chapitre des couvertures d'assurance en permettant aux clients de comprendre, de choisir et d'apprécier leurs garanties grâce à des solutions de pointe et à l'analytique des données afin de procurer une expérience plus proactive, prédictive et personnalisée.
- Concevoir une gamme de régimes d'assurance-maladie autofinancés pour les employeurs qui ressentent un besoin croissant de partager les risques et de contrôler les coûts des soins de santé et des médicaments. Cet effort repose sur notre expertise en matière d'assurance en excédent de pertes visant à accroître l'empreinte de nos activités de premier plan et à créer d'importantes occasions de croissance.

Optimiser la valeur de nos affaires en vigueur

Nous continuons d'optimiser les activités de la Gestion des affaires en vigueur pour les contrats individuels d'assurance et nous chercherons à miser sur nos capacités en :

- offrant un service qui répond aux besoins de nos clients de l'assurance-vie individuelle
- saisissant des occasions d'améliorer la rentabilité
- gérant efficacement les risques et le capital

Perspectives

Aux États-Unis, le marché des garanties collectives continue à afficher une croissance stable puisque les employeurs cherchent à offrir des garanties concurrentielles dans un contexte de resserrement du marché du travail. En outre, le marché de l'assurance-maladie, sur lequel nous sommes présents par l'entremise de nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes, affiche une croissance plus rapide en raison de l'inflation des frais médicaux et de la hausse de la demande. Nous observons un écart croissant sur le plan des couverture d'assurance étant donné que de moins en moins d'Américains souscrivent à des assurances individuelles ou à des assurances parrainées par leur employeur. La couverture des soins de santé devient également de moins en moins abordable, ce qui laisse moins d'argent pour les autres avantages. Nos stratégies de croissance tiennent compte de ces facteurs favorables afin d'aider les employés à se doter d'une plus grande couverture et de combler cet écart sur les lieux de travail, ainsi que les employeurs à gérer les coûts de leurs régimes d'assurance-maladie.

Les activités de consolidation dans le marché présentent de nouvelles occasions en raison de la possible entrée en jeu de nouveaux intervenants. Selon nous, la présence moins importante de concurrents traditionnels favorise l'offre numérique, qui fournit des occasions que nous pouvons saisir au moyen d'investissements, de partenariats et d'acquisitions.

Les lois étatiques et fédérales encadrant le paiement de congés familiaux et médicaux constituent une nouvelle tendance en émergence aux États-Unis. La situation procure des occasions dans la mesure où les assureurs privés peuvent jouer un rôle dans ces programmes gouvernementaux qui exigent habituellement la participation des employés, ou comporter un risque si ces mêmes assureurs ne peuvent prendre part à ces programmes, ces derniers pouvant occasionner des chevauchements avec des couvertures d'invalidité à court terme existantes. Les premiers États à avoir adopté de telles lois ont, pour la plupart, autorisé les assureurs privés à aider les employeurs à se conformer aux dispositions de ces lois. Nous participons activement aux discussions avec les législateurs américains sur les questions touchant le rôle précieux que les assureurs privés peuvent jouer dans ces programmes. Nous voyons cependant poindre des enjeux en matière de réglementation dans les nouvelles lois et les nouveaux règlements étatiques et fédéraux en matière de cybersécurité et de confidentialité des données, qui pourraient augmenter les coûts et les obligations de conformité. Nous gérons ces enjeux en surveillant attentivement la suite des événements, en ayant recours à notre réseau de pairs et en retenant les services de conseillers lorsque nous le jugeons prudent.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
Garanties collectives	- Offre des produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance-invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, d'assurance-maladie en excédent de pertes, d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique, ainsi que des produits d'assurance facultative comme l'assurance contre les accidents et les maladies graves - L'assurance-maladie en excédent de pertes accorde aux employeurs qui autofinancent les régimes d'assurance-maladie de leurs employés une protection contre les règlements importants - Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 31 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par environ 235 représentants à l'interne. - Sert environ 60 000 employeurs au sein des marchés des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis. - Fullscope RMS, qui comprend Disability RMS, offre des solutions clés en main d'assurance-invalidité, d'assurance-vie, d'assurance en excédent de pertes et des couvertures facultatives, notamment la conception de produits, les services actuariels, la tarification, l'administration des règlements, la gestion du risque et la formation en matière de distribution	- Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes¹⁾ - Le plus important fournisseur de produits d'assurance-invalidité clés en main²⁾ - Un des plus importants réseaux de fournisseurs privilégiés de soins dentaires, qui compte 125 000 dentistes³⁾ - Classée dans les dix premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité⁴⁾
Gestion des affaires en vigueur	Offre environ 110 000 contrats individuels d'assurance-vie, principalement des produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation	

1) Selon le rapport Accident and Healthy Policy Experience de 2017 de la National Association of Insurance Commissioners. Exclut les fournisseurs offrant une couverture d'assurance-maladie.

2) Selon le rapport Accident and Healthy Policy Experience de 2017 de la National Association of Insurance Commissioner et l'expertise de DRMS.

3) Selon les données de septembre 2018 du Netminder Report. En fonction d'un décompte des dentistes.

4) Selon les rapports annuels U.S. Sales & In-Force de 2017 de la LIMRA pour l'assurance-vie temporaire collective, l'assurance-invalidité de courte durée collective et l'assurance-invalidité de longue durée.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains) ¹⁾	2018	2017	2016
Garanties collectives	217	140	73
Gestion des affaires en vigueur	(176)	(247)	90
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	41	(107)	163
Incidence des marchés	(21)	(44)	8
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ²⁾	(302)	(210)	(18)
Acquisitions, intégrations et restructurations ³⁾	(32)	(52)	(42)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(90)	—
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁴⁾	396	289	215
Rendement des capitaux propres déclaré (en %)	1,5	(4,1)	6,5
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ⁴⁾	14,6	11,1	8,5
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ⁴⁾	6,7	5,0	3,5
Souscriptions d'assurance ⁴⁾	999	863	794
(en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	52	(144)	217
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁴⁾	514	376	284

1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent la variation de (231) M\$ US [(293) M\$] incluse dans la réforme fiscale américaine, présentée de façon distincte.

3) Les montants liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations se rapportent aux coûts d'acquisition des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 et à Maxwell Health, acquise en 2018.

4) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

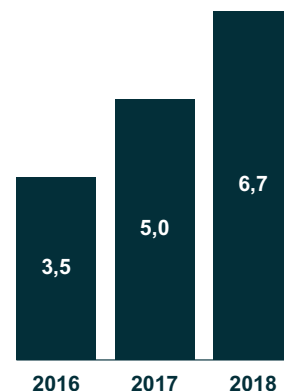
Le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est chiffré à 41 M\$ US (52 M\$) en 2018, comparativement à une perte nette déclarée de 107 M\$ US (144 M\$) en 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 396 M\$ US (514 M\$) en 2018, comparativement à 289 M\$ US (376 M\$) en 2017. L'incidence de la variation du dollar canadien en 2018 par rapport aux taux de change moyens en 2017 n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net déclaré et a diminué le bénéfice net sous-jacent de 1 M\$.

Le bénéfice net déclaré en 2018 par rapport à 2017 reflète la charge de 90 M\$ US (114 M\$) en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine, ainsi que l'incidence nette moins défavorable des taux d'intérêt et la diminution des coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations à mesure que l'intégration des affaires d'assurance collective acquises en 2016 tirait à sa fin. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par l'incidence plus défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction¹⁾.

Le bénéfice net sous-jacent en 2018 par rapport à 2017 reflète l'incidence de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis, la croissance des affaires, les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité et l'incidence des activités de placement sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

La marge après impôt des Garanties collectives²⁾ s'est établie à 6,7 % au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 5,0 % au quatrième trimestre de 2017.

Marge opérationnelle après impôt des Garanties collectives (en pourcentage)



Croissance

En 2018, les souscriptions d'assurance de la FSL États-Unis se sont chiffrées à 999 M\$ US, soit une augmentation de 136 M\$ US par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par une croissance de 16 % et de 15 % des souscriptions d'assurance collective et d'assurance-maladie en excédent de pertes, respectivement.

Rentabilité et croissance par division

Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des Garanties collectives s'est chiffré à 217 M\$ US en 2018, comparativement à 140 M\$ US en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à 2017 reflète la baisse du taux d'imposition aux États-Unis, la croissance des affaires, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité ainsi qu'une diminution des coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations se rapportant aux affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité ainsi que par l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Gestion des affaires en vigueur

En 2018, la perte nette déclarée de la Gestion des affaires en vigueur s'est chiffrée à 176 M\$ US, comparativement à une perte nette de 247 M\$ US en 2017. La perte nette déclarée en 2018 par rapport à 2017 reflète une incidence favorable des marchés liée à la fluctuation des taux d'intérêt et des écarts de taux, les intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, la baisse du taux d'imposition aux États-Unis ainsi qu'une incidence plus favorable des activités de placement sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une incidence défavorable accrue des modifications des hypothèses et mesures de la direction et par des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité. Le bénéfice net en 2017 reflétait également l'incidence défavorable de la réforme fiscale américaine.

1) Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – Comparaison entre 2018 et 2017 – ii – Modifications des hypothèses et mesures de la direction », de notre rapport de gestion annuel pour 2018 pour plus de renseignements sur les hypothèses et mesures de la direction de 2018.

2) En fonction du bénéfice net sous-jacent sur les quatre derniers trimestres, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

3. Gestion d'actifs FSL

Gestion d'actifs FSL comprend la MFS et GPSL. La MFS est une société de gestion d'actifs de premier ordre à l'échelle mondiale qui propose une gamme complète de produits et services financiers offrant une valeur supérieure, en plus de gérer activement des actifs de particuliers et d'investisseurs institutionnels sur la scène internationale. GPSL est une société de gestion de placements institutionnels qui offre des solutions d'investissements guidés par le passif, de placements non traditionnels à revenu fixe et de placements immobiliers à ses clients, et qui exerce ses activités aux États-Unis et au Canada.

Vue d'ensemble

Divisions

- MFS Investment Management
- Gestion Placements Sun Life

Points saillants pour 2018

- Nous avons clôturé 2018 avec un actif géré de 649,7 G\$, qui se composait d'un actif de 584,2 G\$ (428,4 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 65,5 G\$ provenant de GPSL.
- Nous avons annoncé notre intention de procéder à la fusion de Bentall Kennedy, notre société de gestion immobilière nord-américaine de premier plan, avec GreenOak, une société de placements immobiliers d'envergure mondiale ayant un actif géré d'environ 15 G\$ (11 G\$ US) au 31 décembre 2018. Nous ferons l'acquisition d'une participation majoritaire dans l'entité regroupant Bentall Kennedy et GreenOak. Cette transaction, qui devrait être conclue en 2019, nous permettra d'étendre nos activités de gestion en développant les capacités de notre gestionnaire de placements non traditionnels, soit GPSL.
- Les placements ont affiché un rendement solide, 78 %, 79 % et 94 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se classant dans la moitié supérieure de leurs catégories Lipper pour ce qui est du rendement sur trois, cinq et dix ans, respectivement, au 31 décembre 2018.
- Bentall Kennedy a été nommée parmi les cinq premières sociétés à l'échelle mondiale dans le classement Global Real Estate Sustainability Benchmark 2017. Cet honneur lui a été décerné pour une septième année consécutive.

Stratégie et perspectives

La stratégie de Gestion d'actifs FSL vise à concevoir et à lancer des produits de placement par l'entremise de la MFS et de GPSL, nous permettant d'enregistrer une croissance dans le secteur de la gestion active des actifs traditionnels ainsi que pour les investissements guidés par le passif et les catégories d'actifs non traditionnelles. La MFS exerce ses activités principalement au sein du marché institutionnel mondial et du marché des particuliers aux États-Unis. GPSL tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements guidés par le passif et d'investissements de catégories d'actifs privés de la Financière Sun Life pour offrir des solutions de placement personnalisées à des investisseurs institutionnels tiers.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel à nos clients tout en bâtissant une plateforme à revenu fixe de premier ordre

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos clients. La solidité de notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle par rapport à celle des autres gestionnaires d'actifs :

- En raison de la volatilité croissante du marché et puisqu'elle est dotée d'une approche ayant fait ses preuves, la MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme.
- Dans l'avenir, la MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs et assurer une croissance du bénéfice net tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme à nos clients.

Pour atteindre cet objectif, la MFS ciblera une hausse des souscriptions en ajoutant des placements à revenu fixe tout en gérant les charges.

Tirer profit du portefeuille de sociétés de GPSL pour développer de nouveaux produits et accroître nos activités de distribution

GPSL est dans une situation enviable pour tirer profit de trois tendances importantes dans nos marchés cibles :

- l'augmentation de la répartition en placements à revenu fixe par les régimes de retraite en vue de limiter les risques;
- l'impartition de la gestion d'actifs par des compagnies d'assurance;
- la hausse de la demande à l'égard des solutions non traditionnelles en raison de la faiblesse des taux d'intérêt nominaux.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir nos capacités de distribution et à augmenter notre gamme de produits grâce à des solutions qui tirent parti de nos capacités de placement existantes, et à poursuivre notre recherche d'occasions d'acquisitions qui correspondent à nos objectifs stratégiques.

Perspectives

Dans l'avenir, nous prévoyons que la consolidation au sein du secteur de la gestion des actifs se poursuivra. Les changements apportés à la réglementation poussent les clients et les plateformes à regrouper leurs actifs auprès d'un nombre moins important

de sociétés de placement. Une correction du marché risque d'accélérer la consolidation chez les gestionnaires actifs possédant moins de compétences et gérant des actifs à plus petite échelle, ce qui nous offrira des occasions d'établir de nouvelles relations clients. Nous sommes d'avis qu'un tel contexte nous permettra d'accroître notre part du marché grâce à notre large gamme de produits, à nos stratégies ayant fait leurs preuves et à notre envergure.

La gestion active fait face à des difficultés puisque la demande pour les stratégies de placement passives et non traditionnelles croît plus rapidement que le marché dans son ensemble, en plus de subir des pressions à la baisse au chapitre des frais en raison des avancées technologiques, des nouveaux intervenants du marché, de la réglementation et des obligations accrues liées à la transparence.

Pour surmonter ces difficultés, nous continuerons à positionner notre société de gestion active de manière à servir un large bassin d'actifs offrant des rendements qui tiennent compte de l'indicateur alpha dans les marchés des produits individuels et institutionnels, et profiterons de notre envergure ainsi que de nos stratégies éprouvées pour servir nos clients partout dans le monde. Nous tirerons également partie de nos capacités en analytique des données pour continuer à améliorer nos capacités de distribution. Environ 20 % de l'ensemble de l'actif investi à l'échelle mondiale fait l'objet d'une rotation chaque année, ce qui donne la possibilité de réinvestir un montant de plus de 15 billions de dollars. Même si certains investisseurs décident d'opter pour des stratégies passives, en tant que société de gestion active bien positionnée et hautement spécialisée, nous aurons l'occasion de croître.

Étant donné que les solutions d'investissement guidé par le passif connaissent le taux de croissance le plus rapide dans le secteur, la demande à l'égard des stratégies non traditionnelles concorde avec la position stratégique de GPSL en nous permettant de mettre à profit notre connaissance approfondie des investissements guidés par le passif fondée sur l'expérience que nous avons acquise au chapitre des activités d'assurance.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
MFS	- Gère activement des actifs pour des particuliers et des clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations - Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels - Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants	- Un actif géré de plus de 428 G\$ US - Le 10^e plus important gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers aux États-Unis¹⁾
GPSL	- GPSL offre des investissements guidés par le passif ainsi que des solutions de placements non traditionnels à revenu fixe et de placements immobiliers à ses clients par l'entremise d'un portefeuille de sociétés, y compris : - Bentall Kennedy, un gestionnaire de placements immobiliers exerçant ses activités au Canada et aux États-Unis - Prime Advisors, Inc., une société de gestion de placements établie aux États-Unis et spécialisée dans les portefeuilles personnalisés de titres à revenu fixe, principalement pour les sociétés d'assurance américaines - Ryan Labs Asset Management Inc., un gestionnaire d'actif établi à New York et spécialisé dans les placements à revenu fixe et les investissements guidés par le passif - PISLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels canadien qui fait bénéficier les caisses de retraite et d'autres investisseurs institutionnels de son expertise en ce qui touche les catégories d'actifs non traditionnelles et les investissements guidés par le passif - Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants	Un actif géré de plus de 65,5 G\$ US

1) Selon un rapport de Strategic Insight en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2018.

Résultats financiers

Gestion d'actifs FSL (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Bénéfice net déclaré	909	653	729
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(5)	(81)	30
Autres ^{2), 3)}	(11)	(78)	—
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	925	812	699
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	649,7	677,6	624,8
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	111,4	117,3	116,3
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(37,3)	(22,4)	(12,2)
MFS (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré	893	612	700
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(5)	(81)	30
Réforme fiscale américaine ³⁾	—	(95)	—
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	898	788	670
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	584,2	618,3	571,6
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	104,3	106,5	108,2
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(38,5)	(28,5)	(16,7)
MFS (en millions de dollars américains)			
Bénéfice net déclaré	689	471	528
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(4)	(64)	22
Réforme fiscale américaine	—	(75)	—
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	693	610	506
Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt ¹⁾	38 %	38 %	36 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ¹⁾	477,5	460,5	421,7
Actif géré (en milliards de dollars américains) ¹⁾	428,4	491,6	425,6
Souscriptions brutes (en milliards de dollars américains) ¹⁾	80,6	82,1	81,7
Souscriptions nettes (en milliards de dollars américains) ¹⁾	(29,7)	(21,8)	(12,6)
GPSL (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net déclaré	16	41	29
Autres ^{2), 3)}	(11)	17	—
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	27	24	29
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	65,5	59,3	53,2
Souscriptions brutes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	7,0	10,8	8,1
Souscriptions nettes (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	1,2	6,1	4,5

1) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2) Inclut un montant de 11 \$ lié aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations en 2018 relativement à la fusion de Bentall Kennedy et de GreenOak, qui devrait être conclue en 2019, ainsi qu'une charge relative à la réforme fiscale américaine en 2017.

3) Au quatrième trimestre de 2017, le montant de (78) M\$ présenté au titre de la réforme fiscale américaine comprend une charge de 32 M\$ liée à la réévaluation des soldes d'impôt reporté, comprenant une charge de 49 M\$ pour la MFS, partiellement contrebalancée par une économie de 17 M\$ pour GPSL et par une charge non récurrente de 46 M\$ sur le rapatriement réputé de bénéfices étrangers pour la MFS au quatrième trimestre de 2017.

Rentabilité

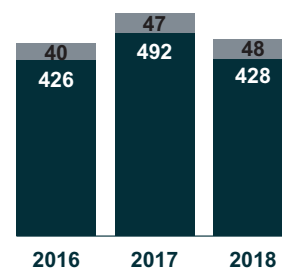
Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs FSL s'est chiffré à 909 M\$ en 2018, comparativement à 653 M\$ pour 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 925 M\$ en 2018, comparativement à 812 M\$ pour 2017. L'incidence de la variation du dollar canadien en 2018 par rapport aux taux de change moyens en 2017 a réduit le bénéfice net déclaré ainsi que le bénéfice net sous-jacent de 2 M\$.

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs FSL pour 2018, par rapport à la période correspondante de 2017, reflète la charge de 78 M\$ de 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine, ainsi que l'incidence de la diminution des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 693 M\$ US en 2018, comparativement à 610 M\$ US en 2017, en raison de l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis et de la hausse de l'actif net moyen.

Croissance

L'actif géré de Gestion d'actifs FSL s'établissait à 649,7 G\$ en 2018, comparativement à 677,6 G\$ en 2017. La diminution est principalement attribuable à la perte de valeur de l'actif de 43,9 G\$ et des sorties nettes de 37,3 G\$, partiellement contrebalancées par la dépréciation de 52,9 G\$ du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture de 2017.

Actif géré
(en milliards de dollars américains)
■ MFS ■ GPSL



Rentabilité et croissance par division

MFS

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est chiffré à 689 M\$ US en 2018, comparativement à 471 M\$ US en 2017. Le bénéfice net déclaré de la MFS pour 2018 par rapport à 2017 reflète la charge de 75 M\$ US en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine. L'augmentation reflète également l'incidence de la diminution des ajustements de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées par la MFS, l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis ainsi que l'incidence de la hausse des produits tirés des honoraires découlant de la hausse de l'actif net moyen.

L'actif géré s'est chiffré à 428,4 G\$ US (584,2 G\$) au 31 décembre 2018, comparativement à 491,6 G\$ US (618,3 G\$) au 31 décembre 2017. La diminution de 63,2 G\$ US est principalement attribuable à la perte de valeur de l'actif de 33,5 G\$ US et aux sorties nettes de 29,7 G\$ US.

GPST

Le bénéfice net déclaré de GPST s'est chiffré à 16 M\$ en 2018, comparativement à 41 M\$ en 2017, en raison de l'avantage de 17 M\$ conféré en 2017 par l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine. Cette diminution reflète également l'incidence des frais d'acquisition engagés en 2018 relativement à l'acquisition en cours de GreenOak. Le bénéfice net sous-jacent de GPST s'est chiffré à 27 M\$, comparativement à 24 M\$ pour 2017.

L'actif géré de GPST s'est chiffré à 65,5 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 59,3 G\$ au 31 décembre 2017. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence de la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change de 2017 et à l'augmentation de la valeur de l'actif.

4. FSL Asie

La FSL Asie exerce ses activités au sein de sept marchés offrant de la valeur à plus de 20 millions de clients sous forme de solutions d'assurance-vie, d'assurance-maladie et de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux. Les sept marchés asiatiques de la FSL Asie représentent plus de 87 % du PIB et 91 % des primes d'assurance-vie dans les marchés à croissance rapide en Asie. De plus, la FSL Asie gère les affaires de notre Division International sur le marché de l'assurance pour la clientèle fortunée.

Vue d'ensemble

Divisions

- Assurance et gestion de patrimoine
- International

Points saillants de 2018

- En 2018, nos activités de gestion d'actifs et de patrimoine en Asie ont atteint un total de 48,6 G\$ d'actifs gérés, qui se détaille comme suit :
 - 11,9 G\$ enregistrés par notre secteur des régimes de retraite à Hong Kong;
 - 24,2 G\$ enregistrés par notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde.
- Les souscriptions par le canal de la bancassurance en Inde ont plus que quadruplé après que nous avons réussi à approfondir notre relation avec la HDFC Bank Limited, la plus grande banque au sein du secteur privé en Inde, alors que nous pénétrons davantage ce marché.
- Nous avons lancé de nouveaux outils et produits numériques et avons amélioré ceux qui existaient déjà afin d'inspirer et d'aider nos clients, notamment :
 - une nouvelle application pour nos clients de Hong Kong dotée de la toute première fonctionnalité sur le marché permettant d'accélérer les versements aux clients qui présentent leurs demandes de règlement en ligne en cas d'hospitalisation ou d'accident;
 - notre application SunActiv en Malaisie qui récompense les clients actifs et en santé;
 - sept produits novateurs lancés dans quatre pays au cours de l'exercice, y compris une plateforme d'achats en ligne unique en son genre appelée Lazada aux Philippines, qui permet aux clients d'acheter des produits d'assurance plus facilement. Grâce à ces initiatives avec nos partenaires numériques, nous offrons désormais des produits de couverture à plus de 38 000 clients.
- Nous avons conclu un investissement stratégique dans Bowtie. Cet investissement dans le premier assureur virtuel à Hong Kong approuvé par le processus Fast Track¹⁾ nous permettra de maintenir le cap alors que nous travaillons à devenir une compagnie d'assurance de premier plan à la pointe de l'innovation.
- Nos fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong se sont vus décerner d'importantes distinctions du secteur, ce qui souligne le service pertinent et à valeur ajoutée que nous offrons à nos clients, notamment :
 - le premier rang dans le plus récent sondage de Mercer sur la satisfaction à l'égard des fournisseurs de fonds de prévoyance obligatoires
 - le prix 2018 Scheme of the Year pour notre fonds de prévoyance obligatoire Rainbow (Sun Life Rainbow MPF Scheme)
- En Asie, la Financière Sun Life s'est classée parmi les six plus importantes marques d'assurance dans la liste « Asia's Top 1000 Brands »²⁾ de 2018 présentées par Campaign Asia, confirmant que la valeur de notre marque est en croissance dans la région.

Stratégie et perspectives

Afin de réaliser nos ambitieux objectifs de croissance au chapitre des bénéfices, des souscriptions et de la valeur des affaires nouvelles, la FSL Asie doit accroître ses activités dans l'ensemble de nos marchés grâce à des capacités de distribution de premier ordre et à l'excellence opérationnelle soutenues par une expertise supérieure sur le plan des services numériques, des données et de l'analytique, tout en investissant dans les bons talents. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Établir une distribution de premier ordre

- Accroître notre présence dans tous les canaux et les secteurs afin de servir le marché asiatique de l'assurance en expansion et joindre davantage de clients grâce à une gamme élargie de produits de soins de santé et de mieux-être.
- Créer un élément différenciateur unique sur le plan de la distribution dans chacun des marchés en s'inspirant de notre plateforme « Conseiller le plus respecté » afin de former la prochaine génération de leaders en matière de distribution.
- Se servir des données et de l'analytique pour accroître le taux de conservation de nos clients, la productivité de nos conseillers ainsi que la qualité de notre recrutement, de la formation et du perfectionnement que nous offrons.

Transformer nos activités et notre modèle économique

- Passer au numérique et tirer profit de la technologie pour créer un avantage opérationnel pour toutes les fonctions.
- Offrir une expérience omnicanal et communiquer avec les clients où et quand ils le souhaitent, de la façon dont ils le souhaitent.
- Améliorer l'expérience client en facilitant les interactions avec nous et en nous assurant d'offrir une expérience harmonieuse dans tous nos marchés d'Asie.

1) Fast Track fait référence à un projet pilote lancé par la Insurance Authority of Hong Kong le 29 septembre 2017. Ce projet a pour objectif d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation pour les nouveaux assureurs qui sont les propriétaires et les exploitants de canaux de distribution exclusivement numérique.

2) Selon l'autorité en marketing Campaign Asia.

- Se servir des données et de l'analytique pour créer une approche davantage axée sur les clients, plus personnelle, plus proactive et plus prédictive afin de joindre des clients potentiels et pour susciter l'engagement des clients existants.
- Intégrer notre Division International à la FSL Asie afin de développer des capacités additionnelles dans cette région du monde au chapitre des services offerts aux clients fortunés et de créer des synergies relatives aux produits pour maximiser la valeur offerte.

Continuer d'accroître nos activités au sein de chacun de nos marchés

- Prendre de l'expansion dans chacun des marchés afin de jouer un rôle plus important auprès de nos clients en leur offrant les meilleures solutions aux prix les plus concurrentiels.
- Afin d'assurer notre croissance, nous axerons nos efforts sur des occasions tant internes et externes. En ce qui concerne la croissance externe, nous examinerons les occasions de transformation tout en saisissant de façon sélective des occasions additionnelles lorsque celles-ci répondent à nos critères.

Perspectives

Nous prévoyons que la croissance économique en Asie continuera de sous-tendre celle des secteurs de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de la gestion de patrimoine. Cette croissance, jumelée à une évolution démographique favorable, à un faible taux de pénétration de l'assurance et à une croissance importante de la classe moyenne, offre de formidables occasions à la FSL Asie. Nous nous attendons à ce que la croissance du canal de la bancassurance demeure le plus fort dans la plupart de nos marchés. La technologie numérique continuera également de gagner en importance en Asie comme moyen de susciter l'engagement de nos clients, de leur vendre nos produits et de les servir; nous continuerons donc d'investir dans ce domaine.

Les marchés asiatiques doivent composer avec des facteurs défavorables tels que les cadres réglementaires en évolution, la concurrence accrue des nouveaux venus sur le marché et l'incertitude économique et géopolitique, qui continuent de poser des défis à relever et de créer des occasions à saisir.

Nous sommes d'avis que nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour saisir des occasions de croissance et protéger l'ensemble de nos activités des cycles économiques ou réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. En outre, notre solide situation au sein des marchés, nos importants partenariats stratégiques et notre capacité à tirer profit de notre expertise mondiale nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
Assurance et gestion de patrimoine		
<i>Philippines¹⁾</i>	- Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples. - Nous proposons des titres de fonds communs de placement à des particuliers et à des clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	- Classée au premier rang pour les compagnies d'assurance²⁾ - Troisième plus importante société de fonds communs de placement au pays³⁾
<i>Hong Kong</i>	- Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises, distribués par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers. - Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et l'administration de produits de régimes de retraite distribués par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	- Classée au sein des dix plus importantes agences d'assurance-vie⁴⁾ - Quatrième plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au deuxième rang en fonction des rentrées de trésorerie nettes⁵⁾
<i>Indonésie</i>	Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles ainsi que de l'assurance-vie créancier par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de bancassurance, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la cinquième banque en importance du pays.	Classée au sein des 15 premières positions globalement, et classée au sein des dix premières positions en ce qui a trait aux agences⁶⁾
<i>Vietnam</i>	Nous proposons des produits d'assurance-vie individuelle et de retraite individuels par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie et de canaux de distribution numérique.	Classée au sein des 15 premières positions globalement⁷⁾
<i>Malaisie⁸⁾</i>	Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence nouvellement établie en partenariat avec CIMB Principal Asset Management.	Troisième rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance⁹⁾
<i>Inde¹⁰⁾</i>	- Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de canaux de bancassurance. - Nous proposons des produits de fonds communs de placement aux particuliers et aux investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	- Huitième plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde¹¹⁾ - Quatrième plus importante société de fonds communs de placement au pays¹²⁾
<i>Chine¹³⁾</i>	- Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et des produits d'épargne distribués par un réseau d'agences et les canaux de la bancassurance, de courtiers et numériques. - Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	Parmi les 10 plus importantes compagnies d'assurance et la compagnie d'assurance affichant la croissance la plus rapide en Chine parmi les multinationales¹⁴⁾
International	- Nous proposons des solutions d'assurance-vie individuelle et collective destinées à des particuliers et à des familles fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada - Nous gérons un bloc de produits individuels de gestion de patrimoine qui est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.	Un leader au sein du marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée

1) Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

2) Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) en 2017.

3) Philippine Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de décembre 2018.

4) Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2018.

5) Rapport de Mercer sur les fonds de prévoyance obligatoires (au 31 décembre 2018).

6) Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2018.

7) Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en décembre 2018 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

8) Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

9) Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2018.

10) Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (la « Aditya Birla Sun Life AMC Limited ») (participation de 49 %).

11) Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées en 2018 parmi les intervenants privés.

12) Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2018.

13) Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

14) China Banking Insurance Regulatory Commission, en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2018 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie universelle à capital variable et les sociétés de régimes de retraite).

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Assurance et gestion de patrimoine International ¹⁾	381	326	309
Bénéfice net déclaré	555	778	600
Incidence des marchés ²⁾	(30)	38	(5)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ²⁾	76	284	114
Autres ^{3), 4)}	(14)	(5)	33
Bénéfice net sous-jacent ³⁾	523	461	458
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ^{3), 5)}	11,3	14,4	11,7
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ^{3), 5)}	10,6	8,5	8,9
Souscriptions d'assurance ³⁾	898	811	755
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ³⁾	10 101	13 056	8 849

1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

2) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

4) En 2018, les montants présentés au poste Autres se rapportent principalement à une entente de distribution conclue en Inde relativement à la gestion d'actifs. En 2016, les montants présentés au poste Autres se rapportent principalement à un ajustement relatif à un profit hors trésorerie réalisé lors de l'acquisition du contrôle des activités de la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited et de l'acquisition du contrôle des activités de la PT CIMB Sun Life en Indonésie, partiellement contrebalancé par les coûts d'acquisition et d'intégration.

5) En raison d'une révision du modèle d'affectation du capital de la FSL Asie, le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent de celle-ci ont augmenté de 1,5 % pour l'exercice clos en 2018.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 555 M\$ en 2018, comparativement à 778 M\$ en 2017. Le bénéfice net sous-jacent en 2018 s'est élevé à 523 M\$, comparativement à 461 M\$ à l'exercice précédent. L'incidence de la variation du dollar canadien en 2018 par rapport aux taux de change moyens en 2017 a diminué le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 12 M\$ et de 10 M\$, respectivement.

Le bénéfice net déclaré en 2018 par rapport à 2017 reflète principalement l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et l'incidence défavorable des marchés des actions. Le bénéfice net sous-jacent en 2018 par rapport à 2017 reflète la croissance des affaires et les résultats enregistrés au chapitre des placements à la Division International, partiellement contrebalancés par l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles, par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges en raison des initiatives de croissance des affaires sur l'ensemble de la FSL Asie et des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité par la Division International.

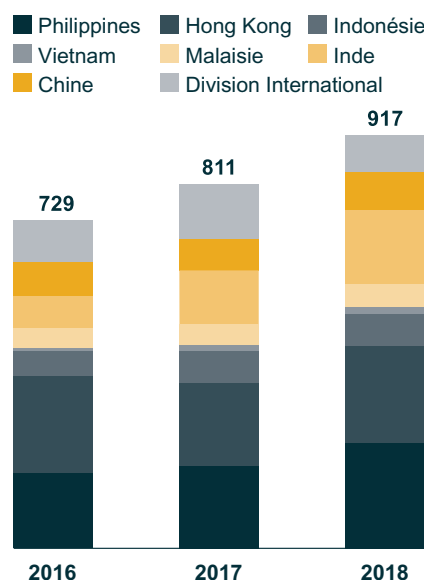
Croissance

Les souscriptions d'assurance de la FSL Asie se sont chiffrées à 898 M\$ en 2018, comparativement à 811 M\$ en 2017. Sur la base d'un taux de change constant, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 13 %, principalement en raison de la croissance enregistrée aux Philippines, en Inde et à Hong Kong, partiellement contrebalancée par les souscriptions dans la Division International qui ont connu une baisse en raison d'un environnement concurrentiel et de la volatilité du marché.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par la FSL Asie se sont chiffrées à 10,1 G\$ en 2018, comparativement à 13,1 G\$ en 2017. Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine ont diminué de 20 %, sur la base d'un taux de change constant par rapport à 2017, en raison d'une baisse des souscriptions de titres de fonds communs de placement en Inde découlant de la volatilité du marché, et aux Philippines en raison de souscriptions plus élevées enregistrées sur les marchés monétaires en 2017, partiellement contrebalancée par la solide croissance constante de notre secteur des régimes de retraite à Hong Kong.

Souscriptions d'assurance à taux de change constant

(en millions de dollars)



Rentabilité par division et croissance par marché

Le bénéfice net déclaré de l'assurance et de la gestion de patrimoine s'est chiffré à 381 M\$ en 2018, par rapport à 326 M\$ en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018, par rapport à celui de 2017, reflète l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de la croissance des affaires, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des marchés principalement attribuable aux variations des marchés des actions, aux résultats enregistrés au chapitre des charges reflétant les initiatives de croissance des affaires et aux pressions exercées par les affaires nouvelles.

Nous avons continué d'accroître nos agences et de mettre au point d'autres canaux de distribution, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer l'efficacité et la productivité tout en conservant une approche axée sur les clients.

Philippines – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle ont augmenté de 27 % par rapport à 2017. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,4 G\$ à la fin de 2018, en baisse de 34 % par rapport à 2017, reflétant les solides souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires par l'entremise d'une relation bancaire en 2017.

L'effectif de nos agences a atteint environ 14 800 à la fin de 2018, en hausse de 33 % par rapport à 2017.

Hong Kong – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées ont augmenté de 16 % par rapport à 2017 avec une croissance enregistrée par le canal des agences et celui des courtiers. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 11,9 G\$, en hausse de 8 % par rapport à 2017, et les flux de trésorerie nets des régimes de retraite ont augmenté de 59 % par rapport à l'exercice précédent.

L'effectif de nos agences a connu une croissance de 10 % par rapport à 2017, passant à environ 2 200 à la fin de 2018.

Indonésie – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées en Indonésie ont diminué de 3 % par rapport à 2017, étant donné que la croissance enregistrée dans les canaux de la bancassurance a été contrebalancée par une diminution des souscriptions par les canaux de télémarketing.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 8 800 en 2018, en baisse par rapport à la clôture de l'exercice précédent en raison de l'accent mis sur la qualité qui a entraîné le licenciement d'agents inactifs.

Vietnam – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 40 % par rapport à 2017, ce qui s'explique principalement par une croissance des souscriptions par l'entremise du canal de vente de la Compagnie.

L'effectif de nos agences a atteint presque 4 700 à la fin de 2018, en hausse de 24 % par rapport à 2017.

Malaisie – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle enregistrées en Malaisie ont augmenté de 7 % en 2018 par rapport à 2017.

Le réseau d'agences établi en 2018 en Malaisie a dépassé les 400 agents.

Inde – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle enregistrées ont augmenté de 45 % par rapport à 2017, en raison principalement de la croissance dans le secteur de la bancassurance attribuable à l'établissement de notre relation avec la HDFC Bank Limited.

Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et de fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont diminué de 27 % en raison de la volatilité du marché.

Le total de l'actif géré à la fin de 2018 s'est établi à 49,3 G\$. De ce montant, une tranche de 24,2 G\$ est comptabilisée dans notre actif géré, ce qui concorde avec les soldes comptabilisés à la fin de 2017.

Chine – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle par la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (« SLEB ») ont augmenté de 14 % en 2018 par rapport à 2017, en raison du solide rendement du réseau des courtiers.

Division International

Le bénéfice net déclaré de la Division International s'est chiffré à 174 M\$ en 2018, comparativement à 452 M\$ en 2017. Le bénéfice net déclaré de 2018 par rapport à 2017 reflète l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, ainsi que l'incidence défavorable des marchés.

Les souscriptions d'assurance-vie de la Division International en 2018 se sont chiffrées à 82 M\$, une baisse de 34 % par rapport à 2017 en raison d'un environnement concurrentiel et de la volatilité du marché.

5. Organisation internationale

Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni (la « FSL Royaume-Uni ») et des Services de soutien généraux.

Divisions

<i>Division</i>	<i>Description</i>
<i>FSL Royaume-Uni</i>	La FSL Royaume-Uni détient un portefeuille fermé comptant environ 590 000 contrats d'assurance-vie et de rentes en vigueur dont l'actif géré est d'environ 11 G£. Depuis décembre 2010, la FSL Royaume-Uni n'accepte plus d'affaires nouvelles et se concentre plutôt sur l'offre de services à ses clients existants. La plupart des fonctions administratives ont été imparties à des fournisseurs externes supervisés par une équipe de gestion interne.
<i>Services de soutien généraux</i>	Les Services de soutien généraux comprennent les charges, les charges liées à la dette, les produits tirés des placements, le capital et les éléments qui ne sont pas attribués aux autres secteurs d'activités de la Financière Sun Life, ainsi que les activités de réassurance fermées de la Compagnie. Nos activités de réassurance fermées comprennent l'assurance soins de longue durée, les garanties médicales et les garanties de revenu minimal et de capital-décès, ainsi que l'assurance-invalidité de longue durée collective et l'assurance accident personnelle, qui sont entièrement rétrocédées.

Résultats financiers

Comptes de résultat abrégés

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
FSL Royaume-Uni	250	181	184
Services de soutien généraux	(186)	(282)	(181)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	64	(101)	3
Incidence des marchés ¹⁾	(15)	5	(13)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1),2)}	140	55	14
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{3),4)}	(10)	(55)	(5)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(54)	—
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ⁴⁾	(51)	(52)	7

1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent la variation de 5 M\$ incluse dans la réforme fiscale américaine, présentée de façon distincte.

3) Pour 2017, ce montant est principalement composé de l'incidence au quatrième trimestre de 2017 de l'objectif de la Compagnie visant à améliorer ses processus d'affaires ainsi que ses structures et ses capacités organisationnelles.

4) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale s'est chiffré à 64 M\$ en 2018, comparativement à une perte nette déclarée de 101 M\$ en 2017, et reflète la charge de 54 M\$ en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine ainsi que la charge de restructuration engagée en 2017. L'augmentation reflète également l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des marchés, qui s'explique principalement par l'incidence nette des taux d'intérêt. La perte nette sous-jacente s'est chiffrée à 51 M\$ en 2018, comparativement à une perte nette sous-jacente de 52 M\$ à l'exercice précédent, reflétant une meilleure rentabilité de la FSL Royaume-Uni et la hausse des produits tirés des placements sur les actifs excédentaires, en grande partie contrebalancées par la diminution des avantages liés aux éléments fiscaux. L'incidence de la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2017 a entraîné une diminution de 8 M\$ et de 5 M\$, respectivement, de la perte nette déclarée et de la perte nette sous-jacente.

Rentabilité par division

FSL Royaume-Uni

Le bénéfice net déclaré de la FSL Royaume-Uni s'est chiffré à 250 M\$ en 2018, comparativement à 181 M\$ en 2017, reflétant l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et une meilleure rentabilité, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des marchés en raison principalement de l'incidence nette des taux d'intérêt.

Services de soutien généraux

La perte nette déclarée des Services de soutien généraux s'est chiffrée à 186 M\$ en 2018, comparativement à une perte nette déclarée de 282 M\$ en 2017. La diminution de la perte est principalement attribuable à la charge de 54 M\$ en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine ainsi qu'à la charge de restructuration engagée en 2017. La variation favorable reflète également l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction liées à la cessation des affaires prises en charge et à la hausse des produits tirés des placements sur les actifs excédentaires, partiellement contrebalancées par la diminution des avantages liés aux éléments fiscaux.

H. Placements

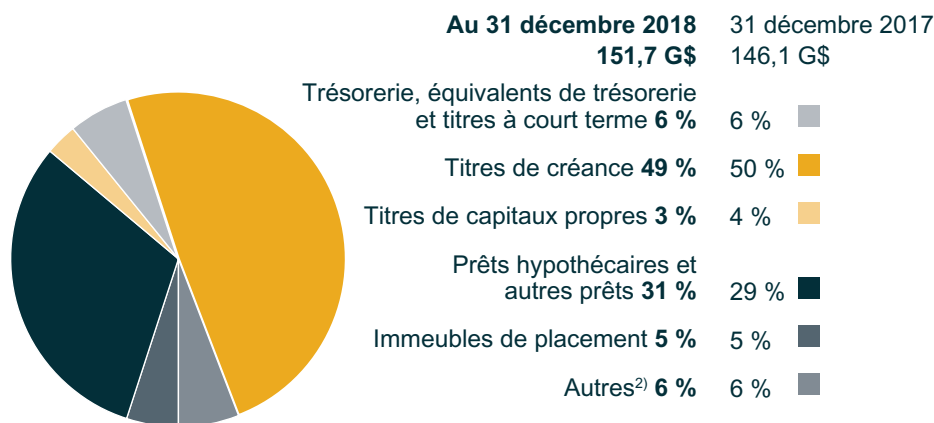
La Compagnie cherche à s'assurer que tous les placements de son fonds général sont adéquatement alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, de la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques et de révision du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques et de révision ») approuve les politiques présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces politiques définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces politiques fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques et de révision. Le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total de nos placements liés au fonds général se chiffrait à 151,7 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 146,1 G\$ au 31 décembre 2017. L'augmentation des placements liés au fonds général s'explique principalement par l'augmentation des activités d'exploitation ainsi que par les variations de l'incidence du change liée à la dépréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2017, contrebalancées par la diminution de la juste valeur nette. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs de grande qualité à revenu fixe.

De plus amples renseignements sur nos placements sont présentés aux notes 5 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Le graphique suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.



1) Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la valeur comptable des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur; cependant, nos prêts hypothécaires et autres prêts sont habituellement comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts s'établissait à 48,4 G\$ (45,4 G\$ au 31 décembre 2017), tandis que leur valeur comptable s'établissait à 46,8 G\$ (42,8 G\$ au 31 décembre 2017). En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouvrés sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2) Comprend les autres placements (3 %), les avances sur contrats (2 %) et les actifs dérivés (1 %) pour 2018 et 2017.

2. Titres de créance

Notre portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements présenté dans nos états financiers consolidés annuels de 2018, sauf en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

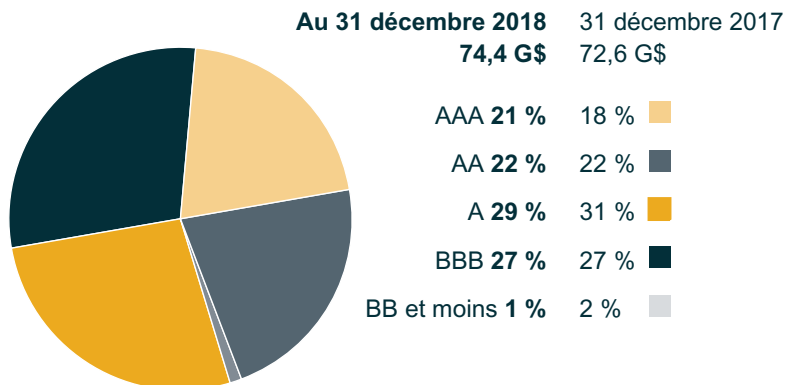
	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
(en millions de dollars)	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	5 576	7 %	5 198	7 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	13 065	18 %	13 296	18 %
Gouvernements et organismes américains	2 907	4 %	2 049	3 %
Autres gouvernements étrangers	5 646	8 %	6 113	9 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	27 194	37 %	26 656	37 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	9 860	13 %	9 561	12 %
Services publics	6 881	9 %	7 306	10 %
Produits industriels	4 643	6 %	4 797	7 %
Énergie	3 968	5 %	4 112	6 %
Services de communication	3 307	4 %	3 371	5 %
Immobilier	3 016	4 %	2 579	4 %
Soins de santé	2 033	3 %	1 579	2 %
Produits de consommation courante	1 882	3 %	2 271	3 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 581	2 %	1 692	2 %
Matières	1 481	2 %	1 473	2 %
Technologie de l'information	1 231	2 %	1 323	2 %
Total des titres de créance de sociétés	39 883	53 %	40 064	55 %
Titres adossés à des créances	7 366	10 %	5 899	8 %
Total des titres de créance	74 443	100 %	72 619	100 %

1) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard établie par S&P Dow Jones Indices. Au cours de 2018, certains titres de créance des secteurs des produits de consommation discrétionnaire et des technologies de l'information ont été transférés vers le secteur des services de communications. Les soldes de 2017 ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Titres de créance par notation

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 8 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 72 % du total des titres de créance au 31 décembre 2018, comparativement à 71 % au 31 décembre 2017. La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2018, comparativement à 98 % au 31 décembre 2017.



Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente, classés selon leur emplacement géographique.

31 décembre 2018					31 décembre 2017			
(en millions de dollars)	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de créance								
Canada	25 091	4 217	29 308	38 %	24 132	4 114	28 246	39 %
États-Unis	21 329	5 917	27 246	37 %	20 758	5 719	26 477	36 %
Europe	8 840	1 278	10 118	14 %	8 923	1 402	10 325	14 %
Asie	3 673	445	4 118	6 %	3 694	571	4 265	6 %
Autres	2 469	1 184	3 653	5 %	2 460	846	3 306	5 %
Total des titres de créance	61 402	13 041	74 443	100 %	59 967	12 652	72 619	100 %

Nos pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les titres de créance disponibles à la vente se chiffraient à 1,4 G\$ et à 0,2 G\$, respectivement, au 31 décembre 2018, comparativement à 0,3 G\$ et à 0,1 G\$, respectivement, au 31 décembre 2017. L'augmentation des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence des hausses des taux d'intérêt et des écarts de taux.

3. Actions

Notre portefeuille d'actions est bien diversifié, et une tranche d'environ 50 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en Bourse au 31 décembre 2018, comparativement à 58 % au 31 décembre 2017. Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en Bourse sont ceux figurant dans le Fonds indiciel S&P/Toronto Stock Exchange (« TSX ») 60 et le Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD. La réduction de la tranche investie dans des fonds négociés en Bourse est conforme à notre stratégie visant à diminuer notre exposition aux fonds indiciels et aux marchés des actions dans leur ensemble. La valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2018 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actions par emplacement géographique de l'émetteur

31 décembre 2018					31 décembre 2017			
(en millions de dollars)	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres								
Canada	2 651	15	2 666	58 %	3 282	53	3 335	55 %
États-Unis	508	388	896	19 %	765	671	1 436	24 %
Europe	371	10	381	8 %	404	6	410	7 %
Asie	469	206	675	15 %	613	212	825	14 %
Autres	15	1	16	— %	14	—	14	— %
Total des titres de capitaux propres	4 014	620	4 634	100 %	5 078	942	6 020	100 %

À l'exception des fonds négociés en Bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille d'actions dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2018.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts dont il est question dans la présente section sont présentés à la valeur comptable dans nos états financiers consolidés annuels de 2018. Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total
Canada	8 557	13 238	21 795	46 %	8 390	13 265	21 655	51 %
États-Unis	7 876	11 458	19 334	41 %	7 103	9 542	16 645	39 %
Europe	—	3 628	3 628	8 %	—	2 706	2 706	6 %
Asie	—	332	332	1 %	—	265	265	1 %
Autres	—	1 733	1 733	4 %	—	1 534	1 534	3 %
Total	16 433	30 389	46 822	100 %	15 493	27 312	42 805	100 %

1) L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2018, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 16,4 G\$, comparativement à 15,5 G\$ au 31 décembre 2017. Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

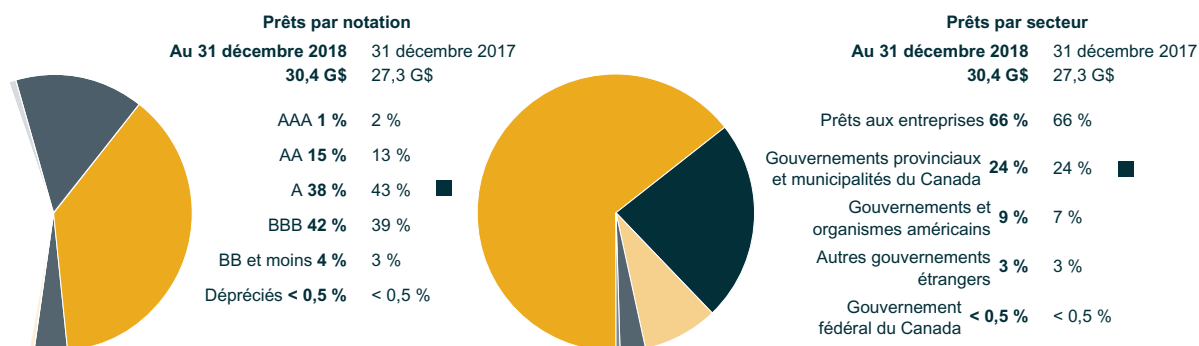
(en millions de dollars)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires						
Immeubles de détail	—	4 202	4 202	—	4 291	4 291
Immeubles de bureaux	—	4 228	4 228	—	4 261	4 261
Immeubles d'habitation collective	3 196	2 179	5 375	2 921	1 661	4 582
Biens immobiliers industriels et terrains	—	1 906	1 906	—	1 660	1 660
Autres	341	381	722	250	449	699
Total des prêts hypothécaires	3 537	12 896	16 433	3 171	12 322	15 493
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	22 %	78 %	100 %	20 %	80 %	100 %

Au 31 décembre 2018, une tranche de 33 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires résidentiels sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire résidentiel sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2018, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 55 %, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2017. Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,75 fois. Des 3,5 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2018, nous détenions des prêts autres que les prêts hypothécaires totalisant 30,4 G\$, comparativement à 27,3 G\$ au 31 décembre 2017. Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures. La croissance du portefeuille est conforme à notre stratégie visant à augmenter nos placements dans des prêts liés à des placements privés, ainsi qu'à l'incidence du change lié à la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture de 2017.

Les notations de crédit figurant dans le graphique suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 8 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2018, une proportion de 96 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure, comparativement à 97 % au 31 décembre 2017.



Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes relatives aux prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 427	30 332	46 759	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	14	14	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	31	93	124	25 ¹⁾	50	75
Total	16 458	30 439	46 897	25	50	75

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 482	27 180	42 662	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	71	71	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	33	89	122	22 ¹⁾	28	50
Total	15 515	27 340	42 855	22	28	50

1) Comprend des provisions sectorielles de 21 M\$ au 31 décembre 2018 et de 20 M\$ au 31 décembre 2017.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 49 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 72 M\$ au 31 décembre 2017.

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 112 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 295 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à une juste valeur des actifs dérivés de 1 478 M\$ et à une juste valeur des passifs dérivés de 1 756 M\$ au 31 décembre 2017.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplication pour les placements admissibles. Notre recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les transactions d'instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Instruments dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont pas échangés.

(en millions de dollars)	2018	2017
Aux 31 décembre		
Juste valeur nette	(1 183)	(278)
Montant notionnel total	59 198	54 121

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 59,2 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 54,1 G\$ au 31 décembre 2017. La variation du montant notionnel est principalement attribuable à la hausse de 2,6 G\$ des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère ainsi qu'à la hausse de 2,3 G\$ des contrats de taux d'intérêt aux fins de la gestion du risque.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 1 183 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à un passif de 278 M\$ au 31 décembre 2017. L'augmentation du passif est principalement attribuable à l'incidence des variations des taux de change et des courbes de swap.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 0,9 G\$, ou 1,6 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Nos dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables incluent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions et comptaient auparavant les swaps de devises. Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente. Nous désignons également certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs disponibles à la vente. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ^{1), 2)}	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ^{1), 2)}
Contrats de change	433	12	405	s.o.
Contrats de taux d'intérêt	98	3	135	s.o.
Contrats sur actions et autres	11	—	21	s.o.
Total	542	15	561	s.o.

1) Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

2) Au 31 décembre 2018, le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est calculé en vertu de la nouvelle ligne directrice sur le TSAV ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 8 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	2018		2017	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
AA	48	1	67	1
A	611	9	584	15
BBB	674	13	446	9
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 333	23	1 097	25
Swaps sur défaillance indiciels	23	—	24	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 356	23	1 121	25

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.iv de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

6. Immeubles de placement

Les immeubles de bureaux, les immeubles de détail et les biens immobiliers industriels constituent les composantes principales de notre portefeuille immobilier, représentant environ 81 % des placements immobiliers au 31 décembre 2018. L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les profits liés à l'évaluation du marché et l'incidence de la fluctuation du change, partiellement contrebalancée par les souscriptions nettes réalisées au cours de l'exercice considéré.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

31 décembre 2018							
(en millions de dollars)	Biens		Immeubles		Autres	Total	Pourcentage du total
	Immeubles de bureaux	immobiliers industriels	Immeubles de détail	d'habitation collective			
Canada	1 937	1 119	1 092	900	378	5 426	76 %
États-Unis	847	358	338	—	109	1 652	23 %
Europe	25	14	38	—	2	79	1 %
Total	2 809	1 491	1 468	900	489	7 157	100 %

31 décembre 2017							
(en millions de dollars)	Biens		Immeubles		Autres	Total	Pourcentage du total
	Immeubles de bureaux	immobiliers industriels	Immeubles de détail	d'habitation collective			
Canada	1 966	1 000	1 177	921	196	5 260	74 %
États-Unis	907	318	386	—	120	1 731	25 %
Europe	24	12	38	—	2	76	1 %
Total	2 897	1 330	1 601	921	318	7 067	100 %

7. Actifs dépréciés

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui représentaient 45 % de nos placements au 31 décembre 2018, ne sont pas assortis de provisions pour pertes, car les variations de la juste valeur de ces actifs sont imputées au résultat; ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés annuels de 2018. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation, aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de créance disponibles à la vente, les titres de capitaux propres et les autres placements. Si le coût de ces actifs est supérieur à leur juste valeur, des pertes latentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes latentes peuvent être imputables à des fluctuations de taux d'intérêt ou à la baisse des justes valeurs dans les secteurs qui ont été touchés par des rendements très défavorables des marchés.

Pour plus de renseignements sur notre politique relative à la dépréciation, se reporter à la note 1.iii de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

8. Provision pour insuffisance de l'actif

Nous constituons des provisions au titre des incidents de crédit futurs éventuels dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif, inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est fondé sur une diminution possible du rendement futur des placements, qui peut varier en fonction de facteurs comme les catégories d'actifs, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Lorsqu'un actif est radié ou cédé, toute somme mise de côté dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour couvrir une éventuelle insuffisance de cet actif est libérée.

Notre provision pour insuffisance de l'actif tient compte de la provision pour incidents de crédit futurs liés aux actifs à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie et soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au 31 décembre 2018, notre provision pour insuffisance de l'actif s'établissait à 2 389 M\$ pour les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles touchant les placements à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie soutenant ses passifs relatifs aux contrats d'assurance. Elle représente 2,3 % des placements à revenu fixe à l'appui de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance déclarés dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2018.

Notre provision pour insuffisance de l'actif au 31 décembre 2018 était supérieure de 101 M\$ à celle au 31 décembre 2017, principalement en raison des hausses de la provision pour actifs achetés déduction faite des cessions, de la dépréciation du dollar canadien et des modifications de notations, contrebalancées par la reprise de provisions pour actifs à revenu fixe soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente les variations de notre provision pour insuffisance de l'actif couvrant les placements à revenu fixe existants.

(en millions de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture	2 288	2 247
Achats, cessions et variation nette de l'actif ¹⁾	205	398
Modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes	—	(16)
Modifications apportées aux notations	47	11
Reprise de provisions ²⁾	(266)	(272)
Monnaie	115	(80)
Solde de clôture	2 389	2 288

1) La variation nette correspond à la variation de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur de marché des placements à revenu fixe.

2) Ce montant correspond à la reprise des provisions au titre des incidents de crédit futurs constituées dans le cadre de la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

I. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Nous nous sommes dotés d'une politique relative au risque de capital conçue pour assurer la solidité de la situation du capital et pour générer la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Notre politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. Notre politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital n'est pas ou ne sera pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre structure du capital vise à dépasser les exigences réglementaires minimales en matière de cibles de capital interne et à conserver d'excellentes cotes de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure du capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Financière Sun Life, y compris toutes ses organisations, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques et de révision. Le conseil d'administration a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

La politique de la Compagnie relative au risque de capital établit les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. La politique relative au risque de capital est révisée annuellement par le comité d'examen des risques et de révision, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil d'administration. Nos fonctions de la trésorerie et de la gestion des risques sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés et les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life et par la Fiducie de capital Sun Life II font également partie de notre capital.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 13, 14, 15 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2018 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2018	2017
Titres de créance subordonnés	3 039	3 437
Instruments de capital novateurs ¹⁾	699	699
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	864	650
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 449	20 064
Total des capitaux propres	24 570	22 971
Total du capital	28 308	27 107
Ratio de levier financier ²⁾	21,2 %	23,6 %

1) Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts de transaction connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life et par la Fiducie de capital Sun Life II. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires en vertu des normes IFRS.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 21,4 G\$, comparativement à 20,1 G\$ au 31 décembre 2017. Cette augmentation de 1,4 G\$ s'explique par le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et par les autres éléments du résultat global, partiellement contrebalancés par les dividendes versés sur les actions ordinaires ainsi que les actions rachetées et annulées.

Le tableau suivant présente la date de remboursement la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs et de nos actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2018.

Description	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/ valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Débtures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2014-1	2,77 %	13 mai 2019	2024	250
Série 2015-1	2,60 %	25 septembre 2020	2025	500
Série 2016-1	3,10 %	19 février 2021	2026	350
Série 2016-2	3,05 %	19 septembre 2023	2028	1 000
Série 2017-1	2,75 %	23 novembre 2022	2027	400
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLEECs – Série B	7,09 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Titres de créance émis par la Fiducie de capital Sun Life II				
SLEECs – Série 2009-1	5,86 %	31 décembre 2019	2108	500
Actions privilégiées de catégorie A émises par la FSL inc.				
Série 1	4,75 %	À tout moment	Perpétuelle	400
Série 2	4,80 %	À tout moment	Perpétuelle	325
Série 3	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 8R ²⁾	2,275 %	30 juin 2020	Perpétuelle	130
Série 9QR ³⁾	Variable	30 juin 2020 ⁵⁾	Perpétuelle	150
Série 10R ²⁾	2,842 %	30 septembre 2021	Perpétuelle	173
Série 11QR ⁴⁾	Variable	30 septembre 2021 ⁵⁾	Perpétuelle	27
Série 12R ²⁾	3,806 %	31 décembre 2021	Perpétuelle	300

1) Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale.

2) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un écart propre à chaque série. L'écart des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

3) Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

4) Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

5) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2018	2017
Solde, au début	610,5	613,6
Options sur actions exercées	0,4	0,4
Actions ordinaires rachetées et annulées	(12,5)	(3,5)
Actions émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	0,1	—
Solde, à la fin	598,5	610,5

Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2018	2017
Solde, au début	3,0	3,4
Options émises	0,5	0,4
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,4)	(0,8)
Solde, à la fin	3,1	3,0

En vertu de notre régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou pour l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « Bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les Bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 31 janvier 2019, la FSL inc. avait 597 163 466 actions ordinaires, 3 076 414 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 92 200 000 actions privilégiées de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL Inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurances inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2018. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2018, le ratio du TSAV de la FSL inc. s'établissait à 144 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice sur le TSAV du BSIF au 31 décembre 2018. La Compagnie s'attend à maintenir un ratio du TSAV d'au moins 120 % pour la Sun Life du Canada. Avec un ratio du TSAV de 131 % au 31 décembre 2018, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice sur le TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la section Gestion des risques du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la Sun Life du Canada pour 2018.

Ratio du TSAV de la Sun Life du Canada

(en millions de dollars)	2018
Ressources en capital	
Bénéfices non distribués et surplus d'apport	13 338
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	1 405
Actions ordinaires et privilégiées	5 945
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	849
Autres	59
À déduire :	
Goodwill	2 552
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	2 791
Capital disponible	16 253
Provision d'excédents et dépôts admissibles	8 799
Total des ressources en capital	25 052
Exigences en matière de capital	
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	19 887
À déduire : diversification et autres crédits	4 292
Risque de garanties de fonds distincts	983
Risque opérationnel	1 646
Total avant le facteur scalaire	18 224
Coussin de solvabilité de base (total avant le facteur scalaire multiplié par 1,05)	19 136
Ratio du TSAV	131 %

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2018, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Aux États-Unis, au 31 décembre 2018, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Vermont, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Vermont a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. Dans le cadre de cette structure, les exigences américaines excédentaires en matière de réserves obligatoires relatives à ces contrats sont provisionnées au moyen d'une entente de financement à long terme conclue avec une institution financière indépendante.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont assujettis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil d'administration examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice net sous-jacent, excepté lorsque des circonstances, ainsi que les facteurs susmentionnés, pourraient faire en sorte qu'un ratio différent soit plus approprié.

En 2018, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 46 % selon notre bénéfice net déclaré et à 39 % selon le bénéfice net sous-jacent.

Le dividende versé aux actionnaires ordinaires de la FSL inc. a augmenté à 0,50 \$ pour le quatrième trimestre de 2018. Le total des dividendes déclarés aux actionnaires ordinaires en 2018 s'est chiffré à 1,905 \$ par action, comparativement à 1,745 \$ en 2017.

Dividendes déclarés

Montant par action	2018	2017	2016
Actions ordinaires	1,905	1,745	1,620
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1	1,187500	1,187500	1,187500
Série 2	1,200000	1,200000	1,200000
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{1), 2)}	0,568800	0,568800	0,568800
Série 9QR ³⁾	0,656200	0,493900	0,476000
Série 10R ^{1), 4)}	0,710500	0,710500	0,908900
Série 11QR ⁵⁾	0,846200	0,683900	0,169000
Série 12R ^{1), 6)}	0,951500	0,951500	1,062500

- 1) À la date de rachat, et tous les cinq ans à partir de cette date, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour la série 12R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- 2) Le 30 juin 2015, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,275 % jusqu'à la date de rachat du 30 juin 2020.
- 3) Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2020 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- 4) Le 30 septembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,842 % jusqu'à la date de rachat du 30 septembre 2021.
- 5) Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au rendement alors en cours des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.
- 6) Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'à la date de rachat du 31 décembre 2021.

4. Principales sources et emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, pour faire des acquisitions ou pour répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2018, nous disposions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 9,4 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 652 M\$ en 2018. Le tableau suivant présente les principales sources et emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2018	2017
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 834	1 984
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(280)	(339)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(2 566)	(2 019)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	250	(179)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 238	(553)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	5 956	6 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	7 194	5 956
Titres à court terme, à la fin	2 208	2 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	9 402	8 750

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance dont nous devons nous acquitter selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille détenues entièrement disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides chiffrés à 2 523 M\$ au 31 décembre 2018. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière ».

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Facilités de crédit						
Avec engagement	400 \$ US	2 \$ US	2021	400 \$ US	1 \$ US	2021
Sans engagement	100 \$ US	74 \$ US	s.o.	100 \$ US	74 \$ US	s.o.
Sans engagement	225 \$	110 \$	s.o.	225 \$	93 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	9 \$ US	s.o.	25 \$ US	12 \$ US	s.o.

La convention relative à notre facilité de crédit engagée contient des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité du crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2018, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 24,6 G\$ au 31 décembre 2018.

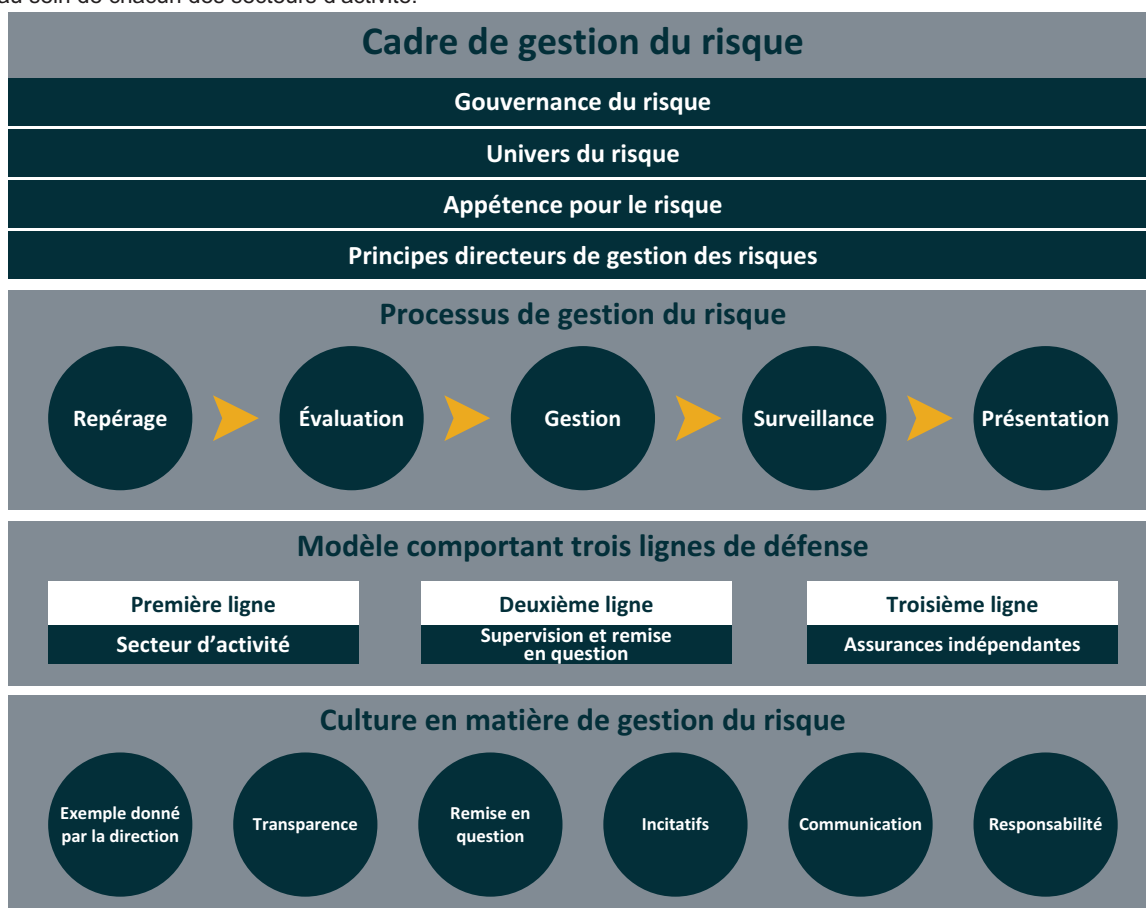
Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

J. Gestion du risque

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil d'administration, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités permet d'établir une solide structure de contrôle qui permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les fonctions se livrent à un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- la gestion et l'atténuation des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre de leurs activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats;
- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des politiques de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et divers chefs de fonction, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et notre politique en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/ rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et notre politique en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des politiques en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question des risques actuels et émergents identifiés par la première ligne de défense;
- la présentation au conseil d'administration de rapports indépendants sur le niveau de risque ou sur la comparaison entre les risques et l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la direction, au comité d'examen des risques et de révision et au BSIF des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques mises en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'examen des risques et de révision. En outre, le comité d'examen des risques et de révision peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

2. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et également à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos clients. Nous sommes également assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales afin de réaliser notre stratégie et nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte politique, de l'environnement concurrentiel ou du cadre réglementaire. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, les risques stratégiques et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

3. Culture et approche en matière de gestion du risque

Notre cadre de gestion du risque reflète l'importance du rôle que joue la culture afin de gérer efficacement les risques de la Compagnie. La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Notre culture en matière de gestion du risque est soutenue par l'exemple que donne la direction, en commençant par le conseil d'administration et en passant par les comités du conseil d'administration, le chef de la direction et les autres dirigeants, les cadres et le personnel. Notre culture en matière de gestion du risque repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les six éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des critiques d'analyse efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.

Notre programme de gestion des risques fait partie intégrante de la culture de la Compagnie, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les politiques de gestion des risques.

Le cadre de gestion du risque présente l'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque et comprend les principes clés qui suivent.

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque et des points de contrôle liés au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Participations des parties prenantes

Notre politique en matière d'appétence pour le risque tient compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les titulaires de contrat, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Cette politique décrit la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil d'administration. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil d'administration et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures de la performance financière utilisées pour évaluer des activités doivent être ajustées en fonction du risque. Ces mesures sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

4. Appétence pour le risque

La politique en matière d'appétence pour le risque détermine le type et l'importance de risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires et elle est examinée et approuvée par le conseil d'administration. Cette politique est axée sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'elle impose.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des principales parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de communication de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer le rendement des capitaux propres, la volatilité des bénéfices, la rentabilité à long terme et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

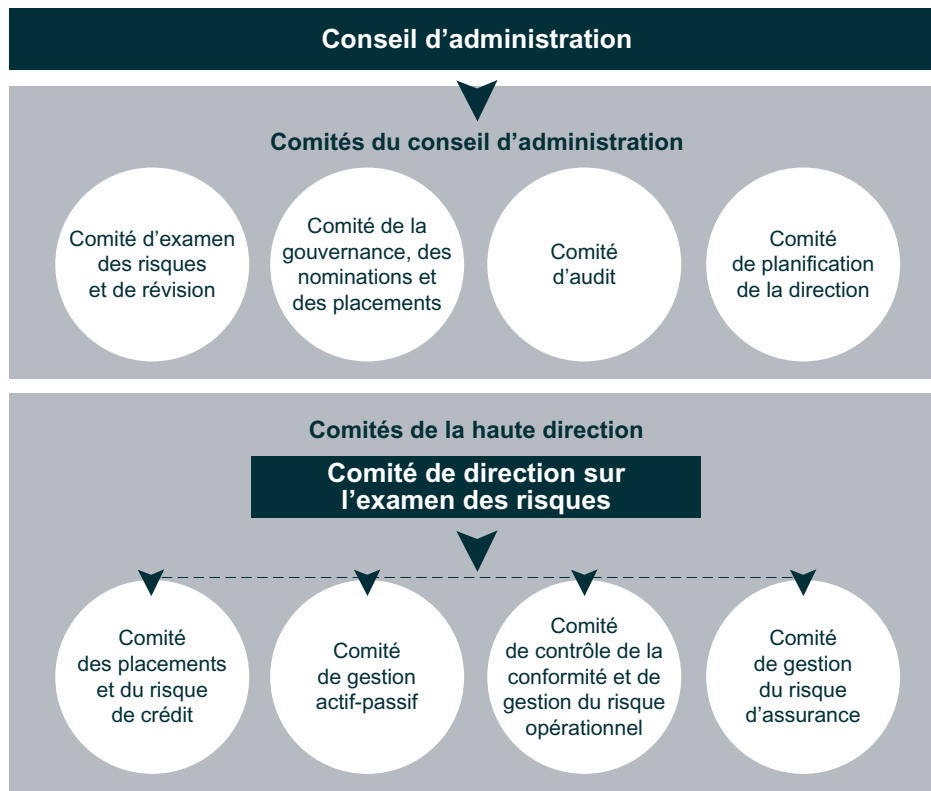
En général, nous tolérons des risques pouvant être diversifiés et nous avons recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles comportant une volatilité du passif relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour

lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui peuvent être diversifiés en fonction de plusieurs éléments, comme les produits, les pays, les réseaux de distribution et les catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Notre politique en matière d'appétence pour le risque établit des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Gouvernance du risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.



Conseil d'administration

C'est à notre conseil d'administration qu'il incombe ultimement d'assurer la supervision de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des politiques, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil d'administration fait en sorte que nos principaux risques sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil d'administration surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans. De plus, le conseil d'administration supervise les activités de gestion des risques de nos filiales ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses ententes de coentreprises.

Le comité d'examen des risques et de révision est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des politiques, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque pour que celui-ci demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie soit conforme aux exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil d'administration pour que ce dernier les approuve et en assure le suivi. Le comité d'examen des risques et de révision rencontre des leaders d'affaires et des chefs de fonction possédant une expérience pratique des risques et des programmes de gestion des risques, supervise l'efficacité de la fonction de gestion des risques et examine des rapports provenant d'audits internes à l'égard de l'efficacité des contrôles de risque au sein des activités et de la fonction de gestion des risques. Il examine et approuve toutes les politiques de gestion du risque et assure la conformité avec ces politiques. Finalement, lorsque le conseil d'administration a

attribué directement à d'autres comités du conseil d'administration (les « comités du conseil ») la supervision de certains programmes de gestion des risques, le comité d'examen des risques et de révision est chargé de fournir au conseil d'administration un portrait complet de la supervision de tous les programmes de gestion des risques de l'ensemble des comités du conseil. Le comité fait également le suivi de l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi, ainsi que la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité.

Le comité du conseil d'administration sur la gouvernance, les mises en candidature et les activités de placement est responsable d'aider le conseil d'administration relativement à l'examen et à la surveillance du plan d'investissement et du rendement des placements de la Compagnie, des pratiques en matière d'investissement et des procédures et contrôles relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et aux activités de gestion des actifs de la Compagnie, ainsi qu'à l'examen et l'approbation, de façon distincte ou de concert avec le comité d'examen des risques et de révision, des transactions pour lesquelles l'acquisition de placements individuels pour le fonds général viendrait, par eux-mêmes, excéder certaines limites ou fourchettes prévues par les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit. En outre, le comité est aussi chargé de l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les politiques et les processus visant la promotion d'un comportement éthique durable, et veille à l'élaboration de processus permettant d'évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Le comité d'audit du conseil d'administration est chargé d'aider le conseil d'administration à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil d'administration est chargé d'aider le conseil d'administration à s'assurer que nous disposons d'une relève en matière de leadership suffisante pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les membres de la haute direction pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. Le comité de planification de la direction examine la conception, l'approbation et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de les harmoniser avec les objectifs et mesures incitatives pour s'assurer que ces mesures incitatives ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux ressources humaines, sur la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de gestion des ressources humaines. En outre, le comité de planification de la direction examine les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie, et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration de la politique de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification que le profil de risque demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des politiques, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un équilibre entre les activités et le modèle de produits permettant à la Compagnie d'obtenir les taux de rendement qui auront fait l'objet d'un accord ajustés en fonction du risque, et de répartir les capitaux en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions liées à la gestion de l'actif du fonds général de la Compagnie, notamment en supervisant et en dirigeant son exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, ainsi que les stratégies d'atténuation afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque de crédit sont en place.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives à l'évaluation efficace, au contrôle et à la gestion des risques de marché et de liquidité liés à la conception et à l'exécution des stratégies de placement du fonds général afin de soustraire efficacement la Compagnie aux responsabilités liées au fonds général.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des principaux risques opérationnels et risques liés à la conformité auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil d'administration au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de l'exploitation délègue la responsabilité de la gestion du risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, à la politique en matière d'appétence pour le risque et aux politiques de gestion des risques approuvés par le conseil d'administration.

6. Politiques de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de politiques de gestion des risques et

de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces politiques et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil d'administration et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux politiques de gestion du risque; ils examinent aussi régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces politiques.

7. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les nouveaux risques qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations potentielles entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les nouveaux risques, les exigences réglementaires et des agences de notation ainsi que l'évolution de l'industrie.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité des risques et les tests de tension.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence sur le bénéfice et le capital réglementaire des variations des facteurs de risque sous-jacents. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous avons aussi recours au processus d'analyse dynamique de la suffisance du capital, comme l'exige notre autorité de réglementation, pour prévoir le bénéfice et le capital sur une période de cinq ans, en tenant compte de scénarios défavorables plausibles.

Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité se situent par rapport à notre appétence pour le risque, et tiennent compte d'une évaluation du rendement ajusté en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil d'administration, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance du risque » du présent rapport de gestion.

Les comités de la haute direction, les comités du conseil d'administration et le conseil d'administration examinent régulièrement les rapports qui résument notre profil de risque, y compris les expositions à nos principaux risques, notamment tout changement des tendances en matière de risque et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies d'atténuation présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil d'administration et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux principales politiques en matière de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces politiques.

8. Catégories de risques

Le texte et les tableaux en grisé de la section suivante du présent rapport de gestion mettent en lumière l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et comprennent une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, politiques et méthodes de gestion de ces risques. Le texte et les tableaux en grisé constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le grisé n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans des tableaux ou dans le texte qui ne sont pas en grisé. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité. Cette information devrait être examinée attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2018, nos états financiers consolidés de 2018 et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur de l'Organisation internationale.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit est la possibilité que nous subissions des pertes sur les sommes qui nous sont dues par nos emprunteurs et nos cocontractants. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs de titres détenus dans notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux cocontractants (y compris les cocontractants aux contrats dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Il peut y avoir un risque de crédit lorsque survient une détérioration de la valeur d'un titre sous-jacent ou de la capacité à réaliser la valeur d'un titre sous-jacent qui sert à garantir la créance. Le risque de crédit peut survenir en raison de situations économiques diversifiées, de difficultés dans des secteurs particuliers de l'économie ou de questions portant sur des sociétés individuelles. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou non réalisées et faire augmenter nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives à de nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notations en vigueur sont évalués de façon indépendante par les responsables de gestion des risques d'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2018 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

ii. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de variations ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur notre bénéfice net et notre capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rentes pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. L'incidence des modifications ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux est reflétée dans l'évaluation de nos actifs et de nos passifs financiers à l'égard de contrats d'assurance.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de certains produits du fonds général et de contrats de fonds distincts assortis de placements sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence significative sur la valeur des actifs à revenu fixe, ce qui aurait pour effet de déprécier les valeurs de marché et pourrait engendrer une diminution des ratios du TSAV ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou la volatilité des taux d'intérêt ainsi que des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rentes et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. La hausse des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient augmenter le risque de voir les titulaires de contrat racheter leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rentes prévoient généralement des caractéristiques visant à atténuer les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent aux critères établis en vertu de notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice, sur les exigences réglementaires en matière de capital et sur notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut à son tour exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat pour les contrats existants;
- l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles reflétant la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés et la hausse des coûts de couverture;
- l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- des réductions de valeur additionnelles applicables aux actifs d'impôt différé.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

Notre bénéfice net¹⁾ subit l'incidence de l'évaluation de nos obligations envers les titulaires de contrat aux termes des contrats d'assurance et de rentes. Ces montants sont déterminés d'après des modèles d'évaluation internes et sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés annuels principalement comme passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'évaluation de ces obligations exige de la direction qu'elle pose des hypothèses en ce qui concerne le niveau futur du rendement des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap ainsi que d'autres facteurs pour la durée de ces contrats. Les états financiers consolidés annuels tiennent compte des différences entre nos résultats réels et nos hypothèses les plus probables. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

La valeur de marché de nos placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La valeur de marché des titres à revenu fixe désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La valeur de marché des titres de capitaux propres désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente en fonction de la hausse des marchés des actions et diminue en fonction de la baisse de ces derniers. Les variations de la valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global et ne sont comptabilisées dans le bénéfice net qu'à leur réalisation au moment de la vente, ou lorsque les actifs sont considérés comme s'étant dépréciés. Le montant du profit réalisé (de la perte réalisée) comptabilisé dans le bénéfice net pour une période donnée correspond au montant du profit latent (de la perte latente) ou au montant inscrit dans les autres éléments du résultat global au début de la période, augmenté de la variation de la valeur de marché au cours de la période considérée, et ce, jusqu'au moment de la vente pour les titres qui ont été vendus au cours de la période. La vente ou la dépréciation d'actifs disponibles à la vente détenus dans l'excédent peut par conséquent donner lieu à une modification de la sensibilité du bénéfice net.

1) Le bénéfice net s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires dans la rubrique J, " Gestion du risque ", du présent document.

Nous avons réalisé un profit net (avant impôt) de 25 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente au quatrième trimestre de 2018 et de 121 M\$ pour 2018 (25 M\$ et 195 M\$ avant impôt pour le quatrième trimestre de 2017 et pour 2017, respectivement). Le profit net latent (la perte nette latente) ou le montant inscrit dans les autres éléments du résultat global à l'égard des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres disponibles à la vente se sont établis à (98) M\$ et à 43 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2018 (171 M\$ et 175 M\$ après impôt, respectivement, au 31 décembre 2017).

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(300)\$	(100)\$	100 \$	250 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(100)\$	(50)\$	50 \$	100 \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	Diminution de 2,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 1,0 %

Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(300)\$	(100)\$	100 \$	300 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(200)\$	(50)\$	50 \$	200 \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

- 1) Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).
- 2) Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- 3) Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des contreparties et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- 4) Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence pour la Sun Life du Canada au 31 décembre 2018. Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 % le plus proche.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent, à l'inverse de la sensibilité de notre bénéfice net. Une augmentation des taux d'intérêt viendra réduire la valeur de notre actif ainsi que les marges de nos provisions techniques, entraînant une diminution du ratio du TSAV. Le ratio du TSAV comprend la variation des autres éléments du résultat global associée aux actifs désignés comme étant disponibles à la vente. À l'adoption du TSAV, en raison du fait que celui-ci a modifié notre profil de sensibilité, les fourchettes de sensibilité ont été révisées et mises à jour.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
Variation des taux d'intérêt ¹⁾	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3), 4)}	(100)\$	50 \$	(100)\$	50 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	250 \$	(250)\$	250 \$	(250)\$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 5)}	Augmentation de 2,5 %	Diminution de 1,5 %	s.o.	s.o.

- 1) Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le Conseil des normes actuarielles (le « CNA »). Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- 2) Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- 3) Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des contreparties et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- 4) La majeure partie de la sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, est attribuée aux produits d'assurance individuelle. Nous avons également une sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, attribuable à nos produits de rentes à capital fixe et de fonds distincts.
- 5) Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence pour la Sun Life du Canada au 31 décembre 2018. Les ratios du TSAV ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2018. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 % le plus proche.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et une variation de 10 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2018. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

La sensibilité des autres éléments du résultat global aux variations des marchés des actions a diminué au cours de 2018 principalement en raison de la vente d'actions.

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA. En 2014, le CNA a apporté des modifications aux normes de pratique actuarielle canadiennes relativement aux hypothèses de réinvestissement économique utilisées pour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les modifications ont trait aux taux d'intérêt futurs présumés, aux écarts de taux et à l'utilisation d'éléments d'actif à revenu variable afin de soutenir des obligations fixes. Lorsque le CNA a publié ces modifications, il avait l'intention de réviser ces hypothèses tous les cinq ans, ou à intervalles plus fréquents si les circonstances le justifiaient. La dernière révision du taux de réinvestissement ultime remonte à 2017 et a pris la forme d'une diminution de 10 points de base. Compte tenu de la faiblesse continue des taux d'intérêt, nous nous attendons à ce que le CNA révisé ces hypothèses de réinvestissement en 2019, mais l'ampleur des changements pouvant résulter de ce processus demeure incertaine. Selon les hypothèses actuelles, au 31 décembre 2018, notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux de réinvestissement ultime se serait traduite par une diminution d'environ 75 M\$ du bénéfice net déclaré. L'incidence réelle pourrait différer de l'estimation de la Compagnie. Les énoncés sur les variations prévues du taux de réinvestissement ultime constituent de l'information prospective.

Sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap

Nous avons estimé l'incidence immédiate de certaines variations instantanées des écarts de taux et des écarts de swap sur notre bénéfice net, ou la sensibilité de cet élément à de telles variations. Les sensibilités aux écarts de taux représentent l'incidence des variations des écarts de taux sur les évaluations de nos actifs et de nos passifs (y compris les placements à revenu fixe non souverains, les obligations de gouvernements provinciaux, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de taux sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les évaluations des passifs.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Sensibilités aux écarts de taux ¹⁾		Sensibilités aux écarts de swap	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Sensibilité du bénéfice net ²⁾				
31 décembre 2018	(75)\$	75 \$	25 \$	(25)\$
31 décembre 2017	(100)\$	100 \$	25 \$	(25)\$

1) Dans la plupart des cas, il est supposé que les écarts de taux reviennent à ceux retenus dans les hypothèses à long terme liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, généralement sur une période de cinq ans.

2) Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus proche.

Les sensibilités aux écarts de taux et aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les estimations au chapitre de la sensibilité aux écarts de taux excluent l'incidence des écarts de taux associés aux actifs détenus dans les fonds distincts. Les sensibilités aux écarts de swap sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. Un certain nombre de facteurs, notamment la fluctuation des niveaux des taux d'intérêt, la volatilité accrue des marchés financiers, et les changements dans la conjoncture des marchés et le contexte réglementaire en général au sein desquels ces programmes de couverture sont utilisés, peuvent avoir une incidence défavorable sur l'offre générale et le coût de ces instruments de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés hors cote pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de politiques et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons une stratégie de placement et de couverture personnalisée que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options. Le tableau suivant présente l'utilisation qui est faite des instruments dérivés pour bon nombre de nos produits au 31 décembre 2018.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rentes	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, swaps variable-variable et contrats à terme sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rentes – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, swaps variable-variable et contrats à terme sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et du change.	Options de vente, options d'achat, contrats à terme et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt et contrat à terme sur taux d'intérêt, contrats à terme sur obligations et contrats de change à terme
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Produits d'assurance et de rentes liés au fonds général

La majeure partie de notre sensibilité attendue aux fluctuations des taux d'intérêt et environ les deux tiers de notre sensibilité attendue aux fluctuations des marchés des actions ont trait à nos produits d'assurance et de rentes liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rentes liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin que les limites établies soient respectées. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques d'ajustabilité, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rentes à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et sont rééquilibrées, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rentes sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rentes sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de racheter leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes

financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportement des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture telles que la reproduction dynamique d'options et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Garanties liées aux fonds distincts

Environ le tiers de notre sensibilité au risque lié aux marchés des actions et une petite partie de notre sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2018 avaient trait aux produits de fonds distincts. Ces produits fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net et le capital.

Le tableau suivant présente de l'information sur les garanties fournies relativement aux produits de fonds distincts.

Risques liés aux fonds distincts (en millions de dollars)

31 décembre 2018

	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
FSL Canada	11 202	792	10 742	552
FSL Asie ⁴⁾	2 798	444	3 165	147
Activités de réassurance fermées ⁵⁾	2 215	277	1 219	255
Total	16 215	1 513	15 126	954

31 décembre 2017

	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
FSL Canada	12 448	315	10 875	399
FSL Asie ⁴⁾	3 727	250	3 755	107
Activités de réassurance fermées ⁵⁾	2 534	375	1 546	385
Total	18 709	940	16 176	891

1) Le montant du risque correspond à l'excédent de la valeur des garanties sur la valeur des fonds pour tous les contrats pour lesquels la valeur des garanties excède la valeur des fonds. Le montant du risque n'est pas exigible actuellement, puisque les garanties sont payables seulement en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur des garanties.

2) Pour les garanties de retrait à vie, la valeur des garanties correspond à la valeur actualisée des retraits futurs maximaux, en présumant que les conditions des marchés demeurent inchangées par rapport aux conditions actuelles. La valeur de toutes les autres garanties est déterminée en présumant que la totalité des règlements sont effectués à la date d'évaluation.

3) Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les provisions de la direction pour les coûts futurs liés à ces garanties et comprennent une provision pour écart défavorable conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.

4) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons transféré notre Division International de la FSL États-Unis à la FSL Asie, et les soldes de 2018 ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Rendement des différentes organisations ».

5) Les activités de réassurance fermées comprennent les risques pris en charge au moyen de la réassurance de produits de rentes à capital variable émis par différentes compagnies d'assurance d'Amérique du Nord entre 1997 et 2001. Cette branche d'activité fait partie d'un portefeuille de contrats de réassurance fermé inclus dans le secteur de l'Organisation internationale.

Les variations des éléments présentés dans le tableau ci-dessus entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- la valeur totale des fonds a diminué en raison d'un recul des marchés des actions et des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts, qui ont été partiellement contrebalancés par la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- le montant total du risque a augmenté en raison d'un recul des marchés des actions et de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui ont été partiellement contrebalancés par des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- la valeur totale des garanties a diminué en raison des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts, qui ont été partiellement contrebalancés par la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance a augmenté en raison d'un recul des marchés des actions et de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui ont été partiellement contrebalancés par des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts.

Programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 décembre 2018, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds associés, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les marges afférentes.

Le tableau suivant illustre l'incidence de notre programme de couverture relativement à notre sensibilité à une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt ainsi qu'à des diminutions de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour les contrats de fonds distincts, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Incidence du programme de couverture pour les contrats de fonds distincts (en millions de dollars)

31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ⁽³⁾	Variation des marchés des actions ⁽⁴⁾	
		Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net ^(1), 2)	Diminution de 50 points de base		
Avant couverture	(150)	(150)	(450)
Incidence de la couverture	150	100	350
Après couverture	—	(50)	(100)

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ⁽³⁾	Variations des marchés des actions ⁽⁴⁾	
		Diminution de 10 %	Diminution de 25 %
Sensibilité du bénéfice net ^(1), 2)	Diminution de 50 points de base		
Avant couverture	(200)	(150)	(450)
Incidence de la couverture	200	100	350
Après couverture	—	(50)	(100)

1) Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 50 M\$ le plus proche.

2) Comme la juste valeur des prestations couverte diffère généralement de la valeur inscrite aux états financiers (en raison des différentes méthodes d'évaluation et de l'inclusion des marges d'évaluation relativement aux valeurs inscrites aux états financiers), cela donnera lieu à l'inscription au bénéfice net et dans le capital d'une valeur correspondant à la volatilité résiduelle découlant de perturbations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent subir l'incidence défavorable de certains facteurs, notamment la volatilité, la détérioration des marchés des actions et la diminution des taux d'intérêt.

3) Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, et aucune variation du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

4) Variation sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

Notre stratégie de couverture est appliquée tant au niveau des branches d'activité ou des produits qu'au niveau de la Compagnie au moyen d'une combinaison d'achat d'options de vente à échéance plus éloignée et de techniques de couverture dynamiques (rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance). Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités du bénéfice prévues sur les objectifs de gestion des risques.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers directs qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre rentabilité et sur notre situation financière. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers. Une diminution instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2018 diminuerait notre bénéfice net⁽¹⁾ d'environ 275 M\$ (diminution de 250 M\$ au 31 décembre 2017). À l'inverse, une augmentation instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2018 augmenterait notre bénéfice net d'environ 275 M\$ (augmentation de 250 M\$ au 31 décembre 2017).

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

1) Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 25 M\$ le plus proche.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments de notre résultat global qui tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions présentées ci-dessus, en fonction des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires aux dates de calcul respectives. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en presumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé. Les sensibilités sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des marchés financiers. Nos sensibilités au 31 décembre 2017 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Nous avons également fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des écarts de taux, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions. Les sensibilités liées aux biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également aux sensibilités relatives aux écarts de taux, aux écarts de swap, aux biens immobiliers et au ratio du TSAV. Plus particulièrement, ces sensibilités sont fondées sur les taux d'intérêt, les écarts de taux et les écarts de swap, les cours des marchés des actions et les prix des biens immobiliers aux dates de calcul respectives, en presumant que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap, des cours des marchés des actions et des prix des biens immobiliers au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue lors de la détermination des sensibilités indicatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2018 et du 31 décembre 2017, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux méthodes d'évaluation comptable ou actuarielle, aux modèles ou aux hypothèses (y compris les modifications du taux de réinvestissement ultime publié par le CNA) après ces dates pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), le risque de volatilité et le risque de contrepartie lié aux dérivés, et à une augmentation des risques de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les

couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien notées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en Bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les parties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations directionnelles quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice net, des autres éléments de notre résultat global et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant les sensibilités au risque de marché et les garanties liées aux produits de fonds distincts doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2018 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

iii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité, et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques et de révision.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 25 M\$ au Canada et de 25 M\$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre

plein de conservation global est de 30 M\$ au Canada et de 30 M\$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques d'assurance précis et nos stratégies de gestion du risque sont décrits en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment des événements imprévus survenant dans leur vie, les circonstances, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés financiers et des marchés des capitaux, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques importantes ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- l'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire du contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur;
- l'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat;
- l'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options;
- l'imposition de restrictions sur les types de fonds que les clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds;
- le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes sont vérifiées afin d'évaluer et de mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systématique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard des garanties invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes, comme les progrès de la médecine, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial, et leur renouvellement est en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques et de révision précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

Risque de longévité

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est amplifiée à l'égard de certains produits de rentes, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient contribuer à une variation des taux d'amélioration de la mortalité prévus. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rentes ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

Risque lié à la conception de produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix des produits ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurances. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, et qui servent à définir

les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs. Ces principes directeurs définissent également des critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance ayant la capacité, l'expertise, les pratiques de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Ces principes directeurs exigent également que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques et de révision.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance afin de diversifier ce risque.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2018 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique comprend les risques liés à l'évolution du contexte économique ou politique, aux changements dans les canaux de distribution ou du comportement des clients, à l'évolution de l'environnement concurrentiel, aux risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre stratégie commerciale, aux modifications du cadre juridique ou réglementaire et aux changements d'événements et de faits nouveaux environnementaux.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil d'administration et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil d'administration, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des politiques exhaustives, y compris le cadre de gestion du risque, la politique en matière d'appétence pour le risque, la politique en matière de conception des produits et de fixation des prix et la politique relative au risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les opérations de fusion, d'acquisition et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque approuvée par le conseil d'administration, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Des méthodes d'analyse des pressions, comme les analyses dynamiques de la suffisance du capital, sont utilisées pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque économique et politique

Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, politique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur le contexte commercial et économique au sein duquel nous exerçons nos activités. L'incertitude économique et politique prolongée peut susciter des risques accrus d'ordre commercial et stratégique, y compris les risques liés à la restructuration du secteur, aux fusions et acquisitions, à une dynamique concurrentielle en évolution et à des changements des cadres législatif, réglementaire et fiscal régissant nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des clients, qui peut à son tour avoir une incidence défavorable importante directe sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

Mise en œuvre de la stratégie d'affaires

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à appliquer ces initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts.

Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue ou à distribuer nos produits de façon appropriée et conforme pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies numériques pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies numériques pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborées, modifiées ou réalisées en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des clients ou de notre contexte réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait faire en sorte que nous soyons trop dépendants d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risque lié à la concurrence

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisée, la communication proactive avec les clients et le marketing ciblé afin de consolider leurs relations clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables du comportement des titulaires de contrat ou des clients.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie, pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement, pourrait avoir une incidence sur la communication de l'information financière, les processus comptables et les exigences en matière de capital, et sur la capacité des intermédiaires de vente de distribuer nos produits, chacun de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

Ces changements pourraient avoir une incidence sur nos exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente (comme la bancassurance) et aux offres de produits (tels les médicaments sur ordonnance), sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger, ce qui pourrait inclure la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales.

Risque environnemental

Notre performance financière peut être touchée de façon négative si nous ne nous préparons pas de façon adéquate aux incidences négatives directes et indirectes d'événements et de faits nouveaux environnementaux, y compris ceux liés à l'impact physique des changements climatiques ainsi qu'à la transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Ces événements et faits nouveaux peuvent comprendre une fréquence et une gravité accrues des désastres environnementaux naturels ou attribuables à l'être humain, et des changements réglementaires et publics émergents, ainsi que leur incidence sur nos activités, nos placements, nos fournisseurs et nos clients. Le risque environnemental pourrait aussi provenir de facteurs externes, comme les attentes d'intervenants relativement à la performance environnementale, les limites financières, l'incidence des changements climatiques et les coûts d'adaptation. Ces risques peuvent également nuire à nos clients et à nos fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement. De plus, tout enjeu environnemental qui serait constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires, que nous louons ou que nous gérons ou sur un immeuble avec lequel nous avons un lien pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation.

Une transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des placements publics et privés à revenu fixe. Les placements en portefeuille existants dans des titres de producteurs de charbon, de pétrole et de sables bitumineux, ainsi que de secteurs connexes comme ceux des chemins de fer et des pipelines, pourraient entraîner des risques économiques et des risques liés aux manchettes attribuables à l'abandon, en raison des changements climatiques, des secteurs responsables des fortes émissions de carbone.

Nous maintenons un programme de gestion des risques environnementaux visant à protéger les placements (principalement liés aux biens immobiliers, aux prêts hypothécaires et à certains placements privés à revenu fixe) contre les pertes imputables à des questions environnementales et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. L'évaluation des nouveaux placements en vue de déterminer les risques environnementaux réels et possibles constitue l'un des aspects importants de ce programme. En outre, tous les employés qui prennent part à la souscription et à la gestion d'actifs relativement à des placements immobiliers et à des placements dans des titres de créance privés garantis par des immeubles suivent une formation liée à l'environnement et certifient chaque année qu'ils se conforment aux lignes directrices de la Compagnie en matière d'environnement. Nous avons mis de l'avant des programmes pour l'ensemble de notre portefeuille de biens immobiliers dans le but de repérer et d'atténuer les risques environnementaux, de conserver l'énergie et de réduire les déchets, et nous souscrivons à des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus. Les facteurs liés à l'environnement sont intégrés à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers et de placements en prêts hypothécaires commerciaux. Ces évaluations et examens sont supervisés par notre Conseil sur les placements durables. Notre comité sur les placements en Amérique du Nord et l'environnement travaille à déterminer et à évaluer les risques liés à l'environnement pour l'ensemble de nos placements. Notre Conseil international sur la durabilité étudie les questions de plus grande portée liées à l'environnement et à la durabilité. Nous rendons compte de notre gestion environnementale chaque année par l'intermédiaire de notre rapport de viabilité examiné par le comité chargé de la gouvernance, des nominations et des placements.

Activités internationales

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales; de risques politiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres; de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques; et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

Fusions, acquisitions, investissements stratégiques et dessaisissements

Nous étudions régulièrement la possibilité de faire l'acquisition sélective d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines activités pour appuyer notre croissance et nos objectifs stratégiques. Ces opérations amènent le risque de perte financière causée par l'incapacité éventuelle d'atteindre les objectifs financiers prévus ou d'autres objectifs stratégiques. Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des opérations en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Pour plus d'information sur le risque stratégique et d'entreprise, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des politiques, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise et nos règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions du code de conduite afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension du code de conduite et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes ainsi que des programmes de rémunération appropriés, et nous cherchons à embaucher et à fidéliser des gens compétents dans l'ensemble de l'organisation, en plus de fournir à nos employés une formation continue.
- Des méthodes d'analyse des pressions, comme les analyses dynamiques de la suffisance du capital, sont utilisées pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les aspects de nos activités et de notre exploitation. Dans le cadre de notre stratégie axée sur le client, nous continuons à améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de disposer de nouveaux modèles et processus d'affaires plus personnels, proactifs et prédictifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements que nous obtenons de nos clients, de nos employés et d'autres parties. Il faut donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous communiquons avec diverses parties prenantes tout en tirant profit des technologies émergentes, y compris des applications numériques et mobiles, l'infonuagique, l'intelligence artificielle, la robotique et l'automatisation de processus. Nous utilisons ces technologies pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons confié certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information à des tiers dans différents territoires.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère changeant des menaces. Le cadre en matière de sécurité de l'information de la Financière Sun Life est vérifié par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (politiques, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confient nos clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos politiques mondiales en matière de respect de la vie privée, des lois applicables localement et des politiques locales relatives à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

Les risques liés aux médias sociaux pourraient également nuire grandement à notre réputation en raison de la portée étendue et de l'interaction en temps réel de tels médias en ligne. Nous surveillons les médias sociaux afin d'être en mesure de prendre des mesures rapides pour atténuer les événements qui pourraient avoir une incidence négative sur notre marque.

Risque lié aux ressources humaines

Nous exerçons nos activités au sein d'un environnement commercial de plus en plus concurrentiel et mondial, et il nous est essentiel de pouvoir recruter et de fidéliser des employés performants, diversifiés et motivés afin de répondre aux besoins de nos clients. Le départ de nos talents les plus prometteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation et nos objectifs commerciaux, compte tenu de leurs compétences, de leur connaissance de notre entreprise, de leurs relations clients, des années d'expérience et des affiliations qu'ils ont accumulées dans le secteur et de la difficulté que nous pourrions avoir à les remplacer rapidement par des employés compétents. Par exemple, la perte de certains professionnels au sein de nos activités de gestion d'actifs pourrait avoir une incidence négative sur la perception qu'ont nos clients et clients potentiels de notre capacité à offrir des produits et services de façon continue, ce qui pourrait entraîner un recul des souscriptions et de l'actif géré. Pour l'ensemble de nos activités, notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération qui motivent efficacement les employés, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise.

Pour atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de politiques, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines. Nos programmes de recrutement de talents, de récompenses et de formation ont pour objectif de recruter, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève. Nous évaluons et surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur de l'assurance et des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, les autorités de réglementation du monde entier se sont penchées davantage sur la question de l'équité envers les clients, de la conduite commerciale, de la lutte contre le blanchiment d'argent, de la confidentialité et de la gouvernance des données. L'omission de respecter les lois applicables ou d'exercer nos activités conformément aux attentes en évolution des autorités de réglementation ou du public pourrait avoir une influence défavorable sur notre réputation et occasionner des enquêtes, des examens et des démarches réglementaires, des amendes, des restrictions sur nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des politiques à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des normes et des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Des programmes d'orientation des nouveaux employés sont également en place et portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Afin d'assurer l'efficacité de la supervision et de la mise en œuvre de ces mesures, la structure est appuyée par un réseau de directeurs de la conformité ainsi que par le chef du contentieux de chaque secteur d'activité. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration un rapport traitant de la situation de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risques liés à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des dessaisissements et à l'intégration des entreprises visées

Nous examinons régulièrement les occasions d'acquérir d'autres entreprises de services financiers ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies. Les transactions que nous concluons comportent les risques liés à la réalisation des opérations de la manière prévue, y compris la séparation et l'intégration véritables des entreprises transférées ainsi que l'intégration, la restructuration ou la réorganisation efficace ou efficiente des entreprises après la clôture de l'opération, et le fait de pouvoir motiver et garder le personnel pour procéder à ces transactions. En outre, l'intégration des activités et des différences de cultures organisationnelles pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. Ces risques pourraient avoir une incidence sur la relation d'affaires que nous entretenons avec diverses parties intéressées, y compris de futurs employés, clients, distributeurs et partenaires. Les synergies de coûts prévues ou d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès l'entreprise acquise à nos activités actuelles.

Afin d'atténuer ce risque, nous avons établi des procédures pour superviser la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions sont fournies au conseil d'administration, aux comités du conseil et aux comités de la haute direction, selon le cas.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour soutenir et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de nos activités et de notre exploitation.

Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos clients. Pour gérer les risques liés à notre infrastructure de technologie et aux applications, nous avons instauré, dans le cadre de notre modèle d'autorisation en matière de technologie et de gouvernance des risques, un certain nombre de politiques, de lignes directrices et de contrôles dans le but d'assurer de façon continue la disponibilité, la stabilité et la modernité des systèmes. Une méthode et un processus de conception de systèmes ont également été élaborés et mis en œuvre.

Risque lié aux relations avec des tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impatriation. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des politiques et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, lesquelles cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales. Nos programmes de gestion des risques liés à l'impatriation et aux fournisseurs prévoient des exigences, des lignes directrices et des méthodes particulières pour repérer, évaluer, gérer, surveiller et communiquer les risques liés à l'impatriation et aux fournisseurs.

Risque lié à l'interruption des activités

Nos activités sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés, d'emplacements physiques pour exercer des activités ainsi que l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de continuité des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la continuité d'exploitation, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos politiques, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des fonctions de gestion clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de continuité des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la continuité de l'exploitation, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre de fonctions opérationnelles, y compris le développement de produits et l'établissement des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif et la gestion des risques. Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'entache à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. La politique et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des dossiers d'affaires, et de les éliminer, ainsi qu'à l'incapacité de fournir, en temps opportun, des données utiles, exactes et complètes pour appuyer les décisions d'affaires. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Afin de gérer et de surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de contrôle interne et de saines pratiques de gouvernance des données et de gestion de dossiers. Pour plus d'information sur le risque opérationnel, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions relatives à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales, en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, de l'intérêt sur les dettes et des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant de la garantie ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.

- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	11 950 \$	8 388 \$	8 653 \$	264 246 \$	293 237 \$
Déventures de premier rang et financement non garanti ²⁾	438	556	234	4 880	6 108
Titres de créance subordonnés ²⁾	103	207	207	3 724	4 241
Ententes de rachats d'obligations	1 824	—	—	—	1 824
Créditeurs et charges à payer	5 971	—	—	—	5 971
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	182	435	187	817	1 621
Emprunts ²⁾	55	49	45	68	217
Total du passif	20 523 \$	9 635 \$	9 326 \$	273 735 \$	313 219 \$
Engagements contractuels³⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 157 \$	1 044 \$	536 \$	1 063 \$	3 800 \$
Contrats de location simple	138	230	182	506	1 056
Total des engagements contractuels	1 295 \$	1 274 \$	718 \$	1 569 \$	4 856 \$
31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	10 242 \$	7 552 \$	7 729 \$	242 181 \$	267 704 \$
Déventures de premier rang et financement non garanti ²⁾	120	516	489	4 393	5 518
Titres de créance subordonnés ²⁾	126	251	251	4 229	4 857
Ententes de rachats d'obligations	1 976	—	—	—	1 976
Créditeurs et charges à payer	5 814	—	—	—	5 814
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	81	333	398	701	1 513
Emprunts ²⁾	80	52	49	83	264
Total du passif	18 439 \$	8 704 \$	8 916 \$	251 587 \$	287 646 \$
Engagements contractuels³⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 138 \$	820 \$	214 \$	761 \$	2 933 \$
Contrats de location simple	116	207	148	452	923
Total des engagements contractuels	1 254 \$	1 027 \$	362 \$	1 213 \$	3 856 \$

1) Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les meilleures estimations à l'égard des hypothèses utilisées dans la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations.

2) Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprendent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

3) Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états financiers consolidés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2018, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

K. Information financière supplémentaire

1. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. État du résultat net résumé par division

	2018					2017	
(en millions de dollars, après impôt)	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actifs FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Total	Total
Primes nettes	11 886	4 803	—	1 947	6	18 642	15 281
Produits nets tirés des placements	1 942	305	13	76	53	2 389	8 211
Produits tirés des honoraires	1 240	73	4 111	514	28	5 966	5 842
Produits	15 068	5 181	4 124	2 537	87	26 997	29 334
Montant brut des règlements et des prestations versés et variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement	11 529	4 308	—	836	(309)	16 364	21 542
Charges d'exploitation, commissions et autres charges ¹⁾	3 106	1 557	2 931	1 247	302	9 143	9 376
Charges (recouvrements) de réassurance	(1 138)	(682)	—	(164)	(37)	(2 021)	(4 373)
Total des prestations et charges	13 497	5 183	2 931	1 919	(44)	23 486	26 545
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	308	(19)	284	51	(27)	597	302
Dividendes aux actionnaires privilégiés	—	—	—	—	94	94	93
Bénéfice attribuable aux titulaires de contrat avec participation et participations ne donnant pas le contrôle dans le bénéfice net des filiales	321	(35)	—	12	—	298	245
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	942	52	909	555	64	2 522	2 149

1) Inclut les virements nets aux (des) fonds distincts, les taxes sur les primes et la charge d'intérêts.

FSL Canada

Les produits ont totalisé 15,1 G\$ en 2018, en hausse de 1,8 G\$ par rapport à 2017, principalement en raison de l'augmentation des primes nettes pour les GC et pour les RCR, partiellement contrebalancée par la diminution de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

FSL États-Unis

Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont totalisé 4,0 G\$ US (5,2 G\$), en baisse de 1,3 G\$ US par rapport à 2017, principalement en raison de la diminution des produits nets tirés des placements de 1,2 G\$ US. Cette diminution des produits nets tirés des placements est en grande partie attribuable à la diminution de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et des dérivés autres que de couverture.

Gestion d'actifs FSL

Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont chiffrés à 4,1 G\$, soit le même niveau qu'en 2017.

FSL Asie

Les produits de la FSL Asie ont totalisé 2,5 G\$ en 2018, comparativement à 4,5 G\$ en 2017, essentiellement en raison de la diminution de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net en 2018 et de la baisse des primes nettes enregistrée par la Division International.

ii. Produits

Les produits comprennent i) les primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-maladie et des produits de rentes à capital fixe, déduction faite des primes cédées aux réassureurs; ii) les produits nets tirés des placements qui comprennent les produits de placements liés aux actifs du fonds général, les profits et les pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente et les variations de la valeur des instruments dérivés et des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les variations du change liées aux actifs et aux passifs; iii) les produits tirés des honoraires relatifs aux services fournis. Les équivalents de primes et de versements SAS et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait

aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs.

Produits

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Primes			
Montant brut			
Assurance-vie	8 677	8 831	8 894
Assurance-maladie	9 121	8 519	7 909
Rentes	3 183	2 488	2 624
	20 981	19 838	19 427
Primes cédées			
Assurance-vie	(1 521)	(1 659)	(1 772)
Assurance-maladie	(489)	(2 554)	(2 247)
Rentes	(329)	(344)	(360)
	(2 339)	(4 557)	(4 379)
Primes nettes	18 642	15 281	15 048
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)			
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 641	5 413	5 489
Variations de la juste valeur ¹⁾ et des taux de change touchant les actifs et les passifs	(3 373)	2 603	2 233
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	121	195	223
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	2 389	8 211	7 945
Produits tirés des honoraires	5 966	5 842	5 580
Total des produits	26 997	29 334	28 573
Produits ajustés²⁾	31 034	29 757	28 724

1) Représente la variation de la juste valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

2) Les produits ajustés constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui exclut des produits l'incidence de l'ajustement au titre du change, de l'ajustement au titre de la juste valeur et de l'ajustement au titre de la réassurance aux Garanties collectives de la FSL Canada, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les produits se sont chiffrés à 27,0 G\$ en 2018, en baisse de 2,3 G\$ par rapport aux produits de 29,3 G\$ pour 2017. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, s'expliquant en grande partie par l'augmentation des écarts de taux et par la hausse des taux d'intérêt en 2018, partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL Canada. L'incidence du change liée à la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change moyens de 2017 s'est traduite par la diminution des produits de 50 M\$. Les produits ajustés se sont établis à 31,0 G\$ en 2018, en hausse de 1,3 G\$ par rapport à 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés des primes nets à la FSL Canada partiellement contrebalancée par la diminution des produits nets tirés des honoraires, en raison de la volatilité des marchés, provenant de nos affaires de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, découlant principalement de la baisse de la valeur des actifs.

Le montant brut des primes s'est établi à 21,0 G\$ en 2018, en hausse comparativement à 19,8 G\$ en 2017. La hausse du montant brut des primes s'explique principalement par les hausses enregistrées par les GC et les RCR à la FSL Canada, partiellement contrebalancées par les baisses enregistrées par la Division International à la FSL Asie.

Les primes cédées se sont chiffrées à 2,3 G\$ en 2018, contre 4,6 G\$ en 2017. La diminution est principalement attribuable à la résiliation de contrats de réassurance par les GC à la FSL Canada, partiellement contrebalancée par l'augmentation enregistrée par la FSL États-Unis.

Les produits nets tirés des placements pour 2018 s'établissaient à 2,4 G\$, en baisse de 5,8 G\$ par rapport au montant de 8,2 G\$ comptabilisé en 2017. La diminution des produits nets tirés des placements s'explique essentiellement par la diminution de la juste valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net par rapport à l'exercice précédent pour la FSL Canada, la FSL États-Unis et la FSL Asie.

Les produits tirés des honoraires se sont établis à 6,0 G\$ en 2018, comparativement à 5,8 G\$ en 2017. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs FSL et à la FSL Canada, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des honoraires à la FSL États-Unis.

iii. Prestations et charges

Le total des prestations et des charges s'élevait à 23,5 G\$ en 2018, en baisse de 3,1 G\$ comparativement à 26,5 G\$ en 2017.

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Prestations et charges			
Montant brut des règlements et des prestations versés	15 986	15 353	15 210
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement ¹⁾	378	6 189	5 511
Charges (recouvrements) de réassurance	(2 021)	(4 373)	(4 313)
Commissions	2 339	2 403	2 372
Charges d'exploitation	6 432	6 410	6 000
Autres ²⁾	372	563	348
Total des prestations et charges	23 486	26 545	25 128

1) Inclut l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance, la diminution (l'augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance, l'augmentation (la diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement.

2) Le poste Autres inclut les virements nets aux (des) fonds distincts, les taxes sur les primes et la charge d'intérêts.

Le montant brut des règlements et des prestations versés en 2018 s'établissait à 16,0 G\$, en hausse de 0,6 G\$ par rapport à 2017, principalement en raison des augmentations enregistrées par les GC à la FSL Canada, partiellement contrebalancées par les résultats enregistrés par la Division International à la FSL Asie.

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance/de placement et des actifs au titre des cessions en réassurance s'est chiffrée à 0,4 G\$, en baisse de 5,8 G\$ par rapport à 2017. Cette variation s'explique principalement par une variation des provisions techniques pour 2018.

Les commissions se sont établies à 2,3 G\$ en 2018, essentiellement inchangées par rapport à 2017.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 6,4 G\$ en 2018, soit au même niveau qu'en 2017. L'appréciation du dollar canadien a diminué les charges d'exploitation de 23 M\$. Pour de plus amples renseignements sur les charges d'exploitation, se reporter à la note 18 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Les autres charges se sont établies à 0,4 G\$, en baisse de 0,2 G\$ par rapport à 2017, principalement en raison de l'augmentation des virements nets des fonds distincts.

iv. Taxes et impôt

Impôt sur le résultat

En 2018, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 597 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 511 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,0 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2017 une charge d'impôt sur le résultat de 302 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 2 789 M\$, et un taux d'imposition effectif de 10,8 %.

En 2018, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent¹⁾ net, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 642 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 731 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,2 % se situant dans notre fourchette d'imposition prévue. Par comparaison, nous avons enregistré en 2017 une charge d'impôt sur le résultat de 692 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 3 381 M\$, et un taux d'imposition effectif de 20,5 %.

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – vi – Impôt sur le résultat », pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2018	2017
Charge d'impôt sur le résultat	597	302
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur les primes au titre des affaires cédées) ¹⁾	345	350
Cotisations sociales	163	156
Impôt foncier	126	127
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et autres taxes de vente	122	118
Taxes d'affaires et autres	38	24
Total des taxes et impôts indirects	794	775
Total des taxes et impôts	1 391	1 077
Taux d'imposition effectif déclaré	17,0 %	10,8 %
Total des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des taxes et impôts	32,3 %	30,2 %

1) Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, excluant les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

2. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires

Les soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats se chiffraient à 114,9 G\$ au 31 décembre 2018, en hausse de 3,8 G\$ par rapport au 31 décembre 2017, principalement en raison des soldes liés aux nouveaux contrats et de la variation des soldes liés aux contrats en vigueur (qui comprend la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance), partiellement contrebalancés par l'incidence du change liée à l'appréciation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées, se chiffraient à 23,7 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 22,3 G\$ au 31 décembre 2017. Cette augmentation de 1,4 G\$ résulte principalement de ce qui suit :

- i) un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 2,6 G\$ en 2018, avant les dividendes privilégiés de 94 M\$;
- ii) une hausse de 757 M\$ découlant de la variation du dollar canadien par rapport aux taux de change en vigueur à la clôture du quatrième trimestre de 2017;
- iii) l'incidence de 89 M\$ du transfert des capitaux de lancement du compte des contrats avec participation vers le compte des actionnaires;
- iv) la variation de 84 M\$ liée à la réévaluation des régimes à prestations déterminées;
- v) un montant de 13 M\$ découlant de l'exercice d'options sur actions et un montant de 4 M\$ découlant de la rémunération à base d'actions. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- vi) des dividendes de 1 147 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- vii) une diminution de 641 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires;
- viii) des pertes latentes nettes sur les actifs disponibles à la vente de 402 M\$ comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres.

Titrisation

Par le passé, nous avons vendu des actifs hypothécaires et obligataires à des entités structurées non consolidées, qui peuvent aussi acheter des placements de tierces parties. Les actifs titrisés gérés que nous détenions par l'intermédiaire de ces entités structurées non consolidées s'élevaient à 1 M\$ aux 31 décembre 2018 et 2017.

Toutefois, la majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière. Nous titrisons des prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation parrainé par la SCHL. La titrisation de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective auprès de la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et demeure présentée dans nos états consolidés de la situation financière. De plus amples renseignements au sujet de ce programme sont présentés à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Prêts de titres

Nous prêtons des titres de notre portefeuille à d'autres établissements pour de courtes périodes dans le but d'accroître les produits tirés des honoraires. Nous ne prêtons des titres qu'aux établissements bancaires très réputés et bien établis, dont la notation est de AA ou mieux. Une garantie, dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise à mesure que les justes valeurs fluctuent. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. Les titres prêtés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière parmi les placements. Au 31 décembre 2018, nous avons prêté des titres d'une valeur comptable de 2,2 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 2,3 G\$. En comparaison, au 31 décembre 2017, nous avons prêté des titres d'une valeur de 1,5 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 1,5 G\$. Cette augmentation est attribuable à la hausse de la limite de notre programme.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé au quatrième trimestre de 2018 son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2018 ou en 2017. Aucune perte de valeur au titre des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée en 2018 ou en 2017.

iv. Engagements, garanties, obligations éventuelles et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2018. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique J, « Gestion du risque – 8 – Catégories de risque – vi – Risque de liquidité ».

3. Rentabilité du quatrième trimestre de 2018

Le tableau suivant présente le rapprochement de nos mesures du bénéfice net ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net pour les quatrième trimestres de 2018 et de 2017. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

	T4 18	T4 17
(en millions de dollars, après impôt)		
Bénéfice net déclaré	580	207
Incidence des marchés ¹⁾	(153)	(57)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 2)}	13	(34)
Autres ajustements ¹⁾	2	(92)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(251)
Bénéfice net sous-jacent ³⁾	718	641
Rendement des capitaux propres déclaré ³⁾	10,9 %	4,1 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent ³⁾	13,6 %	12,7 %
Éléments relatifs aux résultats ⁴⁾		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	28	15
Mortalité	(11)	11
Morbidité	(12)	10
Crédit	23	23
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(4)	(12)
Charges	(26)	(45)
Autres	44	(8)

1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction pour 2017 excluent la charge incluse dans la réforme fiscale américaine, qui est présentée de façon distincte.

3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

4) Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 580 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 207 M\$ au quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 718 M\$, comparativement à 641 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net déclaré, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète les charges de 251 M\$ en 2017 liées à l'adoption de la réforme fiscale américaine. Cette augmentation reflète également l'incidence favorable des autres ajustements et des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés. Le bénéfice net sous-jacent, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des autres résultats favorables, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité. La volatilité des marchés a réduit les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, principalement en raison de la baisse de la valeur des actifs, ce qui a contrebalancé la croissance des affaires de nos activités liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie.

Au quatrième trimestre de 2018, nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré et sur le bénéfice net sous-jacent se sont établis à 14,5 % et à 16,8 %, respectivement.

Rendement des différentes organisations - quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière de la FSL Canada, de la FSL États-Unis, de Gestion d'actifs FSL, de la FSL Asie et de l'Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur d'activité.

	T4 18					T4 17	
(en millions de dollars, après impôt)	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actifs FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Total	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée)	96	118	244	125	(3)	580	207
Incidence des marchés ¹⁾	(134)	5	—	(22)	(2)	(153)	(57)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 3)}	(14)	—	—	9	18	13	(34)
Autres ajustements ¹⁾	(1)	(8)	17	(2)	(4)	2	(92)
Réforme fiscale américaine ³⁾	—	—	—	—	—	—	(251)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	245	121	227	140	(15)	718	641

1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

3) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction pour 2017 excluent la charge incluse dans la réforme fiscale américaine, qui est présentée de façon distincte.

FSL Canada

Le bénéfice net déclaré de la FSL Canada s'est chiffré à 96 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 172 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 245 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 232 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net déclaré du quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète l'incidence défavorable des marchés des actions, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des écarts de taux et des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent du quatrième trimestre de 2018, par rapport à la période correspondante de 2017, reflète les résultats favorables enregistrés au chapitre des charges en raison de l'administration continue des charges, de la baisse des coûts liés à la rémunération incitative et de mises à jour favorables de l'administration des contrats, partiellement contrebalancés par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre des placements.

FSL États-Unis

Le bénéfice net déclaré de la FSL États-Unis s'est chiffré à 89 M\$ US (118 M\$) au quatrième trimestre de 2018, comparativement à une perte nette déclarée de 49 M\$ US (63 M\$) au quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 91 M\$ US (121 M\$), comparativement à 74 M\$ US (95 M\$) au quatrième trimestre de 2017. L'incidence de la variation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2018, par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2017, a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 5 M\$.

Le bénéfice net déclaré du quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète la charge de 90 M\$ US (114 M\$) en 2017 liée à la réforme fiscale américaine. La hausse reflète également l'incidence favorable des taux d'intérêt au quatrième trimestre de 2018. Le bénéfice net sous-jacent au quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète l'incidence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis, de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre des déchéances et des comportements des titulaires de contrat à la Gestion des affaires en vigueur, ainsi que des mises à jour au chapitre de l'administration de la réassurance, partiellement contrebalancés par des résultats défavorables au chapitre de la morbidité aux Garanties collectives et des résultats défavorables au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur.

La marge après impôt des Garanties collectives¹⁾ s'est établie à 6,7 % au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 5,0 % au quatrième trimestre de 2017.

Gestion d'actifs FSL

Le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs FSL se sont chiffrés à 244 M\$ et à 227 M\$, respectivement, au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 114 M\$ et à 226 M\$, respectivement, au quatrième trimestre de 2017. L'incidence de la variation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2018, par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2017, a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 10 M\$ et de 9 M\$, respectivement.

Exprimé en dollars américains, le bénéfice net déclaré de la MFS s'est chiffré à 189 M\$ US au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 72 M\$ US au quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net déclaré de la MFS, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète la charge de 75 M\$ US en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine. L'augmentation reflète également les ajustements négatifs de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent de la MFS s'est établi à 167 M\$ US au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 174 M\$ US pour le quatrième trimestre de 2017, en raison de la diminution de l'actif net moyen, en grande partie contrebalancée par la baisse du taux d'imposition aux États-Unis. Le ratio de la marge d'exploitation avant impôt de la MFS²⁾ s'est chiffré à 38 % au quatrième trimestre de 2018, en baisse comparativement à 40 % pour le quatrième trimestre de 2017.

La perte nette déclarée de GPSL s'est chiffrée à 5 M\$, comparativement à un bénéfice net 23 M\$ au quatrième trimestre de 2017, principalement en raison de l'avantage de 17 M\$ conféré en 2017 par l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine. Cette diminution reflète également l'incidence des frais d'acquisition engagés en 2018 à l'égard de l'acquisition en cours de GreenOak. Le bénéfice net sous-jacent de GPSL s'est chiffré à 6 M\$, soit un niveau stable par rapport au quatrième de 2017.

FSL Asie

Le bénéfice net déclaré de la FSL Asie s'est chiffré à 125 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à un bénéfice net déclaré de 121 M\$ au quatrième trimestre de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 140 M\$, comparativement à 111 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. L'incidence de la variation du dollar canadien au quatrième trimestre de 2018, par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2017, a augmenté le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 1 M\$ et de 2 M\$, respectivement.

Le bénéfice net déclaré du quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète l'incidence défavorable des marchés, principalement des marchés des actions, ainsi que l'incidence nette des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent du quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète les résultats favorables enregistrés au chapitre des placements et les résultats enregistrés au chapitre des placements à la Division International, partiellement contrebalancés par l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles.

Organisation internationale

L'Organisation internationale a enregistré une perte nette déclarée de 3 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à une perte déclarée de 137 M\$ au quatrième trimestre de 2017, en raison de la charge de 54 M\$ en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine. La variation favorable reflète également la charge de restructuration de 2017 ainsi que l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction relativement à la cessation des affaires prises en charge. La perte nette sous-jacente s'est établie à 15 M\$ en 2018, comparativement à une perte sous-jacente de 23 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017.

1) En fonction du bénéfice net sous-jacent sur les quatre derniers trimestres, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2) Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Le bénéfice net déclaré de la FSL Royaume-Uni au quatrième trimestre de 2018, par rapport au quatrième trimestre de 2017, reflète l'incidence défavorable du traitement des pertes fiscales des titulaires de contrat en 2017 ainsi que des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Les Services de soutien généraux ont affiché une perte nette déclarée de 34 M\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à une perte nette déclarée de 143 M\$ pour le quatrième trimestre de 2017. La variation favorable est principalement attribuable à la charge de 54 M\$ en 2017 liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale américaine, à la charge de restructuration de 2017 et à l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction relativement à la cessation des affaires prises en charge.

Croissance – quatrième trimestre

Les produits se sont chiffrés à 8,2 G\$ au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 8,6 G\$ pour le quatrième trimestre de 2017. Les produits ont principalement diminué en raison de la baisse de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, en grande partie attribuable à l'augmentation des écarts de taux et à la hausse des taux d'intérêt au quatrième trimestre de 2018, comparativement aux profits nets générés par la diminution des taux d'intérêt et par le resserrement des écarts de taux au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par l'augmentation des primes. L'incidence du change liée à la variation du dollar canadien, par rapport aux taux de change moyens du quatrième trimestre de 2017, a augmenté les produits de 121 M\$. Les produits ajustés se sont établis à 8,3 G\$ pour le quatrième trimestre de 2018, en hausse de 0,5 G\$ par rapport au quatrième trimestre de 2017.

Les primes et versements se sont élevés à 41,5 G\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, comparativement à 41,0 G\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2017. L'augmentation s'explique principalement par la croissance des souscriptions de fonds communs de placement, par l'augmentation des primes nettes et par l'incidence du change de 1,1 G\$ liée à la dépréciation du dollar canadien, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions de parts de fonds gérés. Le total des primes et versements ajustés a diminué de 1,2 G\$ au quatrième trimestre de 2018, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par la baisse des souscriptions de parts de fonds gérés, partiellement contrebalancée par la hausse des souscriptions de fonds communs de placement et des primes nettes.

4. Trimestres antérieurs

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 18	T3 18	T2 18	T1 18	T4 17	T3 17	T2 17	T1 17
Total des produits	8 180	5 998	6 826	5 993	8 648	5 555	8 122	7 009
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice déclaré	580	567	706	669	207	817	574	551
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	718	730	729	770	641	643	689	573
Bénéfice dilué par action (en dollars)								
Bénéfice déclaré	0,96	0,93	1,16	1,09	0,34	1,32	0,93	0,89
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	1,19	1,20	1,20	1,26	1,05	1,05	1,12	0,93
Bénéfice de base par action déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	0,96	0,94	1,16	1,10	0,34	1,33	0,93	0,90
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur								
FSL Canada	96	335	262	249	172	340	185	266
FSL États-Unis	118	(267)	105	96	(63)	72	(178)	25
Gestion d'actifs FSL	244	241	214	210	114	185	183	171
FSL Asie	125	164	133	133	121	216	356	85
Organisation internationale	(3)	94	(8)	(19)	(137)	4	28	4
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale)	580	567	706	669	207	817	574	551
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur ¹⁾								
FSL Canada ¹⁾	245	251	245	295	232	222	266	229
FSL États-Unis ¹⁾	121	139	125	129	95	121	101	59
Gestion d'actifs FSL ¹⁾	227	251	216	231	226	204	199	183
FSL Asie ¹⁾	140	110	145	128	111	130	123	97
Organisation internationale ¹⁾	(15)	(21)	(2)	(13)	(23)	(34)	—	5
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ¹⁾	718	730	729	770	641	643	689	573

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2018

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 567 M\$ au troisième trimestre de 2018, ce qui tient compte des modifications défavorables de 269 M\$ des hypothèses et mesures de la direction par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 730 M\$, principalement en raison de la solide croissance des affaires, de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis et de la hausse des produits tirés des placements sur les actifs excédentaires, partiellement contrebalancés par les pressions exercées par les affaires nouvelles.

Deuxième trimestre de 2018

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 706 M\$ au deuxième trimestre de 2018, ce qui tient compte de la variation favorable de 82 M\$ de l'incidence des marchés par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 729 M\$, principalement en raison de la forte croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, partiellement contrebalancés par les charges, par les résultats enregistrés au chapitre du crédit et par l'incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Premier trimestre de 2018

Notre bénéfice net déclaré s'est chiffré à 669 M\$ au premier trimestre de 2018, ce qui tient compte de la variation défavorable de 79 M\$ de l'incidence des marchés par rapport au trimestre correspondant de 2017. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 770 M\$, ce qui s'explique principalement par les intérêts de 110 M\$ sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation, par la solide croissance des affaires, par la baisse du taux d'imposition aux États-Unis et par l'incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, principalement contrebalancés par les résultats plus faibles enregistrés au chapitre de la mortalité et des déchéances.

Quatrième trimestre de 2017

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 207 M\$ au quatrième trimestre de 2017, reflétant l'incidence défavorable de la réforme fiscale américaine, une charge de restructuration et l'incidence des taux d'intérêt par rapport au quatrième trimestre de 2016. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 641 M\$, reflétant la croissance de nos affaires de gestion de patrimoine ainsi que les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité et de la mortalité.

Troisième trimestre de 2017

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 817 M\$ au troisième trimestre de 2017, reflétant l'incidence favorable des marchés principalement attribuable aux taux d'intérêt et à la variation de la juste valeur des biens immobiliers, ainsi que l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable de la variation du dollar canadien et des autres ajustements par rapport au troisième trimestre de 2016. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 643 M\$, reflétant les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, la croissance des produits tirés des honoraires enregistrée par nos affaires de gestion de patrimoine et les profits tirés des affaires nouvelles, partiellement contrebalancés par la diminution des profits tirés des activités de placement.

Deuxième trimestre de 2017

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 574 M\$ au deuxième trimestre de 2017, reflétant l'incidence défavorable des marchés attribuable aux variations des taux d'intérêt, ainsi que l'incidence défavorable des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et de certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Le bénéfice net déclaré reflétait également les facteurs dont il est question dans le paragraphe traitant du bénéfice net sous-jacent. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 689 M\$, reflétant la croissance des affaires, les profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, et les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit ainsi que de la morbidité et de la mortalité, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, y compris les investissements dans la croissance de nos affaires, et par l'incidence défavorable de certains autres éléments relatifs aux résultats.

Premier trimestre de 2017

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 551 M\$ au premier trimestre de 2017 en raison de l'incidence favorable des marchés, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des montants liés aux acquisitions, intégrations et restructurations et par les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net déclaré reflétait également les facteurs dont il est question dans le paragraphe traitant du bénéfice net sous-jacent. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 573 M\$ en raison des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la FSL Canada et à la FSL Royaume-Uni ainsi que des profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la FSL États-Unis.

L. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

i. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les mesures financières fondées sur celui-ci, y compris le bénéfice par action sous-jacent (la perte par action sous-jacente) et le rendement des capitaux propres sous-jacent, sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) exclut du bénéfice net déclaré (de la perte nette déclarée) l'incidence des éléments suivants, qui viennent créer de la volatilité dans nos résultats en vertu des normes IFRS et qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer nos résultats d'une période à l'autre :

- a) l'incidence des marchés qui diffère de nos hypothèses les plus probables, qui comprend : i) l'incidence des rendements des marchés des actions, déduction faite des couvertures, pour lesquels nos hypothèses les plus probables sont d'environ 2 % par

trimestre; l'incidence comprend également l'incidence du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties; ii) l'incidence des variations de taux d'intérêt au cours de la période de présentation de l'information financière, et des variations des taux d'intérêt sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture, y compris les variations des écarts de taux et des écarts de swap, ainsi que des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe utilisés dans la détermination des provisions techniques; iii) l'incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement pour la période de présentation de l'information financière;

- b) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui comprennent : i) l'incidence des révisions des méthodes et des hypothèses utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement et ii) l'incidence des mesures prises par la direction au cours de la période considérée, désignées par le terme « mesures de la direction », sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, qui incluent, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les nouvelles ententes ou les ententes révisées de réassurance relatives à des affaires en vigueur, et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs; et;
- c) d'autres ajustements :
 - i) certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture – cet ajustement améliore la comparabilité de notre bénéfice net d'une période à l'autre étant donné qu'il réduit la volatilité dans la mesure où celle-ci sera contrebalancée sur la durée des couvertures;
 - ii) les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS réglés à même les actions de la MFS, comptabilisés à titre de passifs et évalués à la juste valeur pour chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'ils soient acquis, exercés et rachetés – ces ajustements améliorent la comparabilité des résultats de la MFS avec ceux des gestionnaires d'actifs inscrits en Bourse aux États-Unis;
 - iii) les coûts liés aux acquisitions, intégrations et restructurations (incluant les incidences liées à l'acquisition et à l'intégration des entités acquises);
 - iv) d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

Dans le présent document, tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire. Comme il est indiqué ci-dessous, le bénéfice par action sous-jacent exclut l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Le tableau ci-après présente les montants exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS. La rubrique K, « Information financière supplémentaire - 3 - Rentabilité du quatrième trimestre de 2018 », du présent rapport de gestion présente un rapprochement de notre bénéfice sous-jacent net et de notre bénéfice net déclaré pour le quatrième trimestre de 2018 et de 2017.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Bénéfice net déclaré	2 522	2 149	2 485
Incidence des marchés des actions			
Incidence des variations des marchés des actions	(159)	68	62
Incidence du risque de corrélation	(15)	(6)	(11)
Incidence des marchés des actions	(174)	62	51
Incidence des taux d'intérêt			
Incidence des variations des taux d'intérêt	(116)	(79)	45
Incidence des variations des écarts de taux	56	(54)	(41)
Incidence des variations des écarts de swap	(31)	(24)	30
Incidence des taux d'intérêt ¹⁾	(91)	(157)	34
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement	77	88	22
Incidence des marchés ³⁾	(188)	(7)	107
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{2), 3)}	(155)	81	45
Autres ajustements :			
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture	5	(16)	(5)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	(5)	(81)	30
Acquisitions, intégrations et restructurations	(82)	(123)	(27)
Total des autres ajustements	(82)	(220)	(2)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(251)	—
Bénéfice net sous-jacent	2 947	2 546	2 335
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	4,14	3,49	4,03
Incidence des marchés (en dollars)	(0,31)	(0,01)	0,18
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	(0,26)	0,13	0,07
Certaines couvertures de la FSL Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture (en dollars)	0,01	(0,03)	(0,01)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS (en dollars)	(0,01)	(0,13)	0,05
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,14)	(0,20)	(0,04)
Réforme fiscale américaine (en dollars)	—	(0,41)	—
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	4,86	4,15	3,80

1) Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée.

2) Les modifications des hypothèses et mesures de la direction en 2017 excluent le montant de (288) M\$ inclus dans la réforme fiscale américaine, qui est présenté de façon distincte.

3) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Bénéfice net déclaré (après impôt)	2 522	2 149	2 485
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :			
Incidence des marchés ¹⁾	(179)	(79)	67
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ^{1), 2)}	(246)	(61)	10
Autres ajustements ¹⁾	(150)	(297)	(40)
Réforme fiscale américaine ²⁾	—	(444)	—
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(575)	(881)	37
Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	150	484	113
Bénéfice net sous-jacent ³⁾ (après impôt)	2 947	2 546	2 335

1) Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

2) Le montant de (444) M\$ (avant impôt) au titre de la réforme fiscale américaine est présenté de façon distincte, et il est exclu du montant de (61) M\$ (avant impôt) lié aux modifications des hypothèses et mesures de la direction.

3) Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectif prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale. Le montant total de l'incidence fiscale est tributaire de deux éléments : si les ajustements au titre du bénéfice sous-jacent net augmentent et si les réductions du bénéfice avant impôt se sont produites dans des territoires à taux d'imposition élevé ou faible.

ii. Mesures additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction a également recours aux mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Ratio de levier financier. Ce ratio de la dette totale sur le total du capital représente le ratio de la dette et des actions privilégiées sur le total du capital, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs.

Ratio de distribution. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période.

Souscriptions. À la FSL Canada, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et de garanties collectives; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine et les souscriptions enregistrées par les RCR. À la FSL États-Unis, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions des Garanties collectives. À la FSL Asie, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et collective réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie et au Vietnam, ainsi que les souscriptions enregistrées par notre Division International; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine, et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire. Les souscriptions de Gestion d'actifs FSL comprennent les souscriptions (entrées) brutes provenant des particuliers et des clients institutionnels; les engagements non provisionnés ne sont pas compris dans les souscriptions. Les souscriptions sont également exprimées à un taux de change constant, ce qui constitue une mesure permettant des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes, en excluant l'incidence des variations des taux de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens.

Valeur des affaires nouvelles. La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des contrats relatifs aux affaires nouvelles conclus au cours d'une période donnée, à l'exception des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs FSL. Les hypothèses utilisées aux fins de ces calculs sont généralement conformes à celles utilisées lors de l'évaluation de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, hormis le fait que les taux d'actualisation utilisés se rapprochent des attentes théoriques en matière de rendement que pourrait avoir un investisseur en capitaux propres. Le capital requis est généralement fondé sur le ratio d'exploitation cible du TSAV de la Sun Life du Canada. La valeur des affaires nouvelles est une mesure utile pour évaluer la valeur actualisée générée par les contrats relatifs aux affaires nouvelles, et il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Produits ajustés. Cette mesure constitue une autre mesure des produits et elle permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes en excluant l'incidence : i) des variations des taux de change découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en dollars canadiens aux fins de comparaison (l'« ajustement au titre du change »); ii) des variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (l'« ajustement au titre de la juste valeur »); et iii) de la réassurance pour les activités assurées des GC de la FSL Canada (l'« ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada »).

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Produits	26 997	29 334	28 573
Ajustement au titre du change	(62)	—	374
Ajustement au titre de la juste valeur	(3 373)	2 603	2 233
Ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada	(602)	(3 026)	(2 758)
Produits ajustés	31 034	29 757	28 724

Primes et versements ajustés. Cette mesure constitue une autre mesure des primes et versements, et elle permet de procéder à des comparaisons plus efficaces entre différentes périodes en excluant l'incidence i) de l'ajustement au titre du change et ii) de l'ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada.

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Primes et versements	160 108	164 680	158 459
Ajustement au titre du change	(661)	—	2 620
Ajustement au titre de la réassurance aux GC de la FSL Canada	(602)	(3 026)	(2 758)
Primes et versements ajustés	161 371	167 706	158 597

Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS. Ce ratio sert à évaluer la rentabilité de la MFS, et il exclut l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, les produits tirés des placements et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur le ratio de la marge d'exploitation avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Il n'y a aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable.

Marge après impôt des Garanties collectives de la FSL États-Unis. Ce ratio nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre, et il constitue une mesure de la rentabilité qui présente le bénéfice net sous-jacent des Garanties collectives de la FSL États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées par cette dernière. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'y a aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable.

Incidence du change. Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat net, comme les produits, les prestations et charges et le bénéfice net total (la perte nette totale), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Dans le cas des éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, comme l'actif et le passif, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Plusieurs mesures financières conformes aux normes IFRS sont présentées compte tenu de l'ajustement au titre du change afin d'exclure l'incidence des fluctuations des taux de change. Ces mesures sont calculées en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas, en vigueur à la date de la période comparative.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction. Dans le présent rapport de gestion, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires après impôt est incluse dans le bénéfice net déclaré, tandis qu'elle est exclue du calcul du bénéfice net sous-jacent, comme le décrit la rubrique D, « Rentabilité – Comparaison entre 2018 et 2017 ». La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels présente l'incidence avant impôt des modifications apportées aux méthodes et hypothèses à l'égard des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats.

Selon le rapport de gestion, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt). Selon les états financiers consolidés annuels, il s'agit d'une composante de la variation du total des passifs de la compagnie. Le tableau suivant présente un rapprochement des différences entre ces deux mesures :

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt) ¹⁾	278	173	(35)
À déduire : titulaires de contrat avec participation ²⁾	533	181	181
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt)	(255)	(8)	(216)
À déduire : impôt	(90)	(51)	(114)
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (après impôt)	(165)	43	(102)
À ajouter : mesures de la direction (après impôt) ³⁾	23	(243)	153
Autres (après impôt) ⁴⁾	(13)	(7)	(6)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (après impôt) ^{5),6),7)}	(155)	(207)	45

- 1) La note 10.A de nos états financiers consolidés annuels présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats. Le montant présenté dans le tableau ci-dessus représente l'incidence sur le résultat attribuable aux actionnaires liée au montant présenté à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels.
- 2) Ajustement en vue d'éliminer l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les montants attribués aux titulaires de contrat avec participation.
- 3) Ajustement en vue d'inclure l'incidence après impôt des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement et qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les nouvelles ententes ou les ententes révisées de réassurance relatives à des affaires en vigueur et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs. Au deuxième trimestre de 2017, les mesures de la direction ont surtout touché la FSL États-Unis, et elles avaient principalement trait à l'incidence prévue de la reprise de certains traités de réassurance et des coûts de réassurance prévus à l'égard de certains autres traités.
- 4) Ajustements en vue d'inclure l'incidence après impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les contrats de placement et les autres passifs relatifs aux contrats.
- 5) Inclut l'incidence fiscale des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, qui reflète les taux d'imposition des territoires où nous exerçons nos activités.
- 6) Les modifications des hypothèses et les mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, tandis qu'elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, dans le présent rapport de gestion, comme le décrit la rubrique D, « Rentabilité – Comparaison entre 2018 et 2017 ».
- 7) En 2017, l'incidence d'une augmentation de 81 M\$ sur le bénéfice net déclaré est présentée à titre d'ajustement dans le calcul du bénéfice net sous-jacent au poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence sur le bénéfice net déclaré d'une diminution de 288 M\$ (444 M\$ avant impôt) liée aux modifications des lois fiscales adoptées le 22 décembre 2017 aux États-Unis, qui est comprise dans le montant de (207) M\$ présenté ci-dessus, est incluse dans l'incidence de la réforme fiscale américaine, laquelle est présentée séparément à titre d'ajustement dans le calcul du bénéfice net sous-jacent (se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – iv – Réforme fiscale américaine »).

Sensibilités aux prix des biens immobiliers. Les sensibilités aux prix des biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Autres. La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes pour lesquelles il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS qui soit comparable : i) les équivalents de primes et de versements SAS, les souscriptions de fonds communs de placement, les souscriptions de parts de fonds gérés, les souscriptions d'assurance et le total des primes et versements; ii) l'actif géré, l'actif des fonds communs de placement, l'actif des fonds gérés, les autres éléments de l'actif géré et l'actif administré; iii) la valeur des affaires nouvelles, qui est utilisée pour mesurer la rentabilité globale estimative des nouvelles souscriptions et qui est fondée sur des calculs actuariels; et iv) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui sont une composante de l'information fournie sur nos sources de bénéfices. Les sources de bénéfices constituent un choix de présentation de nos états consolidés du résultat net permettant de dégager et de quantifier les diverses sources de bénéfices. Le BSIF, principal organisme de réglementation de la Compagnie, oblige cette dernière à présenter ses sources de bénéfices.

M. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2018. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

Prestations versées aux titulaires de contrat

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que les impôts sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable;
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement, de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines; pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaire.

Estimations comptables critiques

Les facteurs importants qui influent sur le calcul des prestations versées aux titulaires de contrat, la méthode grâce à laquelle ils ont été établis, le caractère important pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

Fluctuations des marchés de titres à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Dans le cas de certains produits, notamment des contrats d'assurance avec participation et certaines formes de contrats vie universelle et de rentes, le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Ces produits sont généralement assortis de garanties de taux minimaux.

Des programmes de couverture ont été instaurés pour permettre d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rentes tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations d'État), ou des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

Sensibilités relatives aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses

Les sensibilités présentées ci-dessous constituent des énoncés prospectifs, qui comprennent des mesures de la sensibilité estimatives de notre bénéfice net à des modifications aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance à partir d'une date de départ établie au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Ces sensibilités tiennent compte de la mise à jour des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, comme l'explique la section « Modifications des hypothèses et autres mesures de la direction » du présent rapport de gestion, et elles tiennent également compte, au besoin, des programmes de couverture mis en place au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 et décrits à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des meilleures estimations à l'égard des hypothèses, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Nous avons également présenté, dans le tableau ci-dessous, l'incidence d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt sans risque et d'une variation de 25 % et de 10 % des marchés des actions pour illustrer l'incidence de perturbations soudaines du marché.

Des variations des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires à cette date de départ donneraient lieu à des chiffres estimatifs différents au titre de la sensibilité. Pour de plus amples renseignements au sujet des sensibilités aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, y compris sur les hypothèses clés, consulter la rubrique J, « Gestion du risque - 8 - Catégories de risque - Sensibilités au risque de marché », du présent document. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'incidence qu'auraient ces sensibilités sur notre bénéfice net.

Estimation comptable critique		Sensibilité	2018	2017
(en millions de dollars, après impôt)				
Taux d'intérêt	Baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement		(100)	(100)
	Hausse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement		50	50
Marché des actions	Baisse de 25 % sur tous les marchés des actions		(300)	(300)
	Baisse de 10 % sur tous les marchés des actions		(100)	(100)
	Hausse de 10 % sur tous les marchés des actions		100	100
	Hausse de 25 % sur tous les marchés des actions		250	300
	Diminution de 1 % du rendement futur présumé des marchés des actions et des marchés de l'immobilier		(560)	(485)
Mortalité	Majoration de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse – produits d'assurance – un taux de mortalité plus élevé aurait des conséquences financières négatives		(35)	(55)
	Diminution de 2 % de la meilleure estimation à l'égard de l'hypothèse – produits de rentes – un taux de mortalité moins élevé aurait des conséquences financières		(120)	(120)
Morbidité	Variation défavorable de 5 % des meilleures estimations à l'égard des hypothèses		(185)	(175)
Taux de résiliation des contrats	Diminution de 10 % du taux de résiliation – la diminution du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière		(250)	(240)
	Augmentation de 10 % du taux de résiliation – l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière		(195)	(175)
Charges d'exploitation et inflation	Hausse de 5 % des frais de maintien unitaires		(175)	(160)

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et certains autres placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants applicables aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables en matière de rendement, de qualité du crédit et d'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque pour les prêts hypothécaires de 20 ans ou plus et les autres prêts de 10 ans ou plus.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en Bourse et des options est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données d'entrée observables sur le marché. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux sur le crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

En raison de leur nature, la juste valeur des avances sur contrats et de la trésorerie est présumée égale à leur valeur comptable, soit la valeur à laquelle ces actifs sont inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des

placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données d'entrée de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 14 M\$ et à 380 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à 512 M\$ et à 546 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à une perte de 9 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à un profit de 14 M\$ au 31 décembre 2017.

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Dépréciation

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement à considérer comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour les actifs financiers. Tous les instruments de capitaux propres en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Sont également à considérer comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût.

Pour plus d'information concernant la dépréciation des actifs financiers, se reporter aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice 2018.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets identifiables des activités acquises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des rentrées de trésorerie en grande partie indépendantes des rentrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2018. La valeur comptable du goodwill était de 5,4 G\$ au 31 décembre 2018. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties de façon linéaire sur diverses périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans, et sont portées en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2018 et en 2017.

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 1 110 M\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asie, des activités d'assurance collective de Genworth, de Ryan Labs, de Prime Advisors, de Bentall Kennedy, et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 668 M\$ au 31 décembre 2018. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS et de Bentall Kennedy.

Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront ou seront réglés. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture. Le 22 décembre 2017, en raison de l'adoption de la nouvelle législation fiscale américaine, le taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis a diminué de 35 % à 21 % avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les actifs et passifs d'impôt différé liés aux écarts temporaires enregistrés aux États-Unis ont été réévalués en vertu du taux d'imposition abaissé de 21 % qui devrait s'appliquer lorsque ces passifs seront réglés ou que ces actifs seront réalisés.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2018, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 887 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties médicales ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2018, il ne reste plus de participants actifs au Royaume-Uni, et il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie en vue d'éliminer les risques liés aux principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition des actifs des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus sur les quelques prochains exercices. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendancielles en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

2. Modifications de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2018

Les normes IFRS nouvelles et modifiées suivantes prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et elles n'ont eu aucune incidence importante sur nos états financiers consolidés.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et diverses interprétations. Des modifications à IFRS 15 ont été publiées en septembre 2015 et en avril 2016. IFRS 15 établit des principes sur la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires provenant des contrats conclus avec des clients. IFRS 15 exige que les entités comptabilisent les produits de manière à refléter les transferts de biens ou de services à des clients en fonction des montants auxquels ces entités prévoient avoir droit en échange de ces biens ou services. Les contrats d'assurance, ainsi que les produits tirés de ces contrats, principalement les produits tirés des primes, n'entrent pas dans le champ d'application de cette norme, tandis que les produits tirés des contrats de service et des composantes service des contrats de placement (qui sont traitées comme des contrats de service), présentés au poste Produits tirés des honoraires et principalement liés à nos activités de gestion d'actifs, entrent pour leur part dans le champ d'application d'IFRS 15. IFRS 15 fournit également des indications relatives aux coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat. Nous avons adopté IFRS 15 de façon rétrospective cumulative, et nous avons comptabilisé les différences liées à la transition vers IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018 dans les bénéfices non

distribués. En raison de l'adoption d'IFRS 15, nous avons décomptabilisé une partie de nos coûts d'acquisition différés (auparavant comptabilisés dans les Autres actifs) et du passif d'impôt différé connexe dans nos états consolidés de la situation financière, ce qui a réduit nos bénéfices non distribués d'ouverture après impôt de 44 \$ au 1^{er} janvier 2018.

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption temporaire facultative à l'égard de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), (l'« approche de report »). Le 1^{er} janvier 2018, nous étions admissibles à cette exemption, et nous nous sommes prévalus de l'approche du report. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), la norme existante relative aux instruments financiers. Afin de permettre une comparaison avec les entités appliquant IFRS 9, les entités ayant choisi d'appliquer l'approche de report doivent présenter de l'information relative à la juste valeur de façon distincte pour les actifs financiers passant et ne passant pas l'évaluation du critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »), ainsi que les notations des actifs financiers passant l'évaluation du critère URPI. Les actifs financiers passant l'évaluation de ce critère sont des actifs dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

En juin 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, qui modifie IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Les modifications précisent la manière de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, comme l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux attributions effectuées à partir de cette date ainsi qu'aux attributions en cours à cette date pour lesquelles les droits n'auront pas encore été acquis ou pour lesquelles les droits auront été acquis, mais qui n'auront pas été exercées. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des normes IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend des modifications mineures apportées à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »).

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Transfert des immeubles de placement (modifications d'IAS 40)*. Les modifications apportées à IAS 40, *Immeubles de placement*, précisent que l'entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie Immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication de changement d'utilisation.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 22 précise que, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser pour les transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère, la date de la transaction correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2019

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2019.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que ses interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Pour les preneurs, IFRS 16 vient éliminer le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions accordées par cette nouvelle norme. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les bailleurs. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective modifiée. Nous adopterons IFRS 16 de façon rétrospective modifiée. Au moment de l'adoption d'IFRS 16, nous nous attendons à comptabiliser des actifs au droit d'utilisation d'environ 800 \$ et des obligations locatives d'environ 900 \$ dans les états consolidés de la situation financière. En tenant compte de la décomptabilisation des soldes différés comptabilisés antérieurement selon IAS 17, nous ne nous attendons pas à une incidence significative au chapitre des bénéfices non distribués.

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 23 clarifie l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux, et elle exige que les entités établissent si les traitements fiscaux devraient être considérés dans leur ensemble ou individuellement. En outre, IFRIC 23 porte sur les hypothèses qu'une entité devrait formuler au sujet des contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, ainsi que sur la façon dont elle devrait tenir compte des changements dans les faits et circonstances. IFRIC 23 fournit également des indications sur la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, en fonction de la probabilité qu'une autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain utilisé par une entité, ou qu'une entité se propose d'utiliser, dans sa déclaration de revenus. IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective cumulative. Nous ne prévoyons pas que l'adoption d'IFRIC 23 aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 28. Ces modifications précisent que les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise à l'égard desquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée devraient être comptabilisés selon les exigences d'IFRS 9. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective, sauf pour quelques exceptions. Étant donné que nous n'adopterons pas IFRS 9 avant 2021, nous devrons dans l'intervalle appliquer IAS 39 à l'égard des intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises touchés par ces modifications. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2017, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017*, qui prévoit de légères modifications à quatre normes IFRS. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et nous évaluons actuellement l'incidence de leur adoption sur nos états financiers consolidés. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En février 2018, l'IASB a publié *Modification, réduction ou liquidation d'un régime*, qui vient modifier IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). En vertu d'IAS 19, au moment où un régime de retraite à prestations déterminées est modifié, réduit ou liquidé, le passif ou l'actif net au titre des prestations déterminées doit être réévalué. Ces modifications exigent qu'une entité utilise les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation lorsqu'elle détermine le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la durée restante de la période de présentation de l'information financière, à la suite d'une modification au régime. Ces modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations du régime qui ont lieu lors d'exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2020 ou par la suite

L'IASB a publié les normes nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous devrions adopter en 2020 ou plus tard.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. Cette norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4 susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche de report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations en ayant recours à l'un des trois modèles d'évaluation en fonction de la nature des contrats. IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit être appliquée de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance, à moins que cela soit impraticable. Si, et seulement si, il est impraticable d'appliquer de façon rétrospective IFRS 17 à un groupe de contrats d'assurance, les entités doivent appliquer IFRS 17 selon une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur.

En novembre 2018, l'IASB a pris une décision provisoire afin de reporter la date d'application d'IFRS 17 de un an, soit au 1^{er} janvier 2022. L'IASB a également amorcé un processus d'évaluation du besoin de procéder à des modifications à IFRS 17. Les discussions se poursuivront au cours de 2019, et elles seront suivies d'une consultation publique sur la ou les modification(s) proposée(s) avant que tout changement soit confirmé.

IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. La norme pourrait également avoir une incidence sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. Plus particulièrement, l'introduction d'IFRS 17 nécessitera des révisions de la ligne directrice sur le TSAV du BSIF entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le BSIF a indiqué qu'il comptait, dans le cadre de l'élaboration des révisions nécessaires pour aligner la ligne directrice sur le TSAV avec la norme comptable, maintenir un cadre de capital harmonisé avec les politiques en matière de capital actuelles afin de réduire au minimum l'incidence sur le capital pour l'ensemble du secteur.

L'adoption d'IFRS 17 représentera un important changement pour nous et pour l'industrie. Afin d'en assurer une mise en œuvre efficace, nous avons établi un programme de transition vers IFRS 17 en plus d'allouer des ressources importantes à cette mise en œuvre. IFRS 17 nécessitera un plus large éventail de données, de calculs, d'informations externes à fournir, d'analyses et de contrôles que la norme comptable actuellement en vigueur. De nouvelles technologies seront nécessaires afin de soutenir les caractéristiques et les contrôles informatiques entrant dans la gestion de nos activités en vertu d'IFRS 17. Par conséquent, notre projet de mise en œuvre d'IFRS 17 comporte une série de mesures, de mises à jour technologiques, de changements de politiques et de processus, de formations et d'initiatives de gestion des changements qui seront mis en place sur une période de plusieurs années dans l'ensemble de la Compagnie.

Nous continuons également à évaluer les implications potentielles d'IFRS 17 sur nos états financiers et nos activités, et nous discutons sur une base régulière de l'application et de l'interprétation de cette norme avec nos pairs canadiens par l'entremise d'associations de l'industrie et d'associations professionnelles.

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (le « Cadre conceptuel de 2018 »), qui vient remplacer le *Cadre conceptuel de l'information financière* publié en 2010. Le Cadre conceptuel de 2018 renferme des définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles indications sur l'évaluation, la décomptabilisation, la présentation et les informations à fournir. Le Cadre conceptuel de 2018 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ce cadre aura sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition d'une entreprise*, qui vient modifier IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluerons l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur le traitement comptable des opérations futures.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition du terme « significatif »* (modification d'IAS 1 et d'IAS 8). Les modifications viennent clarifier la définition du terme « significatif » et contiennent des directives visant à améliorer l'uniformité dans l'application de ce terme dans les normes IFRS. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2018, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2018.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2018.

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 a fait l'objet d'un audit par l'auditeur externe de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

N. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement mis en cause dans des poursuites, tant en qualité de défenderesse que de demanderesse. Pour obtenir de l'information sur les procédures judiciaires et démarches réglementaires, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2018.

O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies de croissance, à nos objectifs financiers, aux résultats futurs de nos activités et à nos objectifs stratégiques; ii) les énoncés relatifs à l'incidence prévue des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis en 2016 sur le bénéfice par action, excluant les coûts de transaction et d'intégration et les synergies avant impôt prévues, décrits à la rubrique G, « Rendement des différentes organisations – 2 – FSL États-Unis »; iii) les énoncés se rapportant à

nos objectifs financiers décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion (collectivement, nos « objectifs financiers à moyen terme »); iv) les énoncés relatifs aux initiatives sur le plan de la productivité et des charges, aux initiatives de croissance, aux perspectives et aux autres objectifs d'affaires; v) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de la réforme fiscale américaine sur la charge d'impôt de la Compagnie; vi) les énoncés se rapportant à notre fourchette de taux d'imposition prévue pour les exercices à venir; vii) les énoncés se rapportant à la fusion de Bentall Kennedy et de GreenOak et à notre acquisition d'une participation majoritaire dans l'entité combinée; viii) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; ix) les énoncés traités à la rubrique J, « Gestion du risque – 8 – Catégories de risques – Risque de marché – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux marchés des actions – Sensibilités aux taux d'intérêt »; x) les énoncés relatifs aux flux de trésorerie, aux engagements en matière de paiements et aux besoins de financement prévus, ainsi qu'à notre capacité de nous acquitter de ces obligations; xi) les énoncés relatifs aux charges d'impôts; xii) les énoncés relatifs aux risques et incertitudes; et xiii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés. Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs en raison, notamment, des facteurs traités aux rubriques suivantes du présent rapport de gestion : B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers »; D, « Rentabilité – Comparaison entre 2018 et 2017 »; I, « Gestion du capital et des liquidités »; J, « Gestion du risque »; et M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques »; ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedar.com et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Société décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document, notamment nos objectifs financiers à moyen terme, sont indiqués ci-après. La réalisation de nos énoncés prospectifs, y compris notre capacité à atteindre nos objectifs financiers à moyen terme, dépend essentiellement du rendement de notre entreprise, qui est assujéti à de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap; aux placements immobiliers; et aux fluctuations des taux de change; **les risques d'assurance** – les risques liés au comportement des titulaires de contrat, aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques d'entreprise et les risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les clients, tels que les fonds distincts et les organismes de

placement collectif; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et à l'incidence des fusions, des acquisitions et des cessions; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; et **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Les facteurs de risque suivants sont liés à la fusion de Bentall Kennedy et de GreenOak, ainsi qu'à notre acquisition d'une participation majoritaire dans l'entité combinée, et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos énoncés prospectifs : 1) la capacité des parties à conclure la transaction; 2) l'incapacité des parties d'obtenir les consentements et les approbations exigés ou de satisfaire aux conditions permettant de réaliser la transaction en temps opportun, ou de simplement la réaliser; 3) notre capacité à tirer parti des avantages financiers et stratégiques de la transaction; 4) l'incapacité de réorganiser avec efficience et efficacité les activités de Bentall Kennedy et de GreenOak après la conclusion de la transaction; et 5) l'incidence de l'annonce de la transaction et de l'utilisation des ressources de la Financière Sun Life en vue de réaliser la fusion de Bentall Kennedy et de GreenOak. Tous ces risques pourraient avoir des répercussions sur nos relations d'affaires (y compris les relations avec des employés, des clients, des distributeurs et des partenaires futurs et éventuels) et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives actuelles et futures.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

CONSOLIDÉS ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 106

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ 107

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 108

RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT 110

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 112

États consolidés du résultat net 112

États consolidés du résultat global 113

États consolidés de la situation financière 114

États consolidés des variations des capitaux propres 115

Tableaux consolidés des flux de trésorerie 116

NOTES ANNEXES 117

Principales méthodes comptables Note 1 117

Changements de méthodes comptables Note 2 127

Acquisitions Note 3 130

Information sectorielle Note 4 130

Total des placements et produits nets tirés des placements connexes Note 5 133

Gestion du risque lié aux instruments financiers Note 6 140

Gestion du risque d'assurance Note 7 152

Autres actifs Note 8 156

Goodwill et immobilisations incorporelles Note 9 156

Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement Note 10 159

Réassurance Note 11 167

Autres passifs Note 12 168

Déventures de premier rang et instruments de capital novateurs Note 13 169

Titres de créance subordonnés Note 14 171

Capital social Note 15 171

Intérêts détenus dans d'autres entités Note 16 173

Produits tirés des honoraires Note 17 175

Charges d'exploitation Note 18 176

Palements fondés sur des actions Note 19 176

Impôt sur le résultat Note 20 179

Gestion du capital Note 21 181

Fonds distincts Note 22 183

Engagements, garanties et éventualités Note 23 184

Transactions entre parties liées Note 24 186

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite Note 25 187

Bénéfice (perte) par action Note 26 191

Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) Note 27 192

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme la « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2018.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Dean A. Connor
Président et chef de la direction



Kevin D. Strain, CPA, CA
Vice-président général et premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada
Le 13 février 2019

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017 et leur variation dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux contrats, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey

Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada

Le 13 février 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, les notes annexes ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états
- des informations contenues dans le formulaire 40-F, autres que les états financiers et nos rapports de l'auditeur sur ces états

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel et le formulaire 40-F après la date des présents rapports. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.n.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres, des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2018, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, en fonction des critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.n.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 13 février 2019

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur la responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit publiées par le PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies. De plus, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

 Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.n.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 13 février 2019

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens à l'exception des montants par action)

	2018	2017
Produits		
Primes		
Montant brut	20 981 \$	19 838 \$
À déduire : primes cédées	2 339	4 557
Primes nettes	18 642	15 281
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements (note 5)	5 641	5 413
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (note 5)	(3 373)	2 603
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	121	195
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	2 389	8 211
Produits tirés des honoraires (note 17)	5 966	5 842
Total des produits	26 997	29 334
Prestations et charges		
Montant brut des règlements et des prestations versés (note 10)	15 986	15 353
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	312	5 327
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance (note 10)	97	821
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	(31)	41
Charges (recouvrements) de réassurance (note 11)	(2 021)	(4 373)
Commissions	2 339	2 403
Transfert net aux (des) fonds distincts (note 22)	(308)	(119)
Charges d'exploitation (note 18)	6 432	6 410
Taxes sur primes	375	379
Charges d'intérêts	305	303
Total des prestations et charges	23 486	26 545
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 511	2 789
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 20)	597	302
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 914	2 487
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	298	245
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 616	2 242
À déduire : dividendes aux actionnaires privilégiés	94	93
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 522 \$	2 149 \$
Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :		
dollar américain	1,30	1,30
Bénéfice (perte) par action (note 26)		
Bénéfice (perte) de base par action	4,16 \$	3,51 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,14 \$	3,49 \$
Dividendes par action ordinaire	1,905 \$	1,745 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 914 \$	2 487 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latent(e)s :		
Profits (pertes) latent(e)s	911	(737)
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latent(e)s	(313)	247
Reclassements en résultat net	(89)	(112)
Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latent(e)s	(10)	3
Reclassements en résultat net	–	(8)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latent(e)s	7	(31)
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	506	(638)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	84	(69)
Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement (note 5.A)	–	139
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	84	70
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	590	(568)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	3 504	1 919
À déduire : bénéfice global (perte globale) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	303	238
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	3 201 \$	1 681 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits/pertes de change latent(e)s	(56)\$	– \$
Profits/pertes latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	58	(92)
Reclassements en résultat net liés aux actifs disponibles à la vente	31	39
Profits/pertes latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	4	(1)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	–	3
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	37	(51)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(17)	22
Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement (note 5.A)	–	(33)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(17)	(11)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	20 \$	(62)\$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Actif		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	9 506 \$	8 890 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	74 443	72 619
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	4 634	6 020
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	46 822	42 805
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 112	1 478
Autres placements (note 5)	4 830	4 154
Avances sur contrats (note 5)	3 222	3 106
Immeubles de placement (note 5)	7 157	7 067
Placements	151 726	146 139
Autres actifs (note 8)	4 498	4 408
Actifs au titre des cessions de réassurance (notes 10 et 11)	4 141	4 028
Actifs d'impôt différé (note 20)	1 209	1 295
Immobilisations incorporelles (note 9)	1 779	1 667
Goodwill (note 9)	5 412	5 183
Total de l'actif du fonds général	168 765	162 720
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	103 062	106 392
Total de l'actif	271 827 \$	269 112 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	121 923 \$	117 785 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	3 164	3 082
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 295	1 756
Passifs d'impôt différé (note 20)	322	403
Autres passifs (note 12)	12 153	11 987
Débtures de premier rang (note 13)	1 299	1 299
Titres de créance subordonnés (note 14)	3 039	3 437
Total du passif du fonds général	144 195	139 749
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	96 663	99 121
Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	6 399	7 271
Total du passif	247 257 \$	246 141 \$
Capitaux propres		
Capital social émis et surplus d'apport	10 749 \$	10 911 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du résultat global	12 957	11 410
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	23 706	22 321
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	864	650
Total des capitaux propres	24 570 \$	22 971 \$
Total du passif et des capitaux propres	271 827 \$	269 112 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière :

dollar américain 1,36 1,26

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 13 février 2019.



Dean A. Connor
Président et chef de la direction



Sara G. Lewis
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2018

2017

Actionnaires :

Actions privilégiées (note 15)

Solde, au début et à la fin	2 257 \$	2 257 \$
-----------------------------	----------	----------

Actions ordinaires (note 15)

Solde, au début	8 582	8 614
Options sur actions exercées	16	18
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(183)	(50)
Actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	4	—
Solde, à la fin	8 419	8 582

Surplus d'apport

Solde, au début	72	72
Paiements fondés sur des actions	4	3
Options sur actions exercées	(3)	(3)
Solde, à la fin	73	72

Bénéfices non distribués

Solde, au début	10 305	9 360
Ajustement découlant d'un changement de méthode comptable (note 2)	(44)	—
Solde, au début, compte tenu du changement de méthode comptable	10 261	9 360
Bénéfice net (perte nette)	2 616	2 242
Dividendes sur actions ordinaires	(1 147)	(1 066)
Dividendes sur actions privilégiées	(94)	(93)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	(458)	(125)
Transfert hors du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	(13)
Transfert depuis les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	89	—
Solde, à la fin	11 267	10 305

Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 27)

Solde, au début	1 105	1 653
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	585	(561)
Transfert aux bénéfices non distribués	—	13
Solde, à la fin	1 690	1 105

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin

23 706 \$	22 321 \$
-----------	-----------

Titulaires de contrat avec participation :

Solde, au début	650 \$	412 \$
Bénéfice net (perte nette) (note 21)	298	245
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	5	(7)
Transfert aux bénéfices non distribués (note 21)	(89)	—

Total des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, à la fin

864 \$	650 \$
--------	--------

Total des capitaux propres

24 570 \$	22 971 \$
-----------	-----------

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 511 \$	2 789 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	247	247
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	281	5 368
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	97	821
(Profits réalisés et latents) pertes réalisées et latentes et variations des taux de change touchant les placements	3 252	(2 798)
Cessions, échéances et remboursements de placements	62 387	55 973
Achats de placements	(65 353)	(60 633)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(307)	(436)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	96	214
Autres activités d'exploitation	(377)	439
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	3 834	1 984
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(85)	(182)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	(64)	(121)
Dividendes reçus de coentreprises et d'entreprises associées (note 16)	34	36
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	–	(61)
Autres activités d'investissement	(165)	(11)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(280)	(339)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts)	(40)	(45)
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 14)	–	398
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 13 et 14)	(400)	(800)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	13	15
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	(641)	(175)
Dividendes payés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 227)	(1 155)
Charges d'intérêts payées	(271)	(257)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(2 566)	(2 019)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	250	(179)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 238	(553)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	5 956	6 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	7 194	5 956
Titres à court terme, à la fin	2 208	2 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	9 402 \$	8 750 \$

1) Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 100 \$ en 2017, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 39 \$ en 2017.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Principales méthodes comptables

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la Bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous », « l'entreprise », ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et maladie par l'intermédiaire de nos établissements au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des fonds communs de placement et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Nous résumons ci-après les principales méthodes comptables sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et que nous appliquons de manière cohérente.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière cohérente et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Dépréciation des instruments financiers	Note 1 « Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés » Note 6 « Gestion du risque lié aux instruments financiers »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 20 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 25 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 16 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 19 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés comme disponibles à la vente, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

Placements

Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actifs financiers inclus dans les autres placements, ainsi que les avances sur contrats. Les actifs financiers sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, ou sont classés dans les prêts et créances lors de la comptabilisation initiale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et du classement applicable à ces actifs.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Titres de capitaux propres	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances
Autres placements	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Avances sur contrats	Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires et les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers inclus dans les autres placements comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, les fonds distincts et les fonds communs de placement. Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins et les titres à court terme, dans plus de trois mois, mais dans moins de un an. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. La comptabilisation de chaque catégorie d'actifs est décrite dans les sections suivantes.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

De façon générale, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements ne soutenant pas de passifs relatifs aux contrats d'assurance ou soutenant des passifs relatifs aux contrats de placement sont évalués au coût amorti ou désignés comme disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts et les avances sur contrats sont classés dans les prêts et

créances. Les actifs financiers sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date où les fonds sont versés.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les actifs financiers qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Un actif financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou des pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, sur la base de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les titres à court terme ont été classés dans les actifs détenus à des fins de transaction.

En général, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans le but d'éliminer ou de réduire considérablement l'incohérence d'évaluation qui découlerait de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement, cette évaluation étant fondée sur la valeur comptable des actifs soutenant ces passifs. Puisque la valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs soutenant ces passifs, les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance contrebalancent généralement les variations de la juste valeur des titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des variations découlant d'une dépréciation. La plupart des titres de capitaux propres et des autres placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus pour soutenir des produits pour lesquels le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat; par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en charges. Les variations de la juste valeur et les profits et pertes réalisés à la vente sont comptabilisés au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de nos états consolidés du résultat net. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les coûts de transaction sont incorporés au coût de l'actif au moment de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux titres de créance sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que les coûts de transaction liés aux titres de capitaux propres et aux autres placements sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les profits et pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les écarts de change calculés sur les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente et aux autres placements sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs classés comme disponibles à la vente sont reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont généralement comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires et autres prêts sont incorporés au coût de l'actif lors de leur comptabilisation initiale et comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de prêts hypothécaires et autres prêts, les produits d'intérêts et les produits tirés des honoraires sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits à l'égard des flux de trésorerie contractuels expirent, lorsque nous transférons la quasi-totalité de nos risques et avantages liés à la propriété ou lorsque nous cessons de détenir le contrôle.

iii) Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation une fois par trimestre. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement considérées comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Sont également considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût. La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En raison des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, le montant réel de la perte de valeur ainsi que le moment de sa comptabilisation pourraient différer des évaluations de la direction. Le processus d'évaluation de la dépréciation est décrit à la note 6.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation des actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé comme disponible à la vente, la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net. Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur, un titre de créance continue d'être constaté à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites aux autres éléments du résultat global, et fait l'objet d'évaluations trimestrielles pour déterminer s'il y a eu perte de valeur additionnelle ou reprise de valeur. Les pertes subséquentes sur des titres de capitaux propres ou autres placements dépréciés, y compris les pertes découlant des variations de change, sont reclassées des autres éléments du résultat global au résultat dans des périodes subséquentes, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Une fois qu'elle a été comptabilisée en résultat, une perte de valeur sur un titre de créance classé comme disponible à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat que lorsque la remontée de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres ou les autres placements classés comme disponibles à la vente ne peuvent faire l'objet d'une reprise en résultat.

Prêts et créances

Lorsqu'un prêt hypothécaire ou autre prêt subit une perte de valeur, la perte de valeur est évaluée comme correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Pour les actifs financiers garantis, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter d'une saisie après déduction des coûts de vente, que la saisie soit probable ou non. S'il n'existe aucune indication de dépréciation pour un prêt hypothécaire ou autre prêt évalué individuellement, ce prêt sera inclus dans un groupe de prêts aux caractéristiques de risque de crédit similaires soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

Lorsqu'un actif subit une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé en résultat. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement du compte de correction de valeur, et la reprise est comptabilisée en résultat. Les produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et autres prêts s'étant dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction des flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour le calcul de la perte de valeur. Les variations du compte de correction de valeur autres que les radiations diminuées des recouvrements sont imputées au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Les radiations, diminuées des recouvrements, sont déduites du compte de correction de valeur lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement, ce qui n'est généralement pas le cas avant la décomptabilisation de l'actif à la suite d'une saisie ou d'une vente.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations i) de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, et ii) des dérivés incorporés divisés sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Lorsque certains critères sont respectés, la comptabilité de couverture constate en résultat les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts ou diffère la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que survienne un événement de comptabilisation, par exemple la conclusion d'une transaction prévue ou la cession d'un investissement dans un établissement étranger, ou la comptabilité de couverture est abandonnée. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert.

Couvertures de juste valeur

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs disponibles à la vente. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente associée au risque couvert est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs disponibles à la vente ne se contrebalancent pas.

Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs disponibles à la vente et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont constatés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de renseignements sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements – actifs non financiers

Les autres placements comprennent également des actifs non financiers comme des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont constatées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés ainsi que les immobilisations corporelles. Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à la composante service de contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

Actifs au titre des cessions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les montants qui sont dus aux réassureurs ou que ces derniers doivent payer relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs dans les états consolidés de la situation financière. Les primes liées aux cessions de réassurance sont présentées au poste

Primes cédées des états consolidés du résultat net. Le poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net présente les charges et les recouvrements de charges liés à des contrats de réassurance.

Les actifs au titre des cessions de réassurance font l'objet de tests de dépréciation. S'ils se sont dépréciés, leur valeur comptable est réduite, et une perte de valeur est comptabilisée au poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net. Il y a dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives (résultant d'un événement) après la constatation initiale des actifs au titre des cessions de réassurance que les montants dus aux termes du contrat ne seront pas tous reçus, et que la dépréciation peut être évaluée de façon fiable.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées à titre de contrats d'assurance, de placement ou de service, selon la nature sous-jacente des contrats et selon qu'ils correspondent à la définition de contrat d'assurance, de placement ou de service. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation de ces différents types de contrats, se reporter à la rubrique pertinente de la présente note.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties de façon linéaire sur diverses périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans, et sont portées en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes. Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les prestations à payer et les provisions pour participations, sont déterminés conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, ainsi qu'aux exigences du BSIF. Comme le confirment les directives de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA »), la méthode actuelle d'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit la méthode canadienne axée sur le bilan, répond aux exigences d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et peut être utilisée conformément aux normes IFRS. Selon cette méthode, la valeur des passifs dans l'état de la situation financière est égale à la valeur des actifs requis pour les soutenir.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements et autres résultats réels d'un bloc de contrats similaires. Les normes IFRS permettent le classement des éléments non garantis, ou de participation, de ces contrats dans le passif ou dans les capitaux propres, selon la nature de notre obligation envers le titulaire de contrat. Les contrats que nous établissons contiennent des obligations implicites envers le titulaire de contrat relativement aux éléments de participation discrétionnaire des contrats. Nous avons par conséquent choisi de classer ces éléments dans le passif, conformément au traitement comptable prévu par la méthode canadienne axée sur le bilan ainsi qu'aux directives de l'ICA.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des dérivés séparés et évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sauf quand le dérivé incorporé correspond lui-même à la définition d'un contrat d'assurance aux termes des normes IFRS, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé sont étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, ou encore lorsque le dérivé incorporé correspond à une option permettant au titulaire du contrat de racheter un contrat d'assurance pour un montant fixe ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt. Les dérivés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Un jugement important doit être exercé pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur détermination. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix des hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que les sensibilités sont décrites à la note 7.

Passifs financiers

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement. Les composantes service des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service. Pour plus de renseignements sur le traitement des composantes service des contrats de placement, se reporter à la rubrique sur les contrats de service de la présente note.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat. À chaque période ultérieure, les contrats sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et l'amortissement des contrats comptabilisés au coût amorti sont inscrits au poste Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés de la situation financière. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière. La comptabilisation des contrats de placement qui contiennent des éléments de participation discrétionnaire est expliquée à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les mises en pension de titres, l'impôt et les autres charges à payer, les titres de financement de premier rang et les provisions. Les passifs liés aux provisions, autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à une tierce partie à la date de l'état de la situation financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Débetures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débetures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service

Les contrats que nous établissons pour des clients aux termes desquels le client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés dans les contrats de service. Les composantes service des contrats de placement sont également comptabilisées dans les contrats de service. Les produits tirés des honoraires découlant de ces contrats sont décrits à la rubrique « Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires » de la présente note. Les coûts d'acquisition différés sont décrits à la rubrique « Autres actifs » de la présente note. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée dans les autres passifs.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits pour lesquels nous établissons des contrats prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire du contrat lié à des fonds distincts n'ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Ces produits sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les transferts que les titulaires de contrat effectuent entre le fonds général et les fonds distincts sont pris en compte au poste Transfert net aux (des) fonds distincts de nos états consolidés du

résultat net. Les versements effectués dans les fonds distincts viennent s'ajouter au passif des fonds distincts et ne sont pas pris en compte à titre de produits dans les états consolidés du résultat net.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies.

Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les variations de la juste valeur des placements d'un fonds distinct sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Les autres actifs et passifs liés à ces contrats d'assurance, comme les coûts payés pour l'acquisition et la mise en place des contrats et les passifs liés aux garanties que nous consentons, font partie du passif du fonds général et sont inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de nos états consolidés de la situation financière.

Contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les autres passifs liés à ces contrats de placement, comme les provisions pour contrats déficitaires nécessaires pour les composantes service, sont inclus dans le passif du fonds général et inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de l'état de la situation financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de nos états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, nous devons nous conformer à la pratique actuarielle reconnue au Canada et aux normes IFRS. Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont par conséquent déterminés en tenant compte de toutes les incidences fiscales liées aux contrats sur une base actualisée, puis ajustés en fonction de tout actif et passif d'impôt différé connexe détenu conformément aux normes IFRS. Le résultat net de cet ajustement est de laisser l'effet d'actualisation de l'impôt différé lié aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est établi en fonction des rendements de marché des obligations de société de haute qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est constatée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 25.

Dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires

Les primes brutes de tous les types de contrats d'assurance, à l'exception des contrats liés à des fonds distincts, sont généralement inscrites aux produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les produits tirés des honoraires proviennent des contrats d'assurance et des contrats de service.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance comprennent les honoraires tirés des contrats de fonds distincts, les honoraires liés aux garanties et les autres honoraires liés aux contrats d'assurance, et ils sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats autres que d'assurance conclus avec les clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et les autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et les autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Paielements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges de façon linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est

comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice de base et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice dilué par action ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

2. Changements de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2018

2.A.i IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et diverses interprétations. Des modifications à IFRS 15 ont été publiées en septembre 2015 et en avril 2016. IFRS 15 établit des principes sur la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires provenant des contrats conclus avec des clients. IFRS 15 exige que les entités comptabilisent les produits de manière à refléter les transferts de biens ou de services à des clients en fonction des montants auxquels ces entités prévoient avoir droit en échange de ces biens ou services. Les contrats d'assurance, ainsi que les produits tirés de ces contrats, principalement les produits tirés des primes, n'entrent pas dans le champ d'application de cette norme, tandis que les produits tirés des contrats de service et des composantes service des contrats de placement (qui sont traitées comme des contrats de service), présentés au poste Produits tirés des honoraires et principalement liés à nos activités de gestion d'actifs, entrent pour leur part dans le champ d'application d'IFRS 15. IFRS 15 fournit également des indications relatives aux coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat. Nous avons adopté IFRS 15 de façon rétrospective cumulative, et nous avons comptabilisé les différences liées à la transition vers IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018 dans les bénéfices non distribués. En raison de l'adoption d'IFRS 15, nous avons décomptabilisé une partie de nos coûts d'acquisition différés (auparavant comptabilisés dans les Autres actifs) et du passif d'impôt différé connexe dans nos états consolidés de la situation financière, ce qui a réduit nos bénéfices non distribués d'ouverture après impôt de 44 \$ au 1^{er} janvier 2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, se reporter à la note 17.

2.A.ii Modifications à IFRS 4 (approche de report d'IFRS 9)

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption temporaire facultative à l'égard de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), (l'« approche de report »). Le 1^{er} janvier 2018, nous étions admissibles à cette exemption, et nous avons choisi d'appliquer l'approche de report, étant donné que nos activités sont principalement liées à l'assurance en vertu des normes IFRS. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer provisoirement IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), la norme existante relative aux instruments financiers.

Afin de permettre une comparaison avec les entités appliquant IFRS 9, les entités ayant choisi d'appliquer l'approche de report doivent présenter de l'information relative à la juste valeur et aux variations de la juste valeur de façon distincte pour i) les actifs financiers passant l'évaluation du critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »), en excluant les actifs financiers gérés dont l'appréciation de la performance repose sur la juste valeur, et pour ii) tous les autres actifs financiers, y compris les actifs financiers gérés dont l'appréciation de la performance repose sur la juste valeur. Nous devons également présenter les notations des actifs financiers passant l'évaluation du critère URPI. Les actifs financiers passant l'évaluation de ce critère sont des actifs dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Se reporter à la note 5.A.i pour obtenir de l'information sur la valeur comptable et la juste valeur de nos actifs financiers aux 31 décembre 2018 et 2017. À l'exception des titres de créance désignés comme étant disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, nos actifs financiers sont gérés et l'appréciation de leur performance repose sur la juste valeur.

Le tableau suivant présente cette information :

(en milliards de dollars)	Classement selon IAS 39	31 décembre 2018	
		Passant l'évaluation du critère URPI	Ne passant pas l'évaluation du critère URPI
Titres de créance	Disponibles à la vente	12,9	0,1
Prêts hypothécaires et autres prêts soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	Coûts amorti	43,8	–
Prêts hypothécaires et autres prêts ne soutenant pas des passifs relatifs aux contrats d'assurance	Coûts amorti	4,4	0,2

1) Comme nous utilisons la méthode canadienne axée sur le bilan pour évaluer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, le classement des actifs soutenant ces passifs comme passant ou ne passant pas l'évaluation du critère URPI n'a pas une incidence importante sur le bénéfice net dans nos états consolidés du résultat net.

La note 6.A.v présente la valeur comptable des titres de créance et des prêts hypothécaires et autres prêts en fonction de leur notation de risque de crédit. Les titres de créance désignés comme étant disponibles à la vente dont la notation est inférieure à la catégorie investissement avaient une valeur comptable de 0,1 G\$ au 31 décembre 2018, tandis que les prêts hypothécaires et autres prêts dont la notation est inférieure à cette même catégorie avaient une valeur comptable de 2,1 G\$ au 31 décembre 2018.

2.A.iii Autres normes IFRS nouvelles et modifiées

Les normes IFRS nouvelles et modifiées suivantes prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et elles n'ont eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En juin 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, qui modifie IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Les modifications précisent la manière de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, comme l'incidence des conditions d'acquisition de droits et des conditions accessoires à l'acquisition de droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux attributions effectuées à partir de cette date ainsi qu'aux attributions en cours à cette date pour lesquelles les droits n'auront pas encore été acquis ou pour lesquelles les droits auront été acquis, mais qui n'auront pas été exercées. Ces modifications ont été appliquées de façon prospective.

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Améliorations annuelles des normes IFRS, cycle 2014-2016*, qui comprend des modifications mineures apportées à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »).

En décembre 2016, l'IASB a publié le document intitulé *Transfert des immeubles de placement (modifications d'IAS 40)*. Les modifications apportées à IAS 40, *Immeubles de placement*, précisent que l'entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie Immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication de changement d'utilisation.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 22 précise que, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser pour les transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère, la date de la transaction correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2019

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2019.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que ses interprétations connexes. IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir relativement aux contrats de location tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Pour les preneurs, IFRS 16 vient éliminer le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de location-financement, et la norme exige que tous les contrats de location soient comptabilisés dans l'état de la situation financière, sauf pour certaines exceptions accordées par cette nouvelle norme. La comptabilisation demeure pour sa part essentiellement inchangée pour les bailleurs. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective modifiée. Nous adopterons IFRS 16 de façon rétrospective modifiée. Au moment de l'adoption d'IFRS 16, nous prévoyons comptabiliser des actifs au titre des droits d'utilisation d'environ 800 \$ et des obligations locatives d'environ 900 \$ dans nos états consolidés de la situation financière. Cette comptabilisation, de même que la décomptabilisation de soldes reportés auparavant comptabilisées en vertu d'IAS 17, ne devrait pas avoir d'incidence globale significative sur nos bénéfices non distribués.

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »), élaborée par l'IFRS Interpretations Committee. IFRIC 23 clarifie l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), lorsqu'il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux, et elle exige que les entités établissent si les traitements fiscaux devraient être considérés dans leur ensemble ou individuellement. En outre, IFRIC 23 porte sur les hypothèses qu'une entité devrait formuler au sujet des contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, ainsi que sur la façon dont elle devrait tenir compte des changements dans les faits et circonstances. IFRIC 23 fournit également des indications sur la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, en fonction de la probabilité qu'une autorité fiscale accepte un traitement fiscal incertain utilisé par une entité, ou qu'une entité se propose d'utiliser, dans sa déclaration de revenus. IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et doit être appliquée de façon rétrospective, ou de façon rétrospective cumulative. Nous ne prévoyons pas qu'IFRIC 23 aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IAS 28. Ces modifications précisent que les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise à l'égard desquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée devraient être comptabilisés selon les exigences d'IFRS 9. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective, sauf pour quelques exceptions. Étant donné que nous n'adopterons pas IFRS 9 avant 2021, nous devrons dans l'intervalle appliquer IAS 39 à l'égard des intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises touchés par ces modifications. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En décembre 2017, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017*, qui prévoit de légères modifications à quatre normes IFRS. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En février 2018, l'IASB a publié *Modification, réduction ou liquidation d'un régime*, qui vient modifier IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). En vertu d'IAS 19, au moment où un régime de retraite à prestations déterminées est modifié, réduit ou liquidé, le passif ou l'actif net au titre des prestations déterminées doit être réévalué. Ces modifications exigent qu'une entité utilise les hypothèses mises à jour découlant de cette réévaluation lorsqu'elle détermine le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la durée restante de la période de présentation de l'information financière, à la suite d'une modification au régime. Ces modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations du régime qui ont lieu à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.C Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2020 ou par la suite

L'IASB a publié les normes nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous devrions adopter en 2020 ou plus tard.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. La norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4 susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche du report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations en ayant recours à l'un des trois modèles d'évaluation en fonction de la nature des contrats. IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit être appliquée de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance, à moins que cela soit impraticable. Si, et seulement si, il est impraticable d'appliquer de façon rétrospective IFRS 17 à un groupe de contrats d'assurance, les entités doivent appliquer IFRS 17 selon une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur. En novembre 2018, l'IASB a décidé de reporter provisoirement la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 de un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2022. IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

En mars 2018, l'IASB a publié son *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (le « Cadre conceptuel de 2018 »), qui vient remplacer le *Cadre conceptuel de l'information financière* publié en 2010. Le Cadre conceptuel de 2018 renferme des définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles indications sur l'évaluation, la décomptabilisation, la présentation et les informations à fournir. Le Cadre conceptuel de 2018 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ce cadre aura sur nos états financiers consolidés.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition d'une entreprise*, qui vient modifier IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluerons l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur le traitement comptable des transactions futures.

En octobre 2018, l'IASB a publié *Définition du terme « significatif »* (modifications d'IAS 1 et d'IAS 8). Ces modifications viennent clarifier la définition du terme « significatif », et leurs indications facilitent son application uniforme au sein des normes IFRS. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

3. Acquisitions

Acquisition en cours

Le 19 décembre 2018, nous avons conclu une entente avec GreenOak Real Estate (« GreenOak »), une société de placements immobiliers d'envergure mondiale, en vue de fusionner GreenOak avec le groupe de sociétés Bentall Kennedy et d'acquérir une participation de 56 % dans l'entité regroupée (« Bentall GreenOak »), assortie d'un droit sur environ 90 % du bénéfice de Bentall GreenOak sur 8,5 ans, ainsi que de la possibilité d'acquérir la participation restante dans l'avenir. L'entité regroupée sera présentée dans notre secteur Gestion d'actifs Financière Sun Life (« Gestion d'actifs FSL »). L'acquisition de la participation de 56 % dans Bentall GreenOak devrait être conclue au cours du premier semestre de 2019, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles.

Acquisition à la Financière Sun Life Asie

Le 3 octobre 2017, nous avons conclu la première étape de l'acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD »), pour une contrepartie totale d'environ 105 \$, qui se composait d'une contrepartie en trésorerie initiale de 92 \$ et d'une contrepartie éventuelle estimée à 13 \$ devant être versée si certains objectifs de rendement futurs sont atteints. Cette première étape comprenait l'acquisition des activités des fonds de prévoyance obligatoires, ainsi que l'entrée en vigueur d'une entente de distribution exclusive de 15 ans avec la FWD qui permet à la Sun Life Hong Kong Limited de distribuer ses produits de retraite par l'intermédiaire du réseau d'agences de la FWD à Hong Kong. La juste valeur de l'actif net identifiable acquis dans le cadre de la transaction s'élève à 89 \$, ce qui comprend une immobilisation incorporelle de 61 \$ et un passif d'impôt différé connexe de 10 \$. L'immobilisation incorporelle acquise comprend des relations clients ainsi que des immobilisations incorporelles liées à la distribution, qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique prévue de 30 et de 15 années, respectivement. Nous avons comptabilisé un goodwill de 16 \$ relativement à cette transaction. La deuxième et dernière étape de l'acquisition comporte l'achat des comptes Occupational Retirement Schemes Ordinance de la FWD, ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2019, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires requises et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles. Ces acquisitions nous permettront de consolider notre position au sein du marché des régimes de retraite de Hong Kong, et elles seront présentées dans notre secteur à présenter Financière Sun Life Asie (« FSL Asie »).

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs à présenter : la FSL Canada, la FSL États-Unis, Gestion d'actifs FSL, la FSL Asie et l'Organisation internationale.

Ces secteurs à présenter exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni (la « FSL Royaume-Uni ») et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres organisations.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2018, une modification de la structure organisationnelle et de la structure de présentation de l'information a entraîné le transfert de notre Division International du secteur à présenter FSL États-Unis au secteur à présenter FSL Asie. Par conséquent, des passifs relatifs aux contrats d'assurance d'environ 10 000 \$ au titre de contrats individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie sans participation, ainsi que les actifs connexes, ont été transférés de la FSL États-Unis vers la FSL Asie. L'information présentée au principal décideur opérationnel inclut désormais les résultats de la Division International dans la liasse d'informations financières du secteur à présenter FSL Asie. En outre, l'information sectorielle présentée dans ces états financiers consolidés inclut maintenant les résultats de la Division International dans le secteur à présenter FSL Asie. Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle des périodes de présentation de l'information financière antérieures a été retraitée pour que sa présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Les produits de nos secteurs à présenter proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par la FSL États-Unis à l'Organisation internationale.

Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs FSL par la FSL Canada et l'Organisation internationale, ainsi que d'honoraires liés à la distribution de produits versés par Gestion d'actifs FSL à la FSL Asie. Les opérations intersectorielles sont présentées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Les résultats par secteur pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	FSL Canada	FSL États-Unis ¹⁾	Gestion d'actifs FSL	FSL Asie ¹⁾	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
2018							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 261 \$	— \$	— \$	1 \$	(79)\$	— \$	3 183 \$
Assurance-vie	4 796	1 633	—	2 154	94	—	8 677
Assurance-maladie	5 316	3 767	—	24	14	—	9 121
Montant brut total des primes	13 373	5 400	—	2 179	29	—	20 981
À déduire : primes cédées	1 487	597	—	232	23	—	2 339
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	1 942	305	13	76	79	(26)	2 389
Produits tirés des honoraires	1 240	73	4 111	514	154	(126)	5 966
Total des produits	15 068	5 181	4 124	2 537	239	(152)	26 997
À déduire :							
Total des prestations et charges	13 497	5 183	2 930	1 919	109	(152)	23 486
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	308	(19)	284	51	(27)	—	597
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 263 \$	17 \$	910 \$	567 \$	157 \$	— \$	2 914 \$
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	321	(35)	—	12	—	—	298
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	942 \$	52 \$	910 \$	555 \$	157 \$	— \$	2 616 \$
2017							
Montant brut des primes :							
Rentes	2 464 \$	— \$	— \$	— \$	24 \$	— \$	2 488 \$
Assurance-vie	4 493	1 736	—	2 508	94	—	8 831
Assurance-maladie	4 916	3 570	—	19	14	—	8 519
Montant brut total des primes	11 873	5 306	—	2 527	132	—	19 838
À déduire : primes cédées	3 871	436	—	226	24	—	4 557
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	4 133	1 864	45	1 722	526	(79)	8 211
Produits tirés des honoraires	1 132	103	4 037	524	118	(72)	5 842
Total des produits	13 267	6 837	4 082	4 547	752	(151)	29 334
À déduire :							
Total des prestations et charges	11 894	7 369	2 976	3 679	778	(151)	26 545
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	197	(392)	453	62	(18)	—	302
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 176 \$	(140)\$	653 \$	806 \$	(8)\$	— \$	2 487 \$
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	213	4	—	28	—	—	245
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	963 \$	(144)\$	653 \$	778 \$	(8)\$	— \$	2 242 \$

1) Les soldes de 2017 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré en raison de la refonte des secteurs décrite à la présente note.

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	FSL Canada	FSL États-Unis ¹⁾	Gestion d'actifs FSL	FSL Asie ¹⁾	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2018							
Total de l'actif du fonds général	86 697 \$	34 584 \$	4 468 \$	28 855 \$	14 378 \$	(217)\$	168 765 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	85 885 \$	491 \$	– \$	6 173 \$	10 513 \$	– \$	103 062 \$
Total du passif du fonds général	78 946 \$	30 671 \$	2 396 \$	23 692 \$	8 707 \$	(217)\$	144 195 \$
Au 31 décembre 2017							
Total de l'actif du fonds général	84 698 \$	32 259 \$	4 115 \$	27 234 \$	14 605 \$	(191)\$	162 720 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	87 817 \$	488 \$	– \$	6 101 \$	11 986 \$	– \$	106 392 \$
Total du passif du fonds général	76 683 \$	28 791 \$	2 346 \$	21 748 \$	10 372 \$	(191)\$	139 749 \$

1) Les soldes de 2017 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré en raison de la refonte des secteurs décrite à la présente note.

Les produits et l'actif de nos secteurs à présenter diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs FSL et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs FSL et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs FSL		Organisation internationale	
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017	2018	2017
Produits :				
États-Unis	3 945 \$	3 961 \$	58 \$	147 \$
Royaume-Uni	–	–	142	577
Canada ¹⁾	179	121	38	20
Autres pays	–	–	1	8
Total des produits	4 124 \$	4 082 \$	239 \$	752 \$

1) Constitué des activités canadiennes du groupe de sociétés Bentall Kennedy (« Bentall Kennedy ») et de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. pour Gestion d'actifs FSL.

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs FSL et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs FSL		Organisation internationale	
Aux 31 décembre	2018	2017	2018	2017
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	4 147 \$	3 750 \$	2 550 \$	1 984 \$
Royaume-Uni	–	–	8 274	8 744
Canada ¹⁾	321	365	3 384	3 723
Autres pays	–	–	170	154
Total de l'actif du fonds général	4 468 \$	4 115 \$	14 378 \$	14 605 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	– \$	– \$	10 513 \$	11 986 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	– \$	– \$	10 513 \$	11 986 \$

1) Constitué des activités canadiennes de Bentall Kennedy et de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. pour Gestion d'actifs FSL.

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des placements

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	9 506 \$	9 506 \$	8 890 \$	8 890 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	61 402	61 402	59 967	59 967
Titres de créance – disponibles à la vente	13 041	13 041	12 652	12 652
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 014	4 014	5 078	5 078
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	620	620	942	942
Prêts hypothécaires et autres prêts	46 822	48 434	42 805	45 406
Actifs dérivés	1 112	1 112	1 478	1 478
Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	2 701	2 701	2 211	2 211
Autres placements – disponibles à la vente ¹⁾	621	621	562	562
Avances sur contrats	3 222	3 222	3 106	3 106
Total des actifs financiers²⁾	143 061 \$	144 673 \$	137 691 \$	140 292 \$

1) Les autres placements (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente) comprennent nos placements dans les fonds distincts, les fonds communs de placement et les sociétés en commandite simple.

2) Les placements de 151 726 \$ (146 139 \$ au 31 décembre 2017) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, des immeubles de placement de 7 157 \$ (7 067 \$ au 31 décembre 2017) et d'autres placements – actifs non financiers de 1 508 \$ (1 381 \$ au 31 décembre 2017).

Les passifs dérivés d'une juste valeur de 2 295 \$ (1 756 \$ au 31 décembre 2017) sont également inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.ii. Au 31 décembre 2018, des montants de 40 730 \$ et de 7 704 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (38 601 \$ et 6 805 \$ au 31 décembre 2017).

Les avances sur contrats sont comptabilisées selon le solde du capital impayé. La juste valeur des avances sur contrats, aux fins de la présentation de l'information, se rapproche de leur valeur comptable, puisque les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. Les avances sur contrats sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

5.A.ii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données de marché observables et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations effectuées sur des instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés

en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque correspondant à des durées de 20 ans ou plus pour les prêts hypothécaires et de 10 ans ou plus pour les autres prêts.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type de dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés et des options négociés en Bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données utilisées pour l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques de compensation en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de taux liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices d'exploitation futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus ainsi que de modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B.

5.A.iii Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en Bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	8 926 \$	580 \$	– \$	9 506 \$	7 683 \$	1 207 \$	– \$	8 890 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 253	59 776	373	61 402	1 103	58 447	417	59 967
Titres de créance – disponibles à la vente	1 513	11 485	43	13 041	818	11 698	136	12 652
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 967	1 845	202	4 014	3 379	1 532	167	5 078
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	398	186	36	620	710	194	38	942
Actifs dérivés	27	1 085	–	1 112	27	1 451	–	1 478
Autres placements	898	183	2 241	3 322	912	140	1 721	2 773
Immeubles de placement	–	–	7 157	7 157	–	–	7 067	7 067
Total des placements évalués à la juste valeur	14 982 \$	75 140 \$	10 052 \$	100 174 \$	14 632 \$	74 669 \$	9 546 \$	98 847 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	24 705	76 761	1 596	103 062	27 481	77 757	1 154	106 392
Total des actifs évalués à la juste valeur	39 687 \$	151 901 \$	11 648 \$	203 236 \$	42 113 \$	152 426 \$	10 700 \$	205 239 \$
Passif								
Passifs relatifs aux contrats de placement	– \$	– \$	3 \$	3 \$	– \$	– \$	3 \$	3 \$
Passifs dérivés	11	2 284	–	2 295	5	1 751	–	1 756
Total des passifs évalués à la juste valeur	11 \$	2 284 \$	3 \$	2 298 \$	5 \$	1 751 \$	3 \$	1 759 \$

Au poste Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	3 815 \$	15 \$	3 830 \$	– \$	3 351 \$	15 \$	3 366 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	11 852	14	11 866	–	12 142	16	12 158
Gouvernements et organismes américains	1 253	125	2	1 380	1 103	125	3	1 231
Autres gouvernements étrangers	–	4 895	34	4 929	–	5 318	43	5 361
Sociétés	–	34 665	205	34 870	–	33 864	306	34 170
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	1 464	3	1 467	–	1 459	1	1 460
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	1 961	–	1 961	–	1 625	–	1 625
Titres garantis par des créances	–	143	–	143	–	55	–	55
Autres	–	856	100	956	–	508	33	541
Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 253 \$	59 776 \$	373 \$	61 402 \$	1 103 \$	58 447 \$	417 \$	59 967 \$

Au poste Titres de créance – disponibles à la vente sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	– \$	1 746 \$	– \$	1 746 \$	– \$	1 832 \$	– \$	1 832 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	–	1 199	–	1 199	–	1 138	–	1 138
Gouvernements et organismes américains	1 513	14	–	1 527	818	–	–	818
Autres gouvernements étrangers	–	716	1	717	–	752	–	752
Sociétés	–	4 971	42	5 013	–	5 838	56	5 894
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	–	766	–	766	–	744	–	744
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	–	386	–	386	–	398	–	398
Titres garantis par des créances	–	804	–	804	–	345	69	414
Autres	–	883	–	883	–	651	11	662
Total des titres de créance – disponibles à la vente	1 513 \$	11 485 \$	43 \$	13 041 \$	818 \$	11 698 \$	136 \$	12 652 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2018 et en 2017.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	Autres placements	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 décembre 2018									
Solde d'ouverture	417 \$	136 \$	167 \$	38 \$	1 721 \$	7 067 \$	9 546 \$	1 154 \$	10 700 \$
Inclus dans le résultat net ^(1), 3), 5)	(4)	–	9	–	69	441	515	29	544
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	–	(5)	–	(8)	(9)	–	(22)	–	(22)
Achats	164	140	19	4	644	621	1 592	430	2 022
Ventes	(49)	(6)	–	(1)	(227)	(1 113)	(1 396)	(31)	(1 427)
Règlements	(21)	(4)	–	(1)	–	–	(26)	(1)	(27)
Transferts au niveau 3 ⁽²⁾	12	1	–	1	–	–	14	4	18
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(159)	(221)	–	–	–	–	(380)	(5)	(385)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁴⁾	13	2	7	3	43	141	209	16	225
Solde de clôture	373 \$	43 \$	202 \$	36 \$	2 241 \$	7 157 \$	10 052 \$	1 596 \$	11 648 \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ⁽¹⁾	5 \$	– \$	9 \$	– \$	69 \$	331 \$	414 \$	27 \$	441 \$
31 décembre 2017									
Solde d'ouverture	442 \$	191 \$	144 \$	7 \$	1 544 \$	6 592 \$	8 920 \$	865 \$	9 785 \$
Inclus dans le résultat net ^(1), 3), 5)	(3)	(1)	7	–	(59)	158	102	60	162
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	–	–	–	–	18	–	18	–	18
Achats	180	215	34	32	505	448	1 414	302	1 716
Ventes	(41)	(2)	(7)	–	(318)	(277)	(645)	(77)	(722)
Règlements	(66)	(5)	(7)	–	–	–	(78)	(1)	(79)
Transferts au niveau 3 ^(2), 6)	204	–	–	–	49	259	512	–	512
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(284)	(262)	–	–	–	–	(546)	–	(546)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁴⁾	(15)	–	(4)	(1)	(18)	(113)	(151)	5	(146)
Solde de clôture	417 \$	136 \$	167 \$	38 \$	1 721 \$	7 067 \$	9 546 \$	1 154 \$	10 700 \$
Profits (pertes) inclus(es) dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ⁽¹⁾	– \$	– \$	8 \$	– \$	(59) \$	147 \$	96 \$	27 \$	123 \$

- 1) Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.
- 2) Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.
- 3) Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau.
- 4) Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.
- 5) Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de 529 \$ (211 \$ en 2017), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 88 \$ (53 \$ en 2017).
- 6) Les transferts au niveau 3 en ce qui a trait aux immeubles de placement incluent le reclassement de notre ancien siège social en 2017, auparavant classé à titre de bien immobilier occupé par son propriétaire et assorti d'une juste valeur de 259 \$ au moment du transfert des autres actifs aux immeubles de placement. Le reclassement s'est traduit par un écart de réévaluation de 172 \$, qui a été comptabilisé à titre d'augmentation de 139 \$ du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt de 33 \$.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement des immeubles de placement, des titres de créance et d'autres placements.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.ii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2018 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 11,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,00 %.

- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,00 % et 10,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 4,00 % et 10,25 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,25 % et 8,75 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une augmentation (diminution) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

5.B Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et autres produits tirés des placements sont composés de ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Produits d'intérêts :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	131 \$	65 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 312	2 292
Titres de créance – disponibles à la vente	384	352
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 050	1 928
Placements dérivés	45	70
Avances sur contrats	175	165
Total des produits d'intérêts	5 097	4 872
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net	160	159
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres disponibles à la vente	14	15
Produits locatifs sur les immeubles de placement ¹⁾	594	623
Charges liées aux immeubles de placement	(259)	(286)
Autres produits	242	223
Charges et impôts liés aux placements	(207)	(193)
Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	5 641 \$	5 413 \$

1) Composés des produits locatifs tirés des contrats de location simple.

5.C Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs inscrits en résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Variation de la juste valeur :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	8 \$	1 \$
Titres de créance	(2 704)	1 630
Titres de capitaux propres	(401)	441
Placements dérivés	(1 295)	649
Autres placements	16	59
Total de la variation de la valeur d'actifs et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 376)	2 780
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	529	211
Profits (pertes) de change ¹⁾	446	(388)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les immobilisations corporelles ²⁾	28	–
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs	(3 373)\$	2 603 \$

1) Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

2) En 2018, un bien situé à Waterloo, en Ontario, a fait l'objet d'une cession-bail. La transaction répondait aux critères d'une vente et d'un contrat de location simple et, par conséquent, nous avons comptabilisé un profit de 28 \$.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Trésorerie	2 089 \$	1 504 \$
Équivalents de trésorerie	5 209	4 592
Titres à court terme	2 208	2 794
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	9 506	8 890
À déduire : découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	104	140
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme, nets	9 402 \$	8 750 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés selon les principales catégories de dérivés.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Juste valeur		Juste valeur	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de taux d'intérêt	922 \$	(440)\$	1 188 \$	(518)\$
Contrats de change	130	(1 820)	177	(1 232)
Autres contrats	60	(35)	113	(6)
Total des dérivés	1 112 \$	(2 295)\$	1 478 \$	(1 756)\$

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs dérivés en fonction du type de couverture aux fins comptables, ainsi que des placements dérivés.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	Montant notionnel total	Juste valeur		Montant notionnel total	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Placements dérivés ¹⁾	58 268 \$	1 101 \$	(2 134)\$	53 299 \$	1 439 \$	(1 575)\$
Couvertures de juste valeur	779	—	(153)	690	2	(181)
Couvertures de flux de trésorerie	151	11	(8)	132	37	—
Total des dérivés	59 198 \$	1 112 \$	(2 295)\$	54 121 \$	1 478 \$	(1 756)\$

1) Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Nous n'avions aucune couverture d'investissement net en 2018 et en 2017.

Les montants constatés au titre de l'inefficacité des couvertures au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements comprennent ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Inefficacité des couvertures de juste valeur :		
Profits (pertes) sur les éléments couverts découlant du risque couvert	(41)\$	(22)\$
Profits (pertes) sur les dérivés de couverture	40	19
Inefficacité nette des couvertures de juste valeur	(1)\$	(3)\$

L'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie s'est établie à 1 \$ en 2018 (3 \$ en 2017). Nous nous attendons à reclasser une perte de 2 \$ du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des 12 prochains mois relativement à des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus en 2019, en 2020 et en 2021 au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions. Le reclassement des contrats à terme de gré à gré sur devises du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net est effectué lors de la cession ou de la dépréciation de l'établissement étranger.

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte sur créance n'est prévue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts

hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 328 \$ et à 1 318 \$, respectivement, au 31 décembre 2018 (1 283 \$ et à 1 267 \$ au 31 décembre 2017), tandis que la valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 453 \$ et à 1 446 \$, respectivement, au 31 décembre 2018 (1 355 \$ et à 1 346 \$ au 31 décembre 2017). La valeur comptable des titres adossés à des créances du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 124 \$ et à 75 \$, respectivement, aux 31 décembre 2018 et 2017. Le compte de réinvestissement du capital ne comprenait pas de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2018 et 2017.

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.ii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2018 et 2017.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 7 jours et 365 jours, la moyenne étant de 127 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 1,92 % au 31 décembre 2018 (1,25 % au 31 décembre 2017). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 1 824 \$ au 31 décembre 2018 (1 976 \$ au 31 décembre 2017). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 217 \$ et à 2 338 \$ au 31 décembre 2018 (1 467 \$ et à 1 546 \$ au 31 décembre 2017).

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation et le risque de change) et le risque de liquidité. Les sections suivantes expliquent la manière dont nous gérons ces risques.

Certaines de nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrites dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le texte et les tableaux en grisé de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, politiques et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux en grisé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques du marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.

- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit, qui fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Risque de crédit maximal

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement le risque de crédit maximal. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Éléments hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 460 \$	1 740 \$
Garanties	—	12
Total des éléments hors bilan	2 460 \$	1 752 \$

1) Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre forme de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les Bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts de titres, les actifs sont prêtés avec engagement de la contrepartie de les remettre à une date ultérieure. La contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2018				2017			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 112 \$	(768)\$	(298)\$	46 \$	1 478 \$	(694)\$	(662)\$	122 \$
Prises en pension de titres (note 8)	17	(17)	—	—	—	—	—	—
Total des actifs financiers	1 129 \$	(785)\$	(298)\$	46 \$	1 478 \$	(694)\$	(662)\$	122 \$
Passifs financiers								
Passifs dérivés	(2 295)\$	768 \$	1 132 \$	(395)\$	(1 756)\$	694 \$	754 \$	(308)\$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(1 824)	17	1 807	—	(1 976)	—	1 976	—
Total des passifs financiers	(4 119)\$	785 \$	2 939 \$	(395)\$	(3 732)\$	694 \$	2 730 \$	(308)\$

- 1) Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.
- 2) Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 470 \$ (853 \$ au 31 décembre 2017) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 17 \$ (néant au 31 décembre 2017) pour les prises en pension de titres, à 1 726 \$ (1 127 \$ au 31 décembre 2017) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés et à 1 824 \$ (1 976 \$ au 31 décembre 2017) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques et de révision. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêlée au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Canada	25 091 \$	4 217 \$	29 308 \$	24 132 \$	4 114 \$	28 246 \$
États-Unis	21 329	5 917	27 246	20 758	5 719	26 477
Royaume-Uni	5 092	565	5 657	5 319	590	5 909
Autres	9 890	2 342	12 232	9 758	2 229	11 987
Solde	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$	59 967 \$	12 652 \$	72 619 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	3 830 \$	1 746 \$	5 576 \$	3 366 \$	1 832 \$	5 198 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	11 866	1 199	13 065	12 158	1 138	13 296
Gouvernements et organismes américains	1 380	1 527	2 907	1 231	818	2 049
Autres gouvernements étrangers	4 929	717	5 646	5 361	752	6 113
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	22 005	5 189	27 194	22 116	4 540	26 656
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :						
Secteur financier	8 390	1 470	9 860	7 856	1 705	9 561
Services publics	6 353	528	6 881	6 756	550	7 306
Produits industriels	4 053	590	4 643	4 090	707	4 797
Énergie	3 628	340	3 968	3 657	455	4 112
Services de communication ²⁾	2 826	481	3 307	2 826	545	3 371
Immobilier	2 640	376	3 016	2 213	366	2 579
Soins de santé	1 734	299	2 033	1 256	323	1 579
Produits de consommation courante	1 625	257	1 882	1 920	351	2 271
Produits de consommation discrétionnaire ²⁾	1 372	209	1 581	1 329	363	1 692
Matières	1 225	256	1 481	1 211	262	1 473
Technologies de l'information ²⁾	1 024	207	1 231	1 056	267	1 323
Total des titres de créance de sociétés	34 870	5 013	39 883	34 170	5 894	40 064
Titres adossés à des créances	4 527	2 839	7 366	3 681	2 218	5 899
Total des titres de créance	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$	59 967 \$	12 652 \$	72 619 \$

1) Les soldes de 2017 ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

2) Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard établie par S&P Dow Jones Indices. Au cours de 2018, certains titres de créance des secteurs des produits de consommation discrétionnaire et des technologies de l'information ont été transférés vers le secteur des services de communications.

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	1 921 \$	2 281 \$	— \$	— \$	4 202 \$
Immeubles de bureaux	1 811	2 417	—	—	4 228
Immeubles d'habitation collective	3 455	1 920	—	—	5 375
Biens immobiliers industriels et terrains	752	1 154	—	—	1 906
Autres	618	104	—	—	722
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	8 557 \$	7 876 \$	— \$	— \$	16 433 \$
Autres prêts	13 238 \$	11 458 \$	2 547 \$	3 146 \$	30 389 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 795 \$	19 334 \$	2 547 \$	3 146 \$	46 822 \$

1) 3 537 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2017	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires					
Immeubles de détail	2 027 \$	2 264 \$	– \$	– \$	4 291 \$
Immeubles de bureaux	1 898	2 363	–	–	4 261
Immeubles d'habitation collective	3 214	1 368	–	–	4 582
Biens immobiliers industriels et terrains	670	990	–	–	1 660
Autres	581	118	–	–	699
Total des prêts hypothécaires¹⁾	8 390 \$	7 103 \$	– \$	– \$	15 493 \$
Autres prêts	13 265 \$	9 542 \$	1 678 \$	2 827 \$	27 312 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 655 \$	16 645 \$	1 678 \$	2 827 \$	42 805 \$

1) 3 171 \$ de prêts hypothécaires au Canada sont assurés par la SCHL.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 189 \$	1 175 \$	3 364 \$	1 432 \$	1 053 \$	2 485 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	9 307	4 865	14 172	7 903	3 465	11 368
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 080	2 580	12 660	10 148	3 177	13 325
Échéance se situant dans plus de 10 ans	39 826	4 421	44 247	40 484	4 957	45 441
Total des titres de créance	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$	59 967 \$	12 652 \$	72 619 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Échéance se situant dans 1 an ou moins	968 \$	931 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 118	4 829
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	7 351	6 963
Échéance se situant dans plus de 10 ans	3 021	2 792
Total des prêts hypothécaires	16 458 \$	15 515 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 425 \$	1 806 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 968	6 350
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	5 183	4 968
Échéance se situant dans plus de 10 ans	16 863	14 216
Total des autres prêts	30 439 \$	27 340 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2018				2017			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats négociés de gré à gré								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme	– \$	– \$	– \$	– \$	469 \$	– \$	– \$	469 \$
Contrats de swap	1 101	3 506	16 685	21 292	1 348	3 486	16 053	20 887
Options acquises	1 198	2 898	3 737	7 833	1 062	2 266	2 451	5 779
Options vendues ¹⁾	477	648	225	1 350	–	786	459	1 245
Contrats de change :								
Contrats à terme	6 529	15	–	6 544	6 305	42	–	6 347
Contrats de swap	532	4 451	9 210	14 193	332	4 198	7 214	11 744
Autres contrats :								
Contrats à terme	127	158	–	285	109	150	–	259
Contrats de swap	112	1	–	113	126	1	–	127
Dérivés de crédit	–	1 329	27	1 356	48	903	170	1 121
Contrats négociés en Bourse :								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme standardisés	3 669	–	–	3 669	3 415	–	–	3 415
Contrats d'actions :								
Contrats à terme standardisés	2 377	–	–	2 377	2 216	–	–	2 216
Options acquises	186	–	–	186	465	47	–	512
Montant notionnel total	16 308 \$	13 006 \$	29 884 \$	59 198 \$	15 895 \$	11 879 \$	26 347 \$	54 121 \$

1) Ces options sont des dérivés en position vendeur couverts qui peuvent comprendre des options sur taux d'intérêt, des swaptions ou des garanties de taux plancher.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en circulation, par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2018				2017			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	100 \$	150 \$	862 \$	1 112 \$	97 \$	226 \$	1 155 \$	1 478 \$
Passifs dérivés	(240)\$	(555)\$	(1 500)\$	(2 295)\$	(90)\$	(347)\$	(1 319)\$	(1 756)\$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations de risque attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé de 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2018 (98 % au 31 décembre 2017). Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Total des titres de créance par notation :						
AAA	9 728 \$	5 919 \$	15 647 \$	8 579 \$	4 870 \$	13 449 \$
AA	14 208	2 044	16 252	14 006	1 809	15 815
A	19 089	2 447	21 536	19 603	3 000	22 603
BBB	17 646	2 483	20 129	16 894	2 674	19 568
BB et moins	731	148	879	885	299	1 184
Total des titres de créance	61 402 \$	13 041 \$	74 443 \$	59 967 \$	12 652 \$	72 619 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2018	2017
Prêts hypothécaires par notation :		
Assurés	3 537 \$	3 171 \$
AAA	3	4
AA	2 209	1 716
A	4 841	4 304
BBB	4 925	5 060
BB et moins	912	1 227
Dépréciés	6	11
Total des prêts hypothécaires	16 433 \$	15 493 \$

Aux 31 décembre	2018	2017
Autres prêts par notation :		
AAA	341 \$	400 \$
AA	4 659	3 670
A	11 483	11 626
BBB	12 766	10 745
BB et moins	1 097	810
Dépréciés	43	61
Total des autres prêts	30 389 \$	27 312 \$

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en Bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en Bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	289 \$	(252)\$	37 \$	113 \$	(95)\$	18 \$
A	750	(507)	243	872	(589)	283
BBB	46	(9)	37	466	(10)	456
Total des dérivés négociés de gré à gré ¹⁾	1 085 \$	(768)\$	317 \$	1 451 \$	(694)\$	757 \$

- 1) Des dérivés négociés en Bourse d'une juste valeur positive de 27 \$ en 2018 (27 \$ en 2017) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux Bourses et aux chambres de compensation.
- 2) Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux en cours sur le marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.
- 3) Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.
- 4) Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains incidents de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indiciaires sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
AA	48 \$	1 \$	67 \$	1 \$
A	611	9	584	15
BBB	674	13	446	9
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 333 \$	23 \$	1 097 \$	25 \$
Swaps sur défaillance indiciaires	23 \$	– \$	24 \$	– \$
Total des swaps sur défaillance	1 356 \$	23 \$	1 121 \$	25 \$

Actifs au titre des cessions de réassurance par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs au titre des cessions de réassurance par notation.

Aux 31 décembre	2018			2017		
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	Exposition brute	Garanties	Exposition nette
Actifs au titre des cessions de réassurance par notation :						
AA	1 442 \$	6 \$	1 436 \$	1 241 \$	4 \$	1 237 \$
A	1 760	83	1 677	1 632	99	1 533
BBB	203	132	71	157	116	41
BB	1 677	1 617	60	1 539	1 455	84
B	—	—	—	257	74	183
CCC	252	72	180	—	—	—
Sans notation	79	75	4	76	72	4
Total	5 413 \$	1 985 \$	3 428 \$	4 902 \$	1 820 \$	3 082 \$
Moins : actifs au titre des cessions de réassurance négatifs	1 272			874		
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	4 141 \$			4 028 \$		

6.A.vi Dépréciation des actifs

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant performant ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des incidents de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Titres de capitaux propres et autres placements

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Perte de valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placements distincts pour chaque branche d'activité. Les variations de la juste valeur de ces actifs sont neutralisées en grande partie par les variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance, lorsqu'il existe une juste concordance entre les actifs et les passifs. Pour les actifs désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur découlant d'une perte de valeur ne sont pas présentées séparément. La diminution de la juste valeur des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à une perte de valeur se traduit par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisée dans nos états consolidés sur résultat net.

Perte de valeur des actifs disponibles à la vente

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 12 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (7 \$ en 2017).

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2018 et en 2017.

Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Les tableaux suivants présentent le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	16 427 \$	30 332 \$	46 759 \$	– \$	– \$	– \$
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	–	14	14	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	31	93	124	25	50	75
Total	16 458 \$	30 439 \$	46 897 \$	25 \$	50 \$	75 \$

Au 31 décembre 2017	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 482 \$	27 180 \$	42 662 \$	– \$	– \$	– \$
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	–	71	71	–	–	–
Échus depuis 90 jours ou plus	–	–	–	–	–	–
Dépréciés	33	89	122	22	28	50
Total	15 515 \$	27 340 \$	42 855 \$	22 \$	28 \$	50 \$

Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	23 \$	7 \$	30 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	–	22	22
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	–	–	–
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	(2)
Solde au 31 décembre 2017	22 \$	28 \$	50 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	3	19	22
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	(2)	–	(2)
Fluctuations des taux de change	2	3	5
Solde au 31 décembre 2018	25 \$	50 \$	75 \$

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux, le risque immobilier et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.

- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

6.B.i Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, le rendement des fonds sous-jacents, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur notre bénéfice net et notre capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rentes pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

La valeur comptable des actions, par pays de l'émetteur, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2018			2017		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des actions
Canada	2 651 \$	15 \$	2 666 \$	3 282 \$	53 \$	3 335 \$
États-Unis	508	388	896	765	671	1 436
Royaume-Uni	121	5	126	130	5	135
Autres	734	212	946	901	213	1 114
Total des actions	4 014 \$	620 \$	4 634 \$	5 078 \$	942 \$	6 020 \$

6.B.ii Risque lié aux dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est contenu dans un contrat d'assurance hôte s'il comporte une condition identifiable venant modifier les flux de trésorerie normalement payables. Cette rubrique s'applique aux dérivés incorporés que nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et que nous n'avons pas évalués, à la juste valeur, que ce soit séparément ou au sein du contrat hôte.

Une exposition importante au risque de marché généré par les dérivés incorporés découle des garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties sont liées au rendement des fonds sous-jacents et peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Nous avons mis en œuvre des programmes de couverture afin d'atténuer une partie de cette exposition au risque de marché.

Nous sommes également exposés à un risque de taux d'intérêt important découlant des dérivés incorporés à certains produits du fonds général et à certains contrats de fonds distincts assortis de garanties de placement explicites ou implicites sous forme de taux minimaux garantis attribués aux contrats, de taux de primes garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si les rendements des placements sont inférieurs aux niveaux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter les passifs ou le capital à l'égard de ces contrats. Les garanties qui sont rattachées à ces produits peuvent s'appliquer à la fois aux primes déjà perçues et aux primes à recevoir. Les contrats de fonds distincts prévoient des garanties de prestations liées au rendement de fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options incorporées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Les options incorporées à des contrats de retraite liés à des unités accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leurs fonds à la retraite en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt décroissants et à une augmentation des rendements des marchés des actions, ce qui viendrait augmenter les fonds admissibles à la conversion sur une base garantie. Les options de rente à taux garanti sont incluses dans notre programme de gestion actif-passif, et la plus grande partie de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux marchés des actions est atténuée au moyen de couvertures.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux peuvent augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leurs contrats, ce qui pourrait nous obliger à liquider des actifs à perte et à accélérer la comptabilisation de certaines

charges liées aux acquisitions. Bien que nous ayons mis en place des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente comportent souvent des clauses visant à limiter les rachats, il se peut que ce ne soit pas suffisant pour compenser totalement les incidences négatives des pertes sous-jacentes.

Certains contrats de rentes et d'assurance-invalidité de longue durée contiennent des dérivés incorporés, les prestations qu'ils prévoient étant liées à l'indice des prix à la consommation; cependant, la plus grande partie de cette exposition est couverte par le programme de gestion actif-passif de la Compagnie.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les rentrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés boursiers ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement touchant les liquidités.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties au seuil prévu par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques et de révision.
- L'établissement de limites d'appétence pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité, et à la longévité.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques détaillées en matière de risque d'assurance.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques et de révision.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme les examens dynamiques de la suffisance du capital, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance. Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants venant en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 25 \$ au Canada et de 25 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 30 \$ au Canada et de 30 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après. Les sensibilités présentées ci-dessous tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

7.A.i Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Description du risque

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification,

ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Dans le cas des produits individuels d'assurance-vie pour lesquels la réduction du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une diminution de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 250 \$ (240 \$ en 2017). En ce qui a trait aux produits pour lesquels l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une augmentation de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 195 \$ (175 \$ en 2017). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire du contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les clients peuvent choisir, ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques font l'objet d'un suivi et peuvent, au besoin, donner lieu à un examen et à une mise à jour des hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Description du risque

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Le risque de résultats techniques défavorables en matière de morbidité augmente également durant les périodes de ralentissement économique, plus particulièrement à l'égard des garanties invalidité, ainsi que dans un contexte de hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers. Des facteurs externes, comme les progrès de la médecine, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance contre les maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes.

Dans le cas des produits d'assurance-vie pour lesquels un taux de mortalité plus élevé que prévu aurait une incidence financière défavorable sur la Compagnie, une majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une baisse du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 35 \$ (55 \$ en 2017). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une variation défavorable de 5 % des hypothèses entraînerait une baisse d'environ 185 \$ du bénéfice net et des capitaux propres (175 \$ en 2017). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques et de révision précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-

économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rentes, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Dans le cas des produits de rentes pour lesquels un taux de mortalité plus bas que prévu aurait une incidence financière défavorable sur nous, une réduction de 2 % du taux de mortalité présumé entraînerait une baisse du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 120 \$ (120 \$ en 2017). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement aux prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques et de révision, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par de multiples parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

La sensibilité des passifs relatifs aux contrats d'assurance à une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une diminution du bénéfice net et des capitaux propres d'environ 175 \$ (160 \$ en 2017). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et de révision et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs. Ces principes directeurs définissent également les critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance ainsi qu'une capacité financière suffisantes pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques et de révision.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance afin de diversifier ce risque.

8. Autres actifs

Les autres actifs sont composés de ce qui suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Débiteurs	1 451 \$	1 579 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 131	1 078
Immobilisations corporelles	621	624
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	130	160
Charges payées d'avance	309	282
Primes à recevoir	567	522
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	184	82
Autres	105	81
Total des autres actifs	4 498 \$	4 408 \$

1) L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 33 \$ en 2018 (53 \$ en 2017).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, par secteur à présenter :

	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Gestion d'actifs FSL	Organisation internationale	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	2 573 \$	1 112 \$	686 \$	767 \$	179 \$	5 317 \$
Acquisitions (note 3)	—	—	16	—	—	16
Fluctuations des taux de change	—	(69)	(47)	(38)	4	(150)
Solde au 31 décembre 2017	2 573 \$	1 043 \$	655 \$	729 \$	183 \$	5 183 \$
Acquisitions	34	7	—	—	—	41
Fluctuations des taux de change	—	88	50	46	4	188
Solde au 31 décembre 2018	2 607 \$	1 138 \$	705 \$	775 \$	187 \$	5 412 \$

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2018 ou en 2017. Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
FSL Canada		
Individuelle	1 100 \$	1 066 \$
Régimes collectifs de retraite	453	453
Garanties collectives	1 054	1 054
FSL États-Unis – Garanties collectives	1 138	1 043
FSL Asie	705	655
Gestion d'actifs FSL		
MFS	515	481
Gestion Placements Sun Life (« GPSL »)	260	248
Organisation internationale		
Royaume-Uni	187	183
Total	5 412 \$	5 183 \$

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,0 % à 12,5 % (après impôt). Les UGT mieux établies et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,5 à 11,5, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 0,6 % à 2,0 %.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels créés en interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	518 \$	1 172 \$	661 \$	2 351 \$
Entrées	81	5	—	86
Acquisitions (note 3)	—	61	—	61
Cessions	(3)	—	—	(3)
Fluctuations des taux de change	(17)	(36)	(36)	(89)
Solde au 31 décembre 2017	579 \$	1 202 \$	625 \$	2 406 \$
Entrées	118	(1)	—	117
Acquisitions	—	19	3	22
Fluctuations des taux de change	25	46	45	116
Solde au 31 décembre 2018	722 \$	1 266 \$	673 \$	2 661 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	(291)\$	(353)\$	(4)\$	(648)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(59)	(53)	—	(112)
Cessions	3	—	—	3
Fluctuations des taux de change	9	9	—	18
Solde au 31 décembre 2017	(338)\$	(397)\$	(4)\$	(739)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(66)	(53)	—	(119)
Fluctuations des taux de change	(13)	(11)	—	(24)
Solde au 31 décembre 2018	(417)\$	(461)\$	(4)\$	(882)\$
Valeur comptable nette, à la fin :				
Au 31 décembre 2017	241 \$	805 \$	621 \$	1 667 \$
Au 31 décembre 2018	305 \$	805 \$	669 \$	1 779 \$

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	366 \$	376 \$
Relations clients et contrats de gestion administrative d'actif	439	429
Logiciels créés en interne	305	241
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	1 110	1 046
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds ¹⁾	669	621
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	669	621
Total des immobilisations incorporelles	1 779 \$	1 667 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs FSL; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

10. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement

10.A Passifs relatifs aux contrats d'assurance

10.A.i Description des activités

La majorité des produits vendus par la Compagnie sont des contrats d'assurance. Ces contrats incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance contre les maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, les rentes viagères, les rentes en capitalisation et les produits de fonds distincts assortis de garanties.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que les impôts sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relative au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse est déterminé en fonction des normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors à au moins le résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines, et, pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement dans la partie supérieure de la fourchette pour ce qui est des charges, et au milieu de la fourchette ou plus haut pour ce qui est des autres hypothèses. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relatifs au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaires.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rentes tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat

Déchéances

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant les taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes varient généralement selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Rendement des placements

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placements distincts pour chaque branche d'activité importante. En vertu de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Taux de rendement des actifs à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable) qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des instruments dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (note), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en existe (obligations d'État), ou des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'incidents de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux incidents de crédit futurs possibles (inconnus). Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

10.A.iii Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2018	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	21 095 \$	5 785 \$	6 651 \$	1 076 \$	34 607 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	11 435	13 239	12 463	391	37 528
Vie et maladie collectives	9 591	5 674	32	–	15 297
Rentes individuelles	9 267	25	(44)	5 608	14 856
Rentes collectives	12 461	6	147	–	12 614
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	63 849	24 729	19 249	7 075	114 902
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats ²⁾	3 049	1 457	2 276	239	7 021
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	66 898 \$	26 186 \$	21 525 \$	7 314 \$	121 923 \$

- 1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 980 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 240 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 214 \$ au titre des rentes individuelles, et 170 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.
- 2) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2017	FSL Canada	FSL États-Unis¹⁾	FSL Asie¹⁾	Organisation internationale²⁾	Total
Vie individuelle avec participation	20 918 \$	5 582 \$	6 705 \$	1 186 \$	34 391 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	11 161	12 024	11 449	394	35 028
Vie et maladie collectives	9 131	5 427	33	11	14 602
Rentes individuelles	9 178	25	(68)	6 215	15 350
Rentes collectives	11 607	7	106	–	11 720
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	61 995	23 065	18 225	7 806	111 091
À ajouter : autres passifs relatifs aux contrats ³⁾	3 088	1 345	2 032	229	6 694
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	65 083 \$	24 410 \$	20 257 \$	8 035 \$	117 785 \$

- 1) Les soldes de 2017 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré en raison de la refonte des secteurs décrite à la note 4.
- 2) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 1 089 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 250 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 692 \$ au titre des rentes individuelles et 158 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.
- 3) Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

10.A.iv Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance

Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018			2017		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Montant net
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats, aux 1 ^{er} janvier	111 091 \$	3 503 \$	107 588 \$	108 411 \$	4 541 \$	103 870 \$
Variation des soldes liés aux contrats en vigueur	(3 094)	(129)	(2 965)	2 757	(779)	3 536
Soldes liés aux nouveaux contrats	3 780	128	3 652	2 941	156	2 785
Modifications des méthodes et hypothèses	(374)	(96)	(278)	(371)	(198)	(173)
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance	312	(97)	409	5 327	(821)	6 148
Fluctuations des taux de change	3 499	247	3 252	(2 647)	(217)	(2 430)
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats	114 902	3 653	111 249	111 091	3 503	107 588
Autres passifs et actifs relatifs aux contrats	7 021	488	6 533	6 694	525	6 169
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance, aux 31 décembre	121 923 \$	4 141 \$	117 782 \$	117 785 \$	4 028 \$	113 757 \$

10.A.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(337)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité par la Division International de la FSL Asie, par les Régimes collectifs de retraite de la FSL Canada et par la FSL Royaume-Uni.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	563	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants, qui ont tous eu une incidence défavorable, sont la modification des hypothèses relatives aux déchéances à la FSL États-Unis et à la Division International de la FSL Asie.
Charges	6	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires, notamment des mises à jour concernant l'assurance-vie avec participation à la FSL Canada.
Rendement des placements	(331)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie, notamment des mises à jour concernant l'assurance-vie avec participation à la FSL Canada.
Améliorations des modèles et autres	(179)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires. Les éléments les plus importants sont une modification favorable des provisions pour écarts défavorables à l'égard des contrats avec participation à la FSL Canada et à la FSL États-Unis, partiellement contrebalancée par une modification des provisions au titre de la réassurance à la FSL États-Unis.
Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses	(278)\$	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(286)\$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité par la Gestion des affaires en vigueur de la FSL États-Unis et les affaires d'assurance de la Division International de la FSL Asie, ainsi que l'amélioration favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à la FSL Royaume-Uni.
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	149	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont la diminution des taux de déchéance pour les affaires fondées sur les déchéances enregistrée par la FSL États-Unis, ainsi que la modification des hypothèses relatives aux déchéances pour les affaires d'assurance individuelle à la FSL Canada.
Charges	71	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'amélioration de la répartition des charges à la FSL Canada et l'augmentation des charges au sein du portefeuille fermé des affaires de gestion de patrimoine de la Division International de la FSL Asie.
Rendement des placements	(62)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie, notamment une réduction de la provision au titre du risque de placement pour la FSL Canada, ainsi que des mises à jour d'autres hypothèses liées aux placements, partiellement contrebalancées par des mises à jour des taux de réinvestissement ultimes publiés.
Améliorations des modèles et autres	(45)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires, notamment en ce qui a trait à l'incidence favorable, sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, de la résolution d'incertitudes fiscales dans une filiale des États-Unis et des mises à jour concernant l'assurance-vie individuelle avec participation à la FSL Canada, partiellement contrebalancées par des modifications attribuables à la réforme fiscale américaine et par des mises à jour visant à refléter les conditions des marchés de la réassurance.
Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses	(173)\$	

10.B Passifs relatifs aux contrats de placement

10.B.i Description des activités

Les types de contrats de placement en vigueur sont les suivants :

- rentes certaines à constitution immédiate au Canada
- contrats de placement garantis au Canada
- produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong
- contrats de retraite autres qu'en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong

10.B.ii Modifications des méthodes et hypothèses

Contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués selon la même approche que celle utilisée pour les contrats d'assurance.

Contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette évaluation permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable potentielle, ou si le contrat est géré sur la base de la juste valeur. Les autres contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Le passif à la juste valeur est évalué au moyen de techniques prospectives ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. Le passif à la juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. Le passif à la juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le coût amorti est évalué à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite de l'incidence nette des paiements de capital, comme les coûts de transaction et les frais initiaux. À chaque date de clôture, le passif au coût amorti est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif, où le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui ferait correspondre les flux de trésorerie actualisés au passif à la date de comptabilisation initiale.

10.B.iii Passifs relatifs aux contrats de placement

Les passifs relatifs aux contrats de placement s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2018	FSL Canada	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	6 \$	6 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	254	3	257
Rentes individuelles	2 646	–	43	2 689
Rentes collectives	–	212	–	212
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 646 \$	466 \$	52 \$	3 164 \$

Les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 164 \$ comprennent des passifs de 515 \$ relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire, des passifs de 2 646 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti et des passifs de 3 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2017	FSL Canada	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	– \$	– \$	8 \$	8 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	–	260	3	263
Rentes individuelles	2 517	–	48	2 565
Rentes collectives	–	246	–	246
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 517 \$	506 \$	59 \$	3 082 \$

Les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 082 \$ comprennent des passifs de 562 \$ relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire, des passifs de 2 517 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti et des passifs de 3 \$ relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur.

10.B.iv Variations des passifs relatifs aux contrats de placement

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 \$	2 517 \$	3 \$	2 305 \$
Versements	–	483	–	470
Intérêts	–	53	–	47
Retraits	–	(420)	–	(322)
Honoraires	–	(8)	–	(5)
Autres	–	21	–	19
Modifications des hypothèses	–	–	–	3
Soldes aux 31 décembre	3 \$	2 646 \$	3 \$	2 517 \$

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Soldes aux 1 ^{er} janvier	562 \$	605 \$
Variation des passifs relatifs aux contrats en vigueur	(84)	(10)
Passifs relatifs aux nouveaux contrats	–	1
Augmentation (diminution) des passifs	(84)	(9)
Fluctuations des taux de change	37	(34)
Soldes aux 31 décembre	515 \$	562 \$

10.C Montant brut des règlements et des prestations versés

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Capitaux échus et rachats	2 609 \$	2 389 \$
Rentes	1 876	1 849
Règlements décès et invalidité	3 948	3 836
Règlements maladie	6 421	6 079
Participations et intérêts sur les règlements et les sommes en dépôt	1 132	1 200
Total du montant brut des règlements et des prestations versés	15 986 \$	15 353 \$

10.D Total des actifs soutenant les passifs et les capitaux propres

Les tableaux suivants présentent le total des actifs soutenant le total des passifs liés aux gammes de produits présentées (y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement), ainsi que les actifs soutenant les capitaux propres et autres.

Au 31 décembre 2018	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	19 624 \$	2 557 \$	7 978 \$	4 736 \$	4 397 \$	39 292 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	18 720	1 303	14 398	1 638	9 058	45 117
Vie et maladie collectives	6 271	70	9 217	–	2 882	18 440
Rentes individuelles	11 918	49	5 769	–	959	18 695
Rentes collectives	6 448	35	6 298	–	822	13 603
Capitaux propres et autres	11 462	620	3 162	783	17 591	33 618
Total de l'actif	74 443 \$	4 634 \$	46 822 \$	7 157 \$	35 709 \$	168 765 \$

Au 31 décembre 2017	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	18 855 \$	3 190 \$	7 458 \$	4 645 \$	4 508 \$	38 656 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	18 560	1 720	12 360	1 348	8 702	42 690
Vie et maladie collectives	6 003	73	8 799	–	2 667	17 542
Rentes individuelles	12 001	50	5 506	–	1 303	18 860
Rentes collectives	6 076	45	5 840	–	538	12 499
Capitaux propres et autres	11 124	942	2 842	1 074	16 491	32 473
Total de l'actif	72 619 \$	6 020 \$	42 805 \$	7 067 \$	34 209 \$	162 720 \$

10.E Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats et des sommes à recouvrer au titre de la réassurance sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance, arrêtés aux dates d'établissement des états financiers, sont suffisants pour que la Compagnie puisse s'acquitter de toutes ses obligations à l'égard des contrats. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser nos actifs afin de vérifier s'ils peuvent couvrir le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2018 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul des ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Réassurance

La réassurance est utilisée principalement pour limiter notre exposition aux pertes importantes. Nous disposons d'une politique de conservation qui exige que les ententes de réassurance soient conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. La couverture est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

11.A Actifs au titre des cessions de réassurance

Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués à l'aide des montants et des hypothèses liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les actifs au titre des cessions de réassurance se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre 2018	FSL Canada	FSL États-Unis	FSL Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	20 \$	10 \$	180 \$	– \$	210 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	(205)	1 076	36	21	928
Vie et maladie collectives	358	1 848	2	–	2 208
Rentes individuelles	–	–	–	186	186
Rentes collectives	121	–	–	–	121
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	294	2 934	218	207	3 653
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats ²⁾	80	307	42	59	488
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	374 \$	3 241 \$	260 \$	266 \$	4 141 \$

- 1) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 21 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 47 \$ au titre des rentes individuelles.
- 2) Comprend les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2017	FSL Canada	FSL États-Unis ¹⁾	FSL Asie ¹⁾	Organisation internationale ²⁾	Total
Vie individuelle avec participation	4 \$	(33)\$	207 \$	– \$	178 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	129	809	73	22	1 033
Vie et maladie collectives	342	1 626	2	–	1 970
Rentes individuelles	–	–	–	195	195
Rentes collectives	127	–	–	–	127
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	602	2 402	282	217	3 503
À ajouter : autres actifs relatifs aux contrats ³⁾	85	353	32	55	525
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	687 \$	2 755 \$	314 \$	272 \$	4 028 \$

- 1) Les soldes de 2017 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré en raison de la refonte des secteurs décrite à la note 4.
- 2) Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités au Royaume-Uni : 22 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 58 \$ au titre des rentes individuelles.
- 3) Comprend les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Aucune perte de valeur n'a été constatée pour les actifs au titre des cessions de réassurance en 2018 et en 2017. Se reporter à la note 10.A.iv pour plus de renseignements sur la variation des actifs au titre des cessions de réassurance.

11.B (Charges) recouvrements de réassurance

Les (charges) recouvrements de réassurance se composent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Recouvrement de règlements et prestations	1 839 \$	3 704 \$
Commissions	74	85
Ajustements des provisions	25	224
Charges d'exploitation et autres	83	360
(Charges) recouvrements de réassurance	2 021 \$	4 373 \$

11.C Profits ou pertes au titre des cessions de réassurance

Nous n'avons conclu aucune entente de réassurance ayant généré un bénéfice à la prise d'effet en 2018 et en 2017.

12. Autres passifs

12.A Composition des autres passifs

Les autres passifs s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Créditeurs	2 045 \$	1 972 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	104	140
Mises en pensions de titres (note 5)	1 824	1 976
Impôt et autres charges à payer	3 137	2 927
Emprunts ¹⁾	188	227
Titres de financement de premier rang ²⁾	2 066	1 905
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	651	710
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	1 453	1 355
Autres	685	775
Total des autres passifs	12 153 \$	11 987 \$

1) La variation des emprunts est liée à des variations de (40) \$ des flux de trésorerie nets en 2018 [(45) \$ en 2017] et à une fluctuation de 1 \$ des taux de change en 2018 [(2) \$ en 2017].

2) La variation des titres de financement de premier rang est liée à des variations de néant en 2018 (néant en 2017) et à une fluctuation de 161 \$ des taux de change en 2018 [(129) \$ en 2017].

12.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2018	2017
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	Actuelle – 2033	177 \$	206 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	Actuelle – 2020	11	21
Total des emprunts			188 \$	227 \$

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élèvent à 10 \$ et à 13 \$ pour 2018 et 2017. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12.C Titres de financement de premier rang

Le 8 novembre 2007, une entité structurée que nous consolidons a émis un certificat à capital et à taux variables d'un montant de 1 000 \$ US (le « certificat ») à une institution financière (le « prêteur »). Parallèlement, Sun Life Assurance Company of Canada-U.S. Operations Holdings, Inc. (« U.S. Holdings »), une filiale de la FSL inc., a conclu une entente avec le prêteur en vertu de laquelle U.S. Holdings prend en charge l'obligation de rembourser le montant du capital impayé du certificat et l'obligation d'effectuer des paiements d'intérêts trimestriels au LIBOR sur trois mois majoré d'une marge fixe. La FSL inc. a garanti la totalité de l'obligation de U.S. Holdings. L'entité structurée a émis des certificats additionnels après l'émission initiale totalisant 515 \$ US; aucun de ces certificats n'a été émis en 2018 ou en 2017. Le total des garanties offertes en vertu de l'entente de financement s'élève à néant au 31 décembre 2018 (néant au 31 décembre 2017).

La capacité maximale de cette entente est de 2 500 \$ US. L'entente arrive à échéance le 8 novembre 2037, et l'échéance peut être prorogée annuellement pour des périodes additionnelles de un an en vertu d'un accord entre les parties, dans la mesure où cette date n'est pas ultérieure au 8 novembre 2067. L'entente peut être résiliée ou dénouée au gré de U.S. Holdings en totalité ou en partie de temps à autre, ou en totalité à la suite de certaines éventualités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé un montant de 57 \$ au titre des charges d'intérêts liées à cette obligation (36 \$ en 2017). La juste valeur de l'obligation s'établit à 1 879 \$ (1 776 \$ en 2017). La juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants, ajustée en fonction des écarts de taux sur le crédit de la FSL inc., et elle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

13. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

13.A Débentures de premier rang¹⁾

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée	Échéance	2018	2017
Débentures de premier rang de la FSL inc.					
Série D, émises le 30 juin 2009 ²⁾	5,70 %	s.o.	2019	300 \$	300 \$
Série E, émises le 23 août 2011 ²⁾	4,57 %	s.o.	2021	299	299
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada ³⁾					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,09 %	30 juin 2032 ⁴⁾	2052	200	200
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life II (la « FCSL II »)					
Série C, émises le 20 novembre 2009 ⁵⁾	6,06 %	31 décembre 2019 ⁶⁾	2108	500	500
Total des débentures de premier rang				1 299 \$	1 299 \$
Juste valeur				1 390 \$	1 439 \$

- 1) Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.
- 2) Rachetables, en partie ou en totalité, en tout temps avant l'échéance à un prix équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,575 % pour les débentures de série D et de 0,53 % pour les débentures de série E.
- 3) Le rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.
- 4) Rachetables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de rachat est égal à la valeur nominale.
- 5) Le 31 décembre 2019, et tous les cinquièmes anniversaires par la suite (la « date de refixation du taux d'intérêt »), le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 3,60 %.
- 6) Rachetables en partie ou en totalité. Si le rachat est effectué à une date de refixation du taux d'intérêt, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale, sinon il sera égal au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré i) de 0,65 % si le rachat est effectué avant le 31 décembre 2019 ou ii) de 1,30 % si le rachat est effectué après le 31 décembre 2019. Également rachetables, en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 76 \$, respectivement, pour 2018 et 2017.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

13.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I et de la FCSL II (conjointement, les « Fiducies de capital SL »), qui ont été constituées en fiducies en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles. La FCSL II a émis des titres échangeables de Sun Life de série 2009-1 (« SLEECs 2009-1 »), lesquels constituent une dette non garantie subordonnée. Les porteurs des SLEECs 2009-1 sont en droit de recevoir paiements d'intérêts semestriels. Le produit de l'émission des SLEECs B et des SLEECs 2009-1 a été utilisé par les Fiducies de capital SL afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention des Fiducies de capital SL sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne sera versé en trésorerie par les Fiducies de capital SL relativement aux SLEECs si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif, série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende ou de défaut de paiement des intérêts en trésorerie sur les SLEECs 2009-1 pour quelque raison que ce soit, y compris une décision de la Sun Life du Canada, les porteurs des SLEECs 2009-1 devront investir les intérêts versés sur les SLEECs 2009-1 dans des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada. En cas de défaut de paiement de dividende sur les SLEECs B, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie. Si les Fiducies de capital SL ne sont pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B, ainsi que chaque tranche en capital de 1 000 \$ sur les SLEECs 2009-1, sera automatiquement échangé contre quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre les Fiducies de capital SL, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Selon les directives du BSIF, les instruments de capital novateurs peuvent constituer jusqu'à 15 % du capital de catégorie 1 net, tandis qu'une tranche additionnelle de 5 % peut constituer du capital de catégorie 2B. Au 31 décembre 2018, aux fins du capital réglementaire de la Sun Life du Canada, un montant de 699 \$ représentait du capital de catégorie 1 (699 \$ en 2017).

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life ^{(1), (2), (3), (4)}						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$
Fiducie de capital Sun Life II ^{(1), (2)}						
SLEECs 2009-1	20 novembre 2009	30 juin, 31 décembre	5,863 % ⁽⁵⁾	31 décembre 2014	Aucune option de conversion	500
Total						700 \$

- 1) Sous réserve de l'approbation réglementaire, les Fiducies de capital SL peuvent i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure ou, dans le cas de la FCSL II, à toute autre date ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.
- 2) Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à 1 000 \$ plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Les SLEECs 2009-1 peuvent être rachetés, à toute date n'étant pas une date de refixation du taux d'intérêt, pour l'équivalent en trésorerie des intérêts courus et impayés sur les SLEECs 2009-1 plus la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et le cours calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada arrivant à échéance lors de la prochaine date de refixation du taux d'intérêt majoré i) de 0,60 % si la date de rachat est avant le 31 décembre 2019 ou ii) de 1,20 % si la date de rachat se situe à tout moment après le 31 décembre 2019. À la date de refixation du taux d'intérêt, le prix de rachat est égal à la valeur nominale plus les intérêts courus et impayés sur les SLEECs 2009-1.
- 3) Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- 4) Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- 5) Les porteurs de SLEECs 2009-1 sont en droit de recevoir des paiements d'intérêts semestriels à un taux fixe jusqu'au 31 décembre 2019. Le taux d'intérêt sur les SLEECs 2009-1 sera ramené à un taux annuel égal à la courbe de rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada majoré de 3,40 % le 31 décembre 2019 et à la date d'anniversaire tous les cinq ans par la suite.

14. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne :

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2018	2017
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	398	398
Émis le 30 janvier 2008 ⁵⁾	5,59 %	30 janvier 2018 ⁵⁾	2023	—	400
Émis le 2 mars 2012 ⁶⁾	4,38 %	2 mars 2017 ⁶⁾	2022	—	—
Émis le 13 mai 2014 ⁷⁾	2,77 %	13 mai 2019	2024	250	249
Émis le 25 septembre 2015 ⁸⁾	2,60 %	25 septembre 2020	2025	499	498
Émis le 19 février 2016 ⁹⁾	3,10 %	19 février 2021	2026	349	349
Émis le 19 septembre 2016 ¹⁰⁾	3,05 %	19 septembre 2023 ⁴⁾	2028	995	995
Émis le 23 novembre 2017 ¹¹⁾	2,75 %	23 novembre 2022	2027	398	398
Total des titres de créance subordonnés				3 039 \$	3 437 \$
Juste valeur				3 129 \$	3 583 \$

- Les débetures émises par la FSL inc. en 2007 sont rachetables en tout temps, tandis que les débetures émises par la FSL inc. en 2014, en 2015, en 2016 et en 2017 sont rachetables à partir de la date mentionnée. À partir de cette date, le prix de rachat est égal à la valeur nominale, et le rachat ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts. Le rachat de toutes les débetures subordonnées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.
- Débetures à 6,30 %, série 2, arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débetures sont rachetables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de rachat équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) pour les acceptations bancaires de trois mois.
- Pour les rachats des débetures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, ainsi que pour les rachats des débetures émises le 19 septembre 2016 effectués entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de rachat équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 % pour les débetures de 2007 et de 0,52 % pour les débetures du 19 septembre 2016.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2008-1 à taux variable différé de 5,59 %, arrivant à échéance en 2023. Le 30 janvier 2018, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débetures, représentant un capital de 400 \$, à un prix égal au capital majoré des intérêts courus et impayés.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2012-1 à taux variable différé de 4,38 %, arrivant à échéance en 2022. Le 2 mars 2017, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débetures, représentant un capital de 800 \$, à un prix égal au capital majoré des intérêts courus et impayés.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2014-1 à taux variable différé de 2,77 %, arrivant à échéance en 2024. À partir du 13 mai 2019, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,75 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2015-1 à taux variable différé de 2,60 %, arrivant à échéance en 2025. À partir du 25 septembre 2020, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,43 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-1 à taux variable différé de 3,10 %, arrivant à échéance en 2026. À partir du 19 février 2021, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,20 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR.
- Débetures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 %, arrivant à échéance en 2027. À partir du 23 novembre 2022, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,74 % au taux CDOR.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 105 \$ et à 122 \$ pour 2018 et 2017, respectivement.

15. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 13 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 10 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 21.

Dividendes et restrictions s'appliquant au paiement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le paiement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que, si les Fiducies de capital SL omettent de payer à la date prévue les distributions sur les SLEECs en circulation qu'elles ont émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL I) ou au sixième mois (dans le cas des SLEECs émis par la FCSL II) suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une Bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2018, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

15.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Soldes aux 1 ^{er} janvier	610,5	8 582 \$	613,6	8 614 \$
Options sur actions exercées (note 19)	0,4	16	0,4	18
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation ¹⁾	(12,5) ²⁾	(183)	(3,5)	(50)
Actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition d'une entreprise	0,1	4	—	—
Soldes aux 31 décembre	598,5	8 419 \$	610,5	8 582 \$

1) Les 14 août 2018 et 2017, la FSL inc. a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'un maximum de 14 millions d'actions ordinaires de la FSL inc. (« actions ordinaires ») entre le 14 août 2018 et le 13 août 2019 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018 ») et de 11,5 millions d'actions ordinaires entre le 14 août 2017 et le 13 août 2018, respectivement. Les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation sont achetées par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, d'autres Bourses canadiennes ou d'autres plateformes de négociation canadiennes, aux cours en vigueur sur les marchés, ou encore par l'entremise d'ententes de gré à gré ou de programmes de rachat d'actions en vertu de dispenses accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières, à escompte par rapport au cours en vigueur sur le marché. Le 10 décembre 2018, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018, la FSL inc. a mis en œuvre un plan de rachat automatique avec son courtier désigné afin de faciliter l'achat d'actions ordinaires. En vertu de ce plan de rachat automatique, le courtier désigné de la FSL inc. peut acheter des actions ordinaires conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018, à des moments où la FSL inc. ne serait normalement pas active au sein du marché en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restrictions sur les transactions qu'elle s'imposerait. En 2018, la FSL inc. a racheté et annulé environ 12,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 50,83 \$ par action, pour un montant total de 635 \$, en vertu de ces offres de rachat. Un nombre de 0,1 million d'actions ordinaires additionnelles ont été rachetées en 2018 et annulées en 2019 au prix moyen de 44,91 \$, pour un montant total de 6 \$, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2018. Le montant total payé pour le rachat d'actions est attribué aux actions ordinaires et aux bénéfices non distribués dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés au-delà du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

2) 1,1 million d'actions ont été rachetées par l'entremise d'un programme de rachat d'actions de tiers en vertu d'une dispense, à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires sur la Bourse de Toronto.

15.B Actions privilégiées

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2018.

Actions privilégiées de catégorie A (en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de remboursement à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾		Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
Série 1	25 février 2005	4,75 %	1,19 \$	En tout temps		16,0	400 \$	394 \$
Série 2	15 juillet 2005	4,80 %	1,20 \$	En tout temps		13,0	325	318
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps		10,0	250	245
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps		12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps		10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	2,275 % ³⁾	0,57 \$	30 juin 2020 ⁴⁾		5,2	130	127
Série 9QR ⁶⁾	30 juin 2015	Variable ⁵⁾	Variable	30 juin 2020 ⁷⁾		6,0	150	147
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,842 % ³⁾	0,71 \$ ⁸⁾	30 septembre 2021 ⁴⁾		6,9	173	169
Série 11QR ⁶⁾	30 septembre 2016	Variable ⁵⁾	Variable	30 septembre 2021 ⁷⁾		1,1	27	26
Série 12R ³⁾	10 novembre 2011	3,806 % ³⁾	0,95 \$ ⁸⁾	31 décembre 2021 ⁴⁾		12,0	300	293
Total des actions privilégiées						92,2	2 305 \$	2 257 \$

1) Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

2) Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

3) À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R, 2,17 % pour la série 10R et 2,73 % pour les actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans de catégorie A, série 12R (les « actions de série 12R »). Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

4) Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

5) Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

6) Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

7) Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

8) Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2018.

16. Intérêts détenus dans d'autres entités

16.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance en exploitation, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales dans d'autres cas. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris Massachusetts Financial Services Company et le groupe de sociétés faisant partie de GPSL.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 15 et 21 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

16.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	2018	2017
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 500 \$	1 369 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	91	67
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	7	(31)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	98 \$	36 \$

En 2018, nous avons augmenté de 64 \$ (121 \$ en 2017) nos placements dans nos coentreprises et nos entreprises associées, principalement en Asie.

Au cours de 2018, nous avons reçu des dividendes de 34 \$ (36 \$ en 2017) de nos coentreprises et de nos entreprises associées. Nous avons également engagé des frais de location de 16 \$ (9 \$ en 2017) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 228 \$ sur 14 ans.

16.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 1 223 \$ au 31 décembre 2018 (1 205 \$ au 31 décembre 2017). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 1 307 \$ au 31 décembre 2018 (1 293 \$ au 31 décembre 2017).

16.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre			2018		2017	
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste de l'état consolidé de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	7 366 \$	7 366 \$	5 899 \$	5 899 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	430 \$	430 \$	725 \$	725 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	3 439 \$	3 439 \$	4 877 \$	4 877 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres et autres placements	1 705 \$	1 705 \$	1 455 \$	1 455 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements	1 557 \$	1 557 \$	1 258 \$	1 258 \$

1) L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

2) Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 213 \$ (245 \$ en 2017).

16.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gérées par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gérées par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

16.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en Bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gérés par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gérés par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis.

Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 17. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 16.B.

16.E Entités structurées consolidées

L'une des entités structurées importantes que nous consolidons est celle ayant émis les titres de financement de premier rang décrits plus en détail à la note 12.C. Nous consolidons également certains fonds de placement gérés par Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc., qui investit principalement dans des prêts hypothécaires et dans des immeubles de placement.

17. Produits tirés des honoraires

Les produits tirés des honoraires pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2018	2017 ¹⁾
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance	968 \$	894 \$
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	829	867
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	3 444	3 423
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	725	658
Total des produits tirés des honoraires	5 966 \$	5 842 \$

1) Les soldes de 2017 ont été modifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré par suite de l'adoption d'IFRS 15 décrite à la note 2.

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs FSL, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par le secteur FSL Canada. Les produits tirés des honoraires par secteur à présenter sont présentés à la note 4.

18. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2018	2017
Charges liées au personnel ¹⁾	3 707 \$	3 672 \$
Locaux et matériel	268	263
Amortissement des immobilisations corporelles	107	97
Rémunération au titre des services	870	799
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	119	112
Autres charges ²⁾	1 361	1 467
Total des charges d'exploitation	6 432 \$	6 410 \$

1) Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

2) Comprend des coûts de restructuration de 60 \$ comptabilisés en 2017 au titre du plan de la Compagnie visant à améliorer ses processus d'affaires ainsi que ses structures et ses capacités organisationnelles.

Les charges liées au personnel pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2018	2017
Salaires, primes et avantages du personnel	3 322 \$	3 155 \$
Paiements fondés sur des actions (note 19)	346	476
Autres frais de personnel	39	41
Total des charges liées au personnel	3 707 \$	3 672 \$

19. Paiements fondés sur des actions

19.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution des options sur actions pour les options attribuées après le 1^{er} janvier 2007. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de dix ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 008	33,88 \$	3 397	34,19 \$
Attribuées	517	53,96 \$	369	48,20 \$
Exercées	(399)	34,57 \$	(437)	34,70 \$
Frappées de déchéance	(25)	43,79 \$	(4)	47,96 \$
Expirées	—	—	(317)	52,54 \$
Soldes aux 31 décembre	3 101	37,06 \$	3 008	33,88 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	2 041	30,97 \$	2 071	29,76 \$

Le cours moyen des actions en date d'exercice des options sur actions s'établissait à 53,28 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (49,98 \$ en 2017).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 3 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (3 \$ en 2017).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2018 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 18,00 \$ à 24,00 \$	624	2,63	21,28 \$
De 24,01 \$ à 30,00 \$	350	3,74	27,79 \$
De 30,01 \$ à 35,00 \$	308	1,82	31,11 \$
De 35,01 \$ à 45,00 \$	949	6,23	39,45 \$
De 45,01 \$ à 53,96 \$	870	8,75	51,62 \$
Total des options sur actions	3 101	5,49	37,06 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 7,00 \$ (9,41 \$ en 2017). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2018	2017
Taux d'intérêt sans risque	2,2 %	1,3 %
Volatilité attendue	21,3 %	31,7 %
Taux de dividende attendu	4 %	4 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,3	6,3
Prix d'exercice	53,96 \$	48,20 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

19.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser 1 500 \$ par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé des charges de 8 \$ (7 \$ en 2017).

19.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques, dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative annuelle d'avantages sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life (unités d'actions Sun Life) : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes payés sur les actions ordinaires. Les droits sur les unités deviennent acquis et les unités deviennent payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les

participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2018	5 967	854	6 821
Unités en cours au 31 décembre 2017	6 507	1 040	7 547
Passif comptabilisé au 31 décembre 2018	200 \$	35 \$	235 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2017	250 \$	50 \$	300 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau comprennent l'augmentation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD due à la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que la comptabilisation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge de rémunération	87 \$	125 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(21)\$	(32)\$

19.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'options sur actions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'options sur actions est établie en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tandis que la juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits, des exercices et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2018 s'établissait à 831 \$ (844 \$ au 31 décembre 2017), montant qui comprend un passif de 677 \$ (496 \$ US) relatif aux options sur actions, aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge de rémunération	248 \$	341 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(49)\$	(85)\$

20. Impôt sur le résultat

20.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, d'après la source des différences temporaires.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Actif ¹⁾	Passif ¹⁾	Actif ¹⁾	Passif ¹⁾
Placements	(738)\$	8 \$	(841)\$	116 \$
Passifs relatifs aux contrats ²⁾	1 116	379	1 218	322
Coûts d'acquisition différés	95	(1)	84	7
Pertes pouvant être reportées	600	(48)	543	(6)
Régimes de retraite et autres avantages du personnel	183	(136)	201	(150)
Autres ³⁾	(47)	120	90	114
Total	1 209 \$	322 \$	1 295 \$	403 \$
Total de l'actif d'impôt différé, montant net	887 \$		892 \$	

- 1) Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale. Les montants négatifs présentés à la rubrique « Actif » sont des passifs d'impôt différé comptabilisés à titre d'actifs d'impôt différé nets, tandis que les montants négatifs présentés à la rubrique « Passif » sont des actifs d'impôt différé comptabilisés à titre de passifs d'impôt différé nets.
- 2) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.
- 3) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2017	(957)\$	896 \$	77 \$	549 \$	351 \$	(24)\$	892 \$
Imputé à l'état du résultat net	195	(170)	6	107	(26)	(149)	(37)
Imputé aux autres éléments du résultat global	45	—	—	(13)	(17)	9	24
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	—	—	6	—	—	3	9
Fluctuations des taux de change	(29)	11	7	5	11	(6)	(1)
Au 31 décembre 2018	(746)\$	737 \$	96 \$	648 \$	319 \$	(167)\$	887 \$

- 1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.
- 2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2016	(1 064)\$	517 \$	171 \$	513 \$	410 \$	214 \$	761 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	—	—	(10)	(10)
Imputé à l'état du résultat net	132	388	(74)	43	(66)	(209)	214
Imputé aux autres éléments du résultat global	(73)	—	—	(9)	22	(4)	(64)
Fluctuations des taux de change	48	(9)	(20)	2	(15)	(15)	(9)
Au 31 décembre 2017	(957)\$	896 \$	77 \$	549 \$	351 \$	(24)\$	892 \$

- 1) Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.
- 2) Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, aux Philippines et au Royaume-Uni, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 3 245 \$ (2 662 \$ en 2017). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elles se réalisent. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 30 \$ (26 \$ en 2017) pour lesquelles un actif

d'impôt différé de 6 \$ (6 \$ en 2017) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 702 \$ au 31 décembre 2018 (511 \$ en 2017) principalement aux Philippines et en Indonésie. Nous avons également subi des pertes en capital de 460 \$ au Royaume-Uni (449 \$ en 2017) et de 176 \$ au Canada (176 \$ en 2017), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 102 \$ (100 \$ en 2017) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2028, tandis que les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes d'exploitation et les pertes en capital subies au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies aux Philippines peuvent être reportées sur trois ans, tandis que les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital nettes subies aux États-Unis expireront à partir de 2021.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2018, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 5 723 \$ (5 611 \$ en 2017).

20.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

20.B.i La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2018	2017
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	561 \$	445 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(1)	25
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	46
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	560	516
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	42	(151)
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	4	—
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(9)	(10)
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	(53)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	37	(214)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	597 \$	302 \$

20.B.ii Économie (charge) d'impôt inscrite directement aux capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2018	2017
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(4)\$	2 \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	24	(64)
Total inscrit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	20	(62)
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	9	—
Total de l'économie (de la charge) d'impôt inscrite aux capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	29 \$	(62)\$

20.B.iii Notre taux effectif d'impôt sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
		%		%
Bénéfice net total (perte nette totale)	2 914 \$		2 487 \$	
À ajouter : charge (économie) d'impôt sur le résultat	597		302	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	3 511 \$		2 789 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	939 \$	26,8	746 \$	26,8
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(222)	(6,3)	(257)	(9,2)
Produits tirés des placements exonérés d'impôt	(131)	(3,8)	(213)	(7,6)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	4	0,1	—	—
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	—	—	(7)	(0,3)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(10)	(0,3)	15	0,5
Autres	17	0,5	18	0,6
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat et taux effectif d'impôt sur le résultat	597 \$	17,0	302 \$	10,8

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 30 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, l'augmentation du bénéfice dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont plus élevés se traduit par une augmentation de notre charge d'impôt sur le résultat, tandis que les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 26,75 % (arrondis à 26,8 % dans le tableau ci-dessus) se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat. Ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2018 incluait une augmentation du bénéfice enregistré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont peu élevés par rapport à 2017, ainsi que des pertes enregistrées dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont élevés.

Les produits tirés des placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi, comme les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada, et d'autres produits. Les fluctuations des taux de change ainsi que les variations de la valeur de marché des biens immobiliers et d'autres placements pourraient avoir une incidence sur le montant de ces écarts de taux d'imposition.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète des pertes non comptabilisées en Asie et qui ont été comptabilisées en 2018.

La loi sur la réforme fiscale aux États-Unis a été adoptée le 22 décembre 2017 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette loi prévoit une réduction du taux d'imposition des sociétés de 35 % à 21 % pour les exercices ouverts à compter de 2017, ainsi qu'un impôt non récurrent au rapatriement présumé des bénéfices réalisés à l'étranger. L'incidence du taux d'imposition et d'autres modifications législatives en 2017 comprend un profit lié à la réévaluation de nos soldes d'impôt différé de 53 \$ et une charge non récurrente liée au rapatriement présumé de 46 \$.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés aux ajustements d'audits fiscaux et à la finalisation des déclarations fiscales au Canada, en Asie et aux États-Unis pour 2018 et au Canada et aux États-Unis pour 2017.

Le poste Autres pour 2018 inclut une charge de 28 \$ (26 \$ en 2017) au titre des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères. Cette charge est principalement compensée par un profit de 16 \$ lié aux participations dans nos coentreprises en Asie (16 \$ en 2017), qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

21. Gestion du capital

21.A Capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque organisation, en vertu de principes appropriés dans le territoire où elle est présente. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et la politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques et de révision du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques et de révision. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital n'est pas ou ne sera pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

Les sociétés de portefeuille d'assurances et les sociétés d'assurance-vie inactives réglementées étaient assujetties aux règles en matière du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le « MMPRC ») qui avaient été établies par le BSIF et qui étaient toujours en vigueur au 31 décembre 2017.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le BSIF a remplacé le MMPRC par le TSAV. Les résultats évalués en fonction du TSAV sont fondamentalement différents de ceux évalués en fonction du MMPRC, et ils ne sont pas directement comparables à ces derniers. Le TSAV prévoit un ratio total cible de capital de surveillance de 100 % et un ratio total minimal de 90 %. La Compagnie a établi des cibles en matière de capital supérieures au ratio total cible de capital de surveillance. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la situation de capital consolidé de la FSL inc. était supérieure à son niveau cible interne et supérieure aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujéti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Aux 31 décembre 2018 et 2017, nous maintenions un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Au 31 décembre 2018, notre principale filiale d'assurance-vie en exploitation au Canada, la Sun Life du Canada, est également assujéti au TSAV. Avec un ratio du TSAV de 131 % au 31 décembre 2018, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujéti à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires aux 31 décembre 2018 et 2017. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes d'une de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés et de certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire. Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre	2018	2017
Titres de créance subordonnés	3 039 \$	3 437 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	699	699
Capitaux propres :		
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	864	650
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 257	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	21 449	20 064
Total du capital	28 308 \$	27 107 \$

1) Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par les Fiducies de capital SL (note 13). Nous ne consolidons pas les Fiducies de capital SL.

21.B Capitaux de lancement du compte des contrats avec participation

Au premier trimestre de 2018, avec l'approbation du BSIF, les capitaux de lancement, ainsi que les intérêts cumulés depuis la démutualisation, ont été transférés du compte des contrats avec participation vers le compte des actionnaires. Le transfert des capitaux de lancement a été comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres comme un transfert depuis les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation totalisant 89 \$, soit 50 \$ pour la FSL Canada et 39 \$ (30 \$ US) pour la FSL États-Unis. Le transfert des intérêts sur les capitaux de lancement a pour sa part été inclus à titre de réduction du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation et d'augmentation du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires totalisant 110 \$, avant et après impôt, soit 75 \$ pour la FSL Canada et 35 \$ (28 \$ US) pour la FSL États-Unis. Au moment de la démutualisation, le BSIF a exigé que les actionnaires transfèrent les capitaux de lancement vers le

compte des contrats avec participation afin de soutenir les contrats d'assurance avec participation vendus après la démutualisation. Il était prévu qu'avec le temps, les capitaux de lancement ne seraient plus nécessaires, et que ceux-ci, ainsi que les intérêts cumulés, seraient retournés aux actionnaires, sous réserve de l'approbation du BSIF. Le transfert n'a pas eu d'incidence sur les exigences réglementaires en matière de capital, et il n'aura pas d'incidence défavorable sur les participations ou sur la sécurité des avantages des titulaires de contrat avec participation.

22. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés, les autres produits nets tirés des placements et les charges engagées relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion.

Les fonds distincts nous procurent des produits tirés des honoraires. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	10 à 15
Équilibré	40 à 45
Actions	40 à 45

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

22.A Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La valeur comptable des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Unités de fonds distincts et parts de fonds communs de placement	89 049 \$	91 637 \$
Titres de capitaux propres	9 771	10 799
Titres de créance	3 448	3 517
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	711	457
Immeubles de placement	400	374
Prêts hypothécaires	23	20
Autres actifs	156	147
Total de l'actif	103 558 \$	106 951 \$
À déduire : passifs découlant des activités de placement	496 \$	559 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	103 062 \$	106 392 \$

22.B Variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établissent comme suit :

	Contrats d'assurance		Contrats de placement	
	2018	2017	2018	2017
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Soldes aux 1 ^{er} janvier	99 121 \$	90 388 \$	7 271 \$	6 779 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :				
Versements	11 468	10 772	85	86
Transfert net (au) du fonds général	(308)	(119)	—	—
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s et latent(e)s	(7 123)	4 141	(658)	883
Autres produits tirés des placements	4 576	4 853	178	152
Total des ajouts	8 613 \$	19 647 \$	(395)\$	1 121 \$
À déduire de l'actif des fonds distincts :				
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	10 224	9 439	614	643
Frais de gestion	1 004	963	57	57
Impôts et autres charges	256	267	—	12
Fluctuations des taux de change	(413)	245	(194)	(83)
Total des déductions	11 071 \$	10 914 \$	477 \$	629 \$
Augmentation (diminution) nette	(2 458)\$	8 733 \$	(872)\$	492 \$
Acquisitions	— \$	— \$	— \$	— \$
Soldes aux 31 décembre	96 663 \$	99 121 \$	6 399 \$	7 271 \$

23. Engagements, garanties et éventualités

23.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 1 056 \$. Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6 du rapport de gestion.

23.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2018, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 3 800 \$. Les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6 du rapport de gestion.

23.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2018, nous disposions de facilités de crédit de 891 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (835 \$ au 31 décembre 2017), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 227 \$ (203 \$ au 31 décembre 2017).

23.D Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2018, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

23.E Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Résultats pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustement de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2018					
Produits	361 \$	22 619 \$	4 453 \$	(436)\$	26 997 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 616 \$	2 036 \$	382 \$	(2 418)\$	2 616 \$
31 décembre 2017					
Produits	441 \$	23 421 \$	7 022 \$	(1 550)\$	29 334 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 242 \$	1 577 \$	427 \$	(2 004)\$	2 242 \$

Actifs et passifs aux	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustement de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2018					
Placements	24 255 \$	143 040 \$	6 991 \$	(22 560)\$	151 726 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 088 \$	21 958 \$	10 389 \$	(19 396)\$	17 039 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	103 014 \$	48 \$	— \$	103 062 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	122 066 \$	8 534 \$	(8 677)\$	121 923 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 164 \$	— \$	— \$	3 164 \$
Total des autres passifs du fonds général	4 636 \$	21 801 \$	5 972 \$	(13 301)\$	19 108 \$
31 décembre 2017					
Placements	23 382 \$	138 145 \$	6 531 \$	(21 919)\$	146 139 \$
Total des autres actifs du fonds général	7 530 \$	21 437 \$	17 152 \$	(29 538)\$	16 581 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	106 341 \$	51 \$	— \$	106 392 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	118 003 \$	8 234 \$	(8 452)\$	117 785 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 082 \$	— \$	— \$	3 082 \$
Total des autres passifs du fonds général	8 591 \$	21 558 \$	12 822 \$	(24 089)\$	18 882 \$

23.F Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par la Metropolitan Life Insurance Company (la « MLIC ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de la MLIC en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (*Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Colombie-Britannique. En ce qui a trait au recours collectif de Fehr, le juge a rejeté dans son ensemble la demande en certification des plaignants dans le cadre d'une décision à deux volets rendue le 12 novembre 2015 et le 7 décembre 2016. Les plaignants ont interjeté appel et, dans le cadre d'une décision rendue le 5 septembre 2018, la Cour d'appel de l'Ontario a annulé en partie la décision de première instance et certifié trois réclamations pour ruptures présumées de contrats. La Sun Life du Canada a cherché à obtenir l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. L'autre recours collectif (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été déposé en 2011 et il n'a pas été certifié. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de la MLIC, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Dans l'éventualité où nous devrions subir une perte par la suite de la poursuite de Fehr ou de la poursuite d'Alamwala, la Sun Life du Canada cherchera à exercer des recours contre la MLIC à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique ou réglementaire en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur nos états consolidés de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

24. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 16. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

24.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	12	10	11	10
Salaires de base et rémunération incitative annuelle	18 \$	— \$	18 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	3 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	24 \$	2 \$	18 \$	2 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	— \$	3 \$	— \$

24.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 16.D.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos régimes à prestations déterminées importants à l'échelle mondiale sont désormais fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs du régime à prestations déterminées du Royaume-Uni, et les régimes à prestations déterminées américains continuent d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Nos régimes de retraite à prestations déterminées du Royaume-Uni sont régis par des fiduciaires de régimes de retraite, tandis que, dans les autres pays où nous exerçons nos activités, les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

25.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à l'intention des retraités importants a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition des actifs du régime hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen d'une rente sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

25.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2018			2017		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	3 661 \$	268 \$	3 929 \$	3 545 \$	262 \$	3 807 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	54	5	59	47	3	50
Coût financier	118	9	127	122	10	132
Écarts actuariels	(253)	(11)	(264)	209	9	218
Prestations payées	(180)	(15)	(195)	(159)	(11)	(170)
Pertes (profits) sur liquidations ¹⁾	—	—	—	(86)	—	(86)
Modifications des régimes	(1)	—	(1)	(2)	—	(2)
Fluctuation des taux de change	59	6	65	(15)	(5)	(20)
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	3 458 \$	262 \$	3 720 \$	3 661 \$	268 \$	3 929 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	3 301 \$	— \$	3 301 \$	3 243 \$	— \$	3 243 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	—	—	—
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	105	—	105	110	—	110
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(156)	—	(156)	116	—	116
Cotisations de l'employeur	127	15	142	80	11	91
Prestations payées	(180)	(15)	(195)	(159)	(11)	(170)
Pertes (profits) sur liquidations ¹⁾	—	—	—	(80)	—	(80)
Fluctuation des taux de change	57	—	57	(9)	—	(9)
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	3 253 \$	— \$	3 253 \$	3 301 \$	— \$	3 301 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	3 253 \$	— \$	3 253 \$	3 301 \$	— \$	3 301 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(3 458)	(262)	(3 720)	(3 661)	(268)	(3 929)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(205)\$	(262)\$	(467)\$	(360)\$	(268)\$	(628)\$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	54 \$	5 \$	59 \$	47 \$	3 \$	50 \$
Frais administratifs	1	—	1	—	—	—
Charges (produits) d'intérêts, montant net	13	9	22	12	10	22
Pertes (profits) sur liquidations ¹⁾	—	—	—	(6)	—	(6)
Modifications des régimes	(1)	—	(1)	(2)	—	(2)
Autres pertes (profits) lié(e)s aux avantages du personnel à long terme	—	(3)	(3)	—	4	4
Charge nette au titre des avantages du personnel	67 \$	11 \$	78 \$	51 \$	17 \$	68 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(156)\$	— \$	(156)\$	116 \$	— \$	116 \$
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	7	(2)	5	2	1	3
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	241	8	249	(161)	(11)	(172)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	5	2	7	(50)	5	(45)
Fluctuation des taux de change	(2)	(2)	(4)	6	1	7
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	95 \$	6 \$	101 \$	(87)\$	(4)\$	(91)\$

1) En 2017, la Compagnie a résilié et réglé de manière intégrale le régime de retraite à prestations déterminées d'une filiale américaine du secteur Gestion d'actifs FSL.

25.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2018			2017		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,60	2,85	4,40	3,40	2,30	3,70
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	s.o.	s.o.	3,10	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,15	3,15	s.o.	0,00-0,15	3,50	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,40	2,30	3,70	3,70	2,55	4,25
Taux d'augmentation de la rémunération	3,10	s.o.	s.o.	3,00	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,15	3,50	s.o.	0,00-0,15	3,55	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,42	s.o.	6,50	5,47	s.o.	6,50
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,50	s.o.	5,00	4,50	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2030	s.o.	2023	2030	s.o.	2023
	2018			2017		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis

Taux de mortalité :

Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	23	24	23	22	24	23
Femmes	25	25	24	25	26	24
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	24	25	24	24	26	24
Femmes	26	28	26	25	29	26
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	17,3	16,9	12,2	17,1	19,0	13,3

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les régimes importants se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

25.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2018. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	644 \$	33 \$
Augmentation de 1 %	(500)\$	(28)\$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(75)\$	s.o.
Augmentation de 1 %	78 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(13)\$
Augmentation de 1 %	s.o.	15 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	89 \$	6 \$

1) Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

2) Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

25.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2018	2017
Placements en titres de capitaux propres	3 %	3 %
Placements en titres à revenu fixe	76 %	86 %
Placements immobiliers	8 %	7 %
Contrats d'assurance admissibles	9 %	—
Autres	4 %	4 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2018 et 2017 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2018, 2 % de nos placements à revenu fixe (2 % en 2017) a été calculé en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition des actifs du régime hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen d'une rente sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

25.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	118 \$	16 \$	134 \$

Paiements de prestations futures prévus

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 à 2028
Régimes de retraite	160 \$	168 \$	175 \$	183 \$	190 \$	1 022 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	16	16	16	17	17	92
Total	176 \$	184 \$	191 \$	200 \$	207 \$	1 114 \$

25.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 120 \$ en 2018 (109 \$ en 2017) au titre des régimes à cotisations déterminées.

26. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice de base par action	2 522 \$	2 149 \$
À ajouter : augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	2 532 \$	2 159 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base par action (en millions)	606	613
À ajouter : incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	1	1
À ajouter : incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	4	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	611	618
Bénéfice (perte) de base par action	4,16 \$	3,51 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	4,14 \$	3,49 \$

1) Les instruments convertibles sont les SLEECs de série B émis par la Fiducie de capital Sun Life.

2) Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018			2017			
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Autres	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :							
Profits (pertes) de change latent(e)s, déduction faite des activités de couverture	1 012 \$	911 \$	1 923 \$	1 749 \$	(737)\$	—	1 012 \$
Profits (pertes) latent(e)s sur les actifs disponibles à la vente	346	(402)	(56)	211	135	—	346
Profits (pertes) latent(e)s sur les couvertures de flux de trésorerie	(11)	(10)	(21)	(6)	(5)	—	(11)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(31)	7	(24)	—	(31)	—	(31)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :							
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(347)	84	(263)	(291)	(69)	13 ¹⁾	(347)
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	145	—	145	6	139	—	145
Total	1 114 \$	590 \$	1 704 \$	1 669 \$	(568)\$	13 \$	1 114 \$
Total attribuable aux éléments suivants :							
Titulaires de contrat avec participation	9 \$	5 \$	14 \$	16 \$	(7)\$	— \$	9 \$
Actionnaires	1 105	585	1 690	1 653	(561)	13	1 105
Total	1 114 \$	590 \$	1 704 \$	1 669 \$	(568)\$	13 \$	1 114 \$

1) Au cours de 2017, la Compagnie a transféré des pertes de réévaluation cumulées de 13 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) aux bénéfices non distribués en raison de la résiliation et de la liquidation intégrale du régime de retraite à prestations déterminées d'une filiale américaine du secteur Gestion d'actifs FSL.

Sources de bénéfices

Le document suivant est présenté conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les IFRS (Normes internationales d'information financière). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

Incidence des affaires nouvelles

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner un profit ou une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont différentes des hypothèses relatives aux prix ou que les frais d'acquisition peuvent différer des frais supposés lors de l'établissement des prix. Par exemple, des pertes liées aux affaires nouvelles découlant des produits d'assurance-vie individuelle seraient enregistrées lorsque les marges d'évaluation et les frais d'acquisition sont relativement élevés.

Gains et pertes actuariels

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

Mesures de la direction et modifications des hypothèses

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

Autres

Incidence sur le bénéfice net avant impôt non couverte par les catégories précédentes. Par exemple, les coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations ainsi que les autres coûts connexes.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	882	451	1 264	507	(106)	2 998
Incidence des affaires nouvelles	108	5	—	(98)	—	15
Gains et pertes actuariels	424	(7)	—	(17)	(46)	354
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	31	(498)	—	76	145	(246)
Autres	(1)	(51)	(71)	(14)	(13)	(150)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	1 444	(100)	1 193	454	(20)	2 971
Bénéfice relatif à l'excédent	127	98	—	164	151	540
Bénéfice avant impôt	1 571	(2)	1 193	618	131	3 511
Impôt sur le résultat	(308)	19	(284)	(51)	27	(597)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 263	17	909	567	158	2 914
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	321	(35)	—	12	—	298
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	94	94
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	942	52	909	555	64	2 522

Exercice clos le 31 décembre 2017	FSL Canada	FSL États-Unis	Gestion d'actif FSL	FSL Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	840	407	1 256	435	(132)	2 806
Incidence des affaires nouvelles	133	(11)	—	(81)	—	41
Gains et pertes actuariels	97	(79)	—	70	30	118
Mesures de la direction et modifications des hypothèses	164	(835)	—	284	62	(325)
Autres	(16)	(105)	(150)	—	(76)	(347)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	1 218	(623)	1 106	708	(116)	2 293
Bénéfice relatif à l'excédent	155	91	—	160	90	496
Bénéfice avant impôt	1 373	(532)	1 106	868	(26)	2 789
Impôt sur le résultat	(197)	392	(453)	(62)	18	(302)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 176	(140)	653	806	(8)	2 487
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	213	4	—	28	—	245
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	93	93
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	963	(144)	653	778	(101)	2 149

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 2 998 M\$, en hausse de 192 M\$ par rapport à 2017. Cette augmentation du bénéfice prévu s'explique en grande partie par la croissance des affaires enregistrée au Canada, aux États-Unis et en Asie, ainsi qu'à l'incidence du change lié à la variation du dollar canadien par rapport aux devises.

Les profits liés aux affaires nouvelles se sont établis à 15 M\$ en 2018, comparativement à 41 M\$ pour l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux niveaux des souscriptions enregistrées au Canada et à la composition des souscriptions enregistrées en Asie.

Le gain actuariel avant impôt de 354 M\$ pour 2018 était principalement attribuable aux résultats favorables enregistrés au chapitre des contrats avec participation au Canada, aux intérêts sur les capitaux de lancement du compte des contrats avec participation au Canada et aux États-Unis, aux résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité par les Garanties collectives aux États-Unis, aux résultats favorables nets enregistrés au chapitre du crédit et aux profits tirés des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés des actions.

Pour l'exercice 2018, des modifications d'hypothèses et mesures de la direction ont entraîné une perte avant impôt de 246 M\$. Au Canada, le profit avant impôt de 31 M\$ reflète les variations favorables des hypothèses relatives à la mortalité aux Régimes collectifs de retraite et la variation favorable de la provision au titre du compte des contrats avec participation au Canada, principalement contrebalancées par les améliorations des modèles et les modifications des méthodes. Aux États-Unis, la perte avant impôt de 498 M\$ reflète des mises à jour des hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat et le renforcement des provisions au titre de la réassurance, partiellement contrebalancés la variation favorable de la provision au titre du compte des contrats avec participation aux États-Unis. En Asie, le profit avant impôt de 76 M\$ reflète les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité par la Division International, partiellement contrebalancés par des mises à jour des hypothèses relatives aux titulaires de contrat au sein de cette même division. Pour l'Organisation Internationale, le profit avant impôt de 145 M\$ reflète l'amélioration des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la FSL Royaume-Uni.

Les autres éléments se sont traduits par une perte avant impôt de 150 M\$ en 2018. Aux États-Unis, la perte de 51 M\$ est attribuable à l'incidence des coûts d'intégration liés aux affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis. Pour notre pilier Gestion d'actifs, la perte de 71 M\$ est attribuable aux ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. En Asie, la perte de 14 M\$ est principalement attribuable à une entente de distribution conclue en Inde relativement à la gestion d'actifs. Pour l'Organisation internationale, la perte de 13 M\$ est principalement attribuable à la charge de restructuration liée aux mesures visant à améliorer les processus d'affaires ainsi que les structures et les capacités organisationnelles.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 540 M\$ en 2018, en hausse de 44 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation était principalement attribuable à la hausse des produits tirés des placements provenant de la trésorerie, des titres à court terme et des obligations, partiellement contrebalancée par la baisse des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

Les sources de bénéfices de 2018 ont été modifiées afin de refléter le transfert de la Division International des États-Unis vers l'Asie. En outre, les postes Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et Incidence des affaires nouvelles reflètent une modification de la présentation relative aux affaires d'assurance collective aux États-Unis. Les montants présentés aux postes Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et Incidence des affaires nouvelles pour 2017 s'établissaient auparavant à 467 M\$ et à (71) M\$ pour les États-Unis, excluant la Division International, ainsi qu'à 2 866 M\$ et à (19) M\$ pour le total de la Compagnie, respectivement, et les deux catégories ont affiché une variation nette de 60 M\$.

Conseil d'administration et haute direction

Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Dean A. Connor.

William D. Anderson, FCPA, FCA
Président du conseil d'administration
Financière Sun Life inc.

Dean A. Connor
Président et chef de la direction
Financière Sun Life inc.

Stephanie L. Coyles^{1), 4)}
Administratrice de sociétés

Martin J. G. Glynn^{3), 4)}
Administrateur de sociétés

Ashok K. Gupta^{3), 4)}
Administrateur de sociétés

M. Marianne Harris^{3), 4)}
Administratrice de sociétés

Sara Grootwassink Lewis
CPA, CFA^{1), 2)}
Administratrice de sociétés

Christopher J. McCormick^{2), 3)}
Administrateur de sociétés

James M. Peck^{3), 4)}
Président et chef de la direction
TransUnion

Scott F. Powers^{2), 3)}
Administrateur de sociétés

Hugh D. Segal, O.C., O.Ont., CD^{1), 2)}
Directeur du Collège Massey
Université de Toronto

Barbara G. Stymiest, FCPA, FCA^{1), 4)}
Administratrice de sociétés

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Membre du comité de gouvernance, du comité des candidatures et du comité de placement
- 3) Membre du comité de planification de la direction
- 4) Membre du comité d'examen des risques et de révision

La circulaire d'information de la direction de 2019 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur le site Web de la Compagnie, à sunlife.com, et au www.sedar.com.

Haute direction

Dean A. Connor
Président et chef de la direction

Claude A. Accum
Président, FSL Asie

Kevin P. Dougherty
Vice-président général, Innovation et
partenariats

Linda M. Dougherty
Vice-présidente générale,
stratégie générale et marketing à
l'échelle mondiale

Daniel R. Fishbein
Président, FSL États-Unis

Colm J. Freyne
Vice-président général et
premier directeur de la gestion
des risques

Jacques Goulet
Président, FSL Canada

Melissa J. Kennedy
Vice-présidente générale,
affaires publiques et première
directrice des affaires juridiques

Helena J. Pagano
Vice-présidente générale,
première directrice des ressources
humaines et des communications

Stephen C. Peacher
Président, Gestion Placements
Sun Life

Mark S. Saunders
Vice-président général et
premier directeur des
services d'information

Kevin D. Strain
Vice-président général et
premier directeur financier

Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2018, ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	20 354	100 %
Annemasse Boisbriand Holdings, S.E.C.	Manitoba, Canada		100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	156	100 %
Country Lane Enterprises Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	175	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLF of Canada UK Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles	932	100 %
Barnwood Properties Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada UK Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Laurtrust Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
SLFC Services Company (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun 521 Morehead, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		49 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	485	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Fiducie de capital Sun Life II	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Conseils Financière Sun Life inc.	Canada		100 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Financial Distributors (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	11	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	17	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 057	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	139	100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	1 970	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Financial Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Hong Kong Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Investment Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Management Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life India Service Centre Private Limited	Inde		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 900	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	119	100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Georgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Michigan, Inc.	Michigan, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
10851744 Canada Inc.	Canada		100 %
10851779 Canada Inc.	Canada		100 %
11096800 Canada Inc.	Canada		100 %
6965083 Canada Inc.	Canada		100 %
7037457 Canada Inc.	Canada		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
Bentall Kennedy (Canada) G.P. Ltd.	Canada		100 %
Bentall Kennedy (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	222	100 %
Bentall Kennedy Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		100 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		100 %
BK Prime GP Holdco Inc.	Canada		100 %
BKC Capital Inc.	Canada		100 %
BKC Condominium Services Inc.	Canada		100 %
BKCG Services Ltd.	Canada		100 %
BKCP Residential G.P. LTD.	Canada		100 %
BKCP Residential Limited Partnership	Manitoba, Canada		100 %
SynchroSERV Inc.	Canada		100 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		100 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Finance, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Bentall Kennedy (U.S.) G.P. LLC	Washington, É.-U.		100 %
Bentall Kennedy (U.S.) Limited Partnership	Washington, É.-U.	335	100 %
Bentall Kennedy Holdings LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		100 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		100 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
NewTower Management LLC	Delaware, É.-U.		100 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		100 %
Kennedy Management Investors LLC, série VII	Delaware, É.-U.		52,19 %
Kennedy Management Investors LLC, série IX	Delaware, É.-U.		67,75 %
Prime Advisors, Inc.	Washington, É.-U.	76	100 %
Ryan Labs Asset Management Inc.	Delaware, É.-U.	57	100 %
Ryan Labs Fund Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Ryan Labs TIPS Partners, L.P.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,91 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	678	95,17 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,17 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,17 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,17 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,17 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,17 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,17 %
MFS Gestion de Placements Canada Limitée	Canada		95,17 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,17 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,17 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,17 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,17 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,17 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,17 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,17 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,17 %
MFS International Australia Pty Ltd	Victoria, Australie		95,17 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,17 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,17 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,17 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,17 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.	73	100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	98	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Vermont, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	7	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Vuzion, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Investments (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.	Canada	100	100 %
Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.	Canada	14	100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (Barbados) Limited	Barbade		100 %
Sun Life of Canada International Assurance Limited	Barbade		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Financière Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

Financière Sun Life inc.

Siège social
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Site Web : sunlife.com

Financière Sun Life Canada

Siège administratif du Canada
227, rue King Sud
Waterloo (Ontario)
Canada N2J 4C5
Téléphone : 519-888-2290
Clients : 1-877-SUN-LIFE/
1-877-786-5433
Site Web : sunlife.ca

Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec)
Canada H3B 2V9
Téléphone : 514-866-6411
Site Web : sunlife.ca

Financière Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
États-Unis 02481
Clients : 1-800-SUN-LIFE/
1-800-786-5433
Site Web : sunlife.com/us

Financière Sun Life International

Washington House, 3rd Floor
16 Church Street
Hamilton HM 11, Bermudes
Téléphone : 441-294-6050 / 1-800-368-9428
Site Web : sunlife.com/international

Financière Sun Life Royaume-Uni

Matrix House
Basing View, Basingstoke
Hampshire
Royaume-Uni RG21 4DZ
Clients : 0345-072-0223
Site Web : sloc.co.uk

Financière Sun Life Asie

Bureau régional de la Financière Sun Life Asie
Level 14, Citiplaza 3
14 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Hong Kong
Téléphone : (852) 2918-3888

Chine

Sun Life Everbright Life Insurance
Company Limited
Tianjin International Building, 37th Floor
75 Nanjing Road
Tianjin, Chine 300050
Téléphone : (8622) 2339-1188
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation de Beijing
Téléphone : (8610) 8590-6500

Hong Kong

Sun Life Hong Kong Limited
10/F Sun Life Tower
The Gateway
15 Canton Road
Kowloon, Hong Kong
Téléphone : (852) 2103-8888
Clients : (852) 2103-8928
Site Web : sunlife.com.hk

Inde

Birla Sun Life Insurance Company Limited
One India Bulls Centre, Tower 1
16th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, Inde 400 013
Téléphone : 1-800-270-7000 (en Inde)
91-22-6691-7777 (à l'extérieur de l'Inde)
Site Web : birlasunlife.com

Birla Sun Life Asset Management
Company Limited
One India Bulls Centre, Tower 1
17th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, Inde 400 013
Téléphone : 91-22-4356-8000
Site Web : birlasunlife.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation en Inde
Mumbai
Téléphone : 91-22-4356-9121

Indonésie

PT Sun Life Financial Indonesia
Menara Sun Life Lantai 11
Jl Dr Ide Anak Agung Gde Agung
Blok 6.3
Kawasan Mega Kuningan
Jakarta, Selatan 12950
Indonésie
Téléphone : (6221) 5289-0000
Clients : (6221) 1500-786
Site Web : sunlife.co.id

Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad
Sun Life Malaysia Takaful Berhad
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman
50100 Kuala Lumpur
Malaisie
Téléphone : (603) 2612-3600
Site Web : sunlifemalaysia.com

Philippines

Sun Life Financial Philippines
Sun Life Centre
5th Avenue cor. Rizal Drive
Bonifacio Global City
Taguig, Metro Manila
Philippines
Clients : (632) 555-8888
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa Financial, Inc.
6/F Grepalife Building
221 Sen. Gil J. Puyat Avenue
Makati City 1203
Philippines
Téléphone : (632) 866-6800, 849-9633
Site Web : sunlifegrepa.com

Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited
Vietcombank Tower, 29th Floor
5 Me Linh Square, District 1
Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam
Téléphone : (848) 6298-5888
Site Web : sunlife.com.vn

MFS Investment Management

111 Huntington Avenue
Boston, Massachusetts
États-Unis 02199
Téléphone : 617-954-5000
Sans frais (Canada et États-Unis
seulement) : 1-800-343-2829
Site Web : mfs.com

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 1-877-344-1434
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

Gestion Placements Sun Life

Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc.
1 York Street, bureau 1100
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Courriel : info@sunlifeinvestmentmanagement.com
Site Web : sunlifeinvestmentmanagement.com

Bentall Kennedy

1 York Street, bureau 1100
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-681-3400
Site Web : bentallkennedy.com

Prime Advisors, Inc.

Redmond Ridge Corporate Center
22635 NE Marketplace Drive
Suite 160
Redmond, WA
États-Unis 98053
Téléphone : 425-202-2000
Site Web : primeadvisors.com

Ryan Labs Asset Management Inc.

500 Fifth Avenue, Suite 2520
New York, NY
États-Unis 10110
Téléphone : 212-635-2300
Site Web : ryanlabs.com

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE ET INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-979-9966
Site Web : www.sunlife.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux : Relations avec les investisseurs
Télécopieur : 416-979-4080
Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com
Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site www.sunlife.com.

AGENT DES TRANSFERTS

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

CANADA

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
Canada H3B 3K3
Appels de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 1-877-224-1760
Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 416-682-3865
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : sunlifeinquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr
Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Société de fiducie AST (Canada). Inscrivez-vous au <https://ca.astfinancial.com/Centrepourinvestisseurs>

ÉTATS-UNIS

American Stock Transfer & Trust Company, LLC
6201 15th Ave.
Brooklyn, NY 11219
Téléphone : 1-877-224-1760
Courriel : sunlifeinquiries@astfinancial.com

ROYAUME-UNI

Link Asset Services
34 Beckenham Road
Beckenham, Kent
Royaume-Uni BR3 4TU
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587
Courriel : enquiries@linkgroup.co.uk

PHILIPPINES

Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)
RCBC Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing,
GPL (Grepalife) Building,
221 Senator Gil Puyat Avenue
Makati City, 1200
Philippines
Appels du Grand Manille : 632-318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rcbcstocktransfer@rcbc.com

HONG KONG

Computershare Hong Kong Investor Services Limited
17M Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Téléphone : 852-2862-8555
Courriel : hkinfo@computershare.com.hk

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.
Télécopieur : 416-598-3121
Courriel (service en français) : servicesauxactionnaires@sunlife.com
Courriel (service en anglais) : shareholderservices@sunlife.com

DATES LIÉES AUX DIVIDENDES EN 2019

Actions ordinaires

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES DATES DU VERSEMENT

1 ^{er} mars 2019	29 mars 2019
29 mai 2019*	28 juin 2019*
28 août 2019*	30 septembre 2019*
27 novembre 2019*	31 décembre 2019*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DÉPÔT DIRECT DES DIVIDENDES

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire Demande de paiement électronique des dividendes est accessible en ligne au site Web de la Société de fiducie AST (Canada), à l'adresse www.astfinancial.com/ca-fr, et peut être téléchargé. Vous pouvez également communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) pour demander un exemplaire du formulaire.

RÉGIME CANADIEN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Société de fiducie AST (Canada), à l'adresse sunlifeinquiries@astfinancial.com

INSCRIPTION EN BOURSE

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE).
Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 1 – SLF.PR.A	Série 8R – SLF.PR.G
Série 2 – SLF.PR.B	Série 9QR – SLF.PR.J
Série 3 – SLF.PR.C	Série 10R – SLF.PR.H
Série 4 – SLF.PR.D	Série 11QR – SLF.PR.K
Série 5 – SLF.PR.E	Série 12R – SLF.PR.I

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2019

L'assemblée annuelle aura lieu :
Date : jeudi 9 mai 2019
Heure : 9 h
Lieu : Financière Sun Life inc.
Édifice One York
35^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Il est possible d'obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en communiquant avec le Bureau du secrétaire de la Compagnie au servicesauxactionnaires@sunlife.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE FINANCIÈRE SUN LIFE, OU POUR CONNAÎTRE LES NOUVELLES LES CONCERNANT OU LEURS RÉSULTATS FINANCIERS, VEUILLEZ VISITER LE SITE SUNLIFE.COM.



Le présent document a été imprimé sur du papier certifié par le FSC® contenant 10 % de fibres recyclées. • Les fibres utilisées dans la fabrication du papier proviennent de forêts bien aménagées, de sources contrôlées et de fibres de bois recyclées. • Les émissions de gaz à effet de serre découlant de la production et de la distribution du présent rapport et du cycle de vie du papier sur lequel il est imprimé ont été calculées et compensées grâce à Carbonzero.



La vie est plus radieuse sous le soleil

1 YORK STREET
TORONTO, ON CANADA M5J 0B6

sunlife.com



La durabilité de notre Compagnie est essentielle
à notre réussite globale. Pour en savoir plus,
rendez-vous au sunlife.com/durabilite